

Annexe III de l'Accord de coopération du Programme:

Procédure concernant le processus d'évaluation et de consultation en matière de sécurité dans le cadre des campagnes scientifiques avec le navire de recherche "Dr Fridtjof Nansen" ("le navire")

1) Introduction

- a. Le navire est appelé à opérer principalement dans les eaux d'Afrique et d'Asie, et dans certaines régions où se posent des problèmes de sécurité. Ces problèmes doivent être analysés et pensés objectivement durant la phase de programmation des campagnes scientifiques afin de minimiser ou d'éliminer les risques pour le navire, son équipage et ceux qui participent à la campagne, d'assurer un environnement de travail sécuritaire pour le personnel et d'éviter des conséquences négatives inacceptables pour le Programme EAF-Nansen et les institutions concernées.
- b. Conformément à l'article 18.1 de l'Accord de coopération du Programme (ci-après «l'Accord»), le directeur de l'Institut de recherche maritime (IMR) et le capitaine du navire sont responsables de la sûreté et de la sécurité du navire de recherche «*Dr Fridtjof Nansen*» (ci-après «le navire») et son équipage et disposent, à tout moment, de l'autorité décisionnelle finale en matière de navigation pour assurer la sûreté et la sécurité du navire et de son équipage.
- c. La sécurité des opérations du navire est évaluée à la fois au stade de la planification de la campagne et de façon continue au fur et à mesure de l'avancement des opérations.
- d. La mise en œuvre du Programme implique des engagements envers des tiers tels que les États côtiers et d'autres partenaires, et ces engagements sont dans tous les cas soumis à des décisions concernant la sécurité du navire, cf. paragraphe a) ci-dessus. En même temps, il est important que les décisions relatives à la sécurité, qui peuvent interférer avec les engagements des tiers, soient prises à la suite d'un examen approprié des facteurs pertinents et solutions alternatives.
- e. Prenant toujours en considération la sécurité du navire et de son équipage, le but des Parties est d'atteindre les objectifs du Programme, dans la mesure du possible, tout en utilisant efficacement les ressources disponibles. Les Parties reconnaissent qu'il est dans l'intérêt de la Norad, de la FAO et de l'IMR, et plus généralement de la mise en œuvre du Programme, que les décisions concernant la sécurité soient prises sur la base d'informations complètes et objectives et après consultation appropriée.
- f. Il est important que les décisions concernant la sécurité du navire qui ont un impact sur le Programme soient prises de manière transparente et conformément aux pratiques établies par l'industrie du transport maritime telles que les BMP¹, ainsi que les entités norvégiennes de l'industrie et du gouvernement tel que le Secrétariat de la planification d'urgence de l'Association norvégienne des armateurs. Une telle transparence est nécessaire pour garantir que chacune des Parties puisse satisfaire à ses obligations en matière de responsabilité.

¹ Best Management Practices – les meilleures pratiques de gestion

Handwritten signature and initials

- g. Compte tenu de ce qui précède, les Parties conviennent de la procédure suivante en ce qui concerne les évaluations de la sécurité, à la fois au stade de la planification des campagnes, et du suivi continu de la sécurité durant la campagne.

2) Contexte

Un certain nombre d'éléments fondamentaux sont à considérer en matière d'évaluation de la sécurité du navire:

- a. La Norad, au nom du Gouvernement de la Norvège, est le propriétaire du navire immatriculé au registre maritime ordinaire norvégien (NOR).
- b. L'IMR, au nom de la Norad, est l'opérateur du navire conformément aux lois applicables et à la jurisprudence de la Norvège.
- c. L'équipage du navire est composé d'employés du Gouvernement norvégien.
- d. La FAO est l'utilisateur du navire. Le navire arbore le drapeau de l'ONU comme pavillon de compagnie. Aux fins de mise en œuvre du Programme et du plan des campagnes, la FAO conclut des accords avec les États côtiers pour les opérations du navire dans les zones maritimes relevant de leur juridiction. Ces accords engagent la FAO à mener des campagnes de recherche sur les pêches et l'environnement marin.
- e. Selon le paragraphe 4 de la loi norvégienne sur la sécurité des navires (*Skipssikkerhetsloven*), l'IMR est l'entité responsable.
- f. Le navire a une faible vitesse de déplacement, un franc-bord bas, est souvent immobilisé et nécessite de pouvoir accéder facilement à la mer pour exécuter ses tâches au cours des campagnes scientifiques. Cela fait du navire une cible potentielle pour les pirates.
- g. Le navire n'a pas de barrières physiques «anti-piraterie» qui pourraient dissuader ou empêcher les pirates d'attaquer et/ou de monter à bord du navire.
- h. Dans le cadre de la politique de l'IMR, les gardes armés ne sont pas autorisés à bord du navire (voir les «Directives d'évaluation de la sécurité pour les campagnes avec le *Dr Fridtjof Nansen*» de l'IMR du 10.06.2016).
- i. La position ferme du Gouvernement norvégien est qu'en aucune mesure une rançon sera payée.
- j. Le Gouvernement norvégien est auto-assuré et ne contractera pas une police d'assurance privée extraordinaire pour les éventuels cas d'enlèvement.
- k. L'Autorité maritime norvégienne (NMA²) est l'autorité compétente pour établir les niveaux de sécurité maritime des navires immatriculés en Norvège. Le Secrétariat de la planification d'urgence de l'Association des armateurs norvégiens (NSA³) est un

² Norwegian Maritime Authority

³ Norwegian Ship-owners' Association

organisme du secteur financé par le gouvernement (le Ministère du commerce, de l'industrie et des pêches) chargé d'évaluer et de conseiller les armateurs norvégiens et leurs navires dans le monde entier.

- l. L'Organisation maritime internationale (OMI), avec l'appui et la coopération de l'industrie maritime, a élaboré et adopté un certain nombre de mesures anti-piratage qui ont contribué à atténuer les effets négatifs de la piraterie dans le monde.
- m. Les principaux éléments d'évaluation de la sécurité des opérations du navire seront les recommandations et les directives de l'Association des armateurs norvégiens, de la NMA et de l'OMI. Il existe également un certain nombre de sources de renseignements maritimes, à la fois gouvernementales, militaires et commerciales qui compilent et publient des rapports sur des incidents de piraterie, offrent des conseils et des services aux opérateurs de navires qui envisagent ou planifient des activités dans des zones où la piraterie est une menace potentielle. Les informations provenant de sociétés privées, reconnues au niveau international et fiables, peuvent aussi être prises en considération pour l'évaluation du niveau de la sécurité conformément à la présente annexe.
- n. L'IMR veillera à ce que tous les services contractés auprès d'entreprises privées pour l'évaluation de la sécurité en relation avec les opérations du navire le soient conformément aux règles et réglementations norvégiennes applicables en matière de marchés publics.

3) Définition des zones à risque et des niveaux de sécurité

- a. Les principaux instruments internationaux visant à renforcer la sécurité maritime, notamment à bord des navires, sont la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie en mer (SOLAS) et le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS), qui est obligatoire en vertu de la Convention SOLAS. Le code ISPS définit les trois niveaux de risque suivants, actuellement utilisés à l'échelle internationale:

Niveau de sécurité 1: **NORMAL** - Niveau pour lequel des mesures de protection minimales doivent être mises en œuvre à tout moment.

Niveau de sécurité 2: niveau pour lequel des mesures de protection supplémentaires appropriées doivent être maintenues pendant une période de temps en raison du risque accru du problème de sécurité.

Niveau de sécurité 3: niveau pour lequel d'autres mesures spécifiques de sécurité pour la protection doivent être maintenues pendant une période de temps limitée lorsqu'un problème de sécurité est probable ou imminent, bien qu'il ne soit pas possible d'identifier une cible spécifique.

- b. D'autres directives sur la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée sont fournies par la circulaire MSC.1/Circ.1339 de l'OMI. À cet égard, l'OMI a invité ses gouvernements membres à examiner les meilleures pratiques de gestion pour la protection contre la piraterie en Somalie, dont la version la plus récente (2016) (BMP4) figure à l'annexe 2 du document MSC.1/Circ.1339, et à informer les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires des navires autorisés à battre leur pavillon, ainsi que du personnel de bord employé ou engagé sur ces navires, d'agir en conséquence en tenant compte des directives données dans la résolution MSC.324 (89) et les recommandations actuelles de l'OMI aux gouvernements et les conseils aux armateurs et aux exploitants de navires, aux capitaines de navires et aux équipages sur la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires⁴.
- c. Pour les navires battant pavillon norvégien, l'Autorité maritime norvégienne (NMA) a la responsabilité de fixer les niveaux de sécurité et de fournir des conseils en matière de protection pour les questions relatives à la sécurité. La NMA agit en étroite collaboration avec le Secrétariat de la planification d'urgence de la NSA et sur avis de celui-ci. Les facteurs pris en considération pour fixer le niveau de sécurité approprié sont les suivants:
- le degré de crédibilité de l'information sur la menace;
 - le degré de corroboration de l'information sur la menace;
 - la mesure dans laquelle l'information sur la menace est spécifique ou imminente;
 - les conséquences potentielles d'un tel incident de sécurité.
- d. Le principal risque pour le navire, son équipage et ceux qui participent à la campagne en mer est la piraterie, le vol à main armée, l'enlèvement et/ou la capture du navire. Une telle menace dépend généralement de la position géographique, et le niveau de menace varie habituellement dans le temps.
- e. Les principales menaces dans un port sont le vol à main armée, les troubles civils, le terrorisme, la guerre civile, les accidents de la circulation et/ou les épidémies.
- f. D'un point de vue opérationnel, et afin d'éviter l'annulation éventuelle des campagnes scientifiques déjà planifiées, la FAO exclura les zones à risque de niveau de sécurité 2 et 3 des plans de campagne. La FAO consultera l'IMR sur les problèmes de sécurité.
- g. L'IMR ne considère pas réalisable l'utilisation d'escortes navales pendant les campagnes scientifiques régulières comme condition préalable pour la planification et l'exécution des campagnes scientifiques.
- h. En règle générale, l'IMR n'entreprendra pas d'opérations dans des zones où la piraterie est une menace connue et imminente et, le cas échéant, si le navire doit transiter par ces zones, il le fera sous la seule condition qu'il soit escorté par un ou plusieurs navires de la marine.

⁴ MSC.1/Circ.1333 sur les recommandations aux gouvernements pour la prévention et la répression de la piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires, et MSC.1/Circ.1334 sur les conseils aux propriétaires de navires et aux armateurs et équipages sur la prévention et répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires, ou la version révisée.

- i. Les épidémies ne constituent généralement pas une menace pour le personnel à bord du navire. Lorsque de graves épidémies représentent un risque concret pour la sécurité de l'équipage, de ceux qui participent aux campagnes et de toute personne à bord du navire, l'IMR procédera à une évaluation des risques en tenant compte des recommandations et rapports pertinents des autorités sanitaires norvégiennes et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

4) Évaluations de la sécurité, mesures d'atténuation des risques et processus de consultation entre l'IMR, la Norad et la FAO

A. Évaluation initiale de la sécurité du plan de campagne

- a. La FAO et l'IMR/CDCF proposent conjointement un plan annuel de campagne élaboré à partir des besoins de recherche du plan de travail du Programme, tenant compte des zones exclues par la FAO et/ou la Norad sur la base de l'article 18 de l'Accord du Programme et du paragraphe 3) f. ci-dessus.
- b. Le service responsable de la gestion du navire de l'IMR ("IMR/VD") procède à une évaluation initiale des conditions de sécurité du plan de campagne sur la base du «Guide de la sécurité maritime et du Code ISPS» de l'OMI, des «Bonnes pratiques de gestion version 4 - BMP4», des réglementations de l'Autorité maritime norvégienne (NMA) et des conseils du Secrétariat de la planification d'urgence de l'Association des armateurs norvégiens. D'autres procédures et directives peuvent être utilisées selon les besoins de même qu'il est possible d'utiliser des évaluations des conditions de sécurité d'autres compagnies maritimes professionnelles qui fournissent des conseils en matière de sécurité, réputées et reconnues au niveau international, cf. le point 2) à la lettre m, ci-dessus. Sur cette base, l'IMR détermine les mesures de sécurité pour chaque zone géographique.
- c. Si le plan de campagne inclut des pays affectés par des maladies contagieuses, les recommandations pertinentes des Autorités de santé norvégiennes, de l'OMS et de l'OMI, le cas échéant, devront être prises en considération par l'IMR dans l'évaluation des conditions de sécurité du plan de campagne.
- d. Dans le cas où l'évaluation initiale des conditions de sécurité effectuée conformément à l'alinéa b. et/ou c. a une incidence sur le plan de campagne proposé, l'IMR/VD communiquera à la Norad et à la FAO les éléments de son évaluation des conditions de sécurité. La Norad et/ou la FAO pourront consulter l'IMR sur cette évaluation, en vue de minimiser l'impact sur le plan de travail.
- e. Suite aux consultations ci-dessus, l'IMR/VD entreprendra une évaluation finale des conditions de sécurité, et devra fournir par écrit à la Norad et à la FAO les conclusions de cette évaluation finale. Sur la base de cette évaluation finale sur les conditions de sécurité de l'IMR/VD, la FAO et l'IMR/CDCF prépareront un plan final de campagne.
- f. La FAO présentera un plan final de campagne à la Norad pour son approbation lors de la réunion semi-annuelle du Programme.

- g. La FAO prépare des accords (MoU⁵) avec les États côtiers, incluant une clause requérant aux États d'identifier les points focaux qui seront chargés des questions de sécurité maritime. La FAO établira clairement dans ses accords conclus avec les pays partenaires, que toute campagne est soumise à une évaluation favorable des conditions de sécurité. L'IMR/VD prendra contact avec les missions diplomatiques norvégiennes sur les campagnes à réaliser dans les zones de leur compétence et les informera des activités du navire qui ont été établies.
- h. Les pays partenaires choisiront une personne contact qui sera chargée des questions et mesures de sécurité. Cette disposition devrait figurer dans l'accord conclu par la FAO avec les pays partenaires pour les campagnes à réaliser. La personne contact restera en liaison permanente avec l'IMR, qui à son tour, tiendra la FAO et la Norad informées du contenu des échanges.

B. Évaluation continue de la sécurité des opérations et du plan de campagne du navire

- a. L'IMR sera chargé du suivi permanent des conditions de sécurité concernant les campagnes du navire, ainsi que de suivre la situation dans les zones où le navire devra réaliser des campagnes prévues dans le cadre du plan de campagne. Pour le suivi, l'IMR appliquera les directives, réglementations pertinentes et normes de l'Autorité maritime norvégienne et de l'Association des armateurs norvégiens. Les évaluations des conditions de sécurité des autres organismes de sécurité maritime professionnels, réputés et reconnus au niveau international, pourront également être utilisées selon les besoins.
- b. Dans le cas où la campagne en cours ou la campagne prévue ait à subir des modifications en raison de préoccupations sécuritaires à la suite des contrôles effectués par l'IMR, l'IMR devra immédiatement notifier à la Norad et à la FAO les motifs de ses préoccupations.
- c. La Norad et/ou la FAO peuvent requérir une consultation auprès de l'IMR sur les questions sécuritaires en vue d'évaluer toutes les mesures préventives possibles, et de convenir sur la modification du plan de campagne. Le plan de campagne sera modifié de façon à minimiser l'impact sur le plan de travail du Programme. Cette consultation ne doit pas porter préjudice à toute mesure que l'IMR souhaite prendre pour répondre à ses préoccupations en matière de sécurité.
- d. La FAO doit, lors de la consultation, informer les partenaires et les pays où des campagnes ont été planifiées et les tenir au courant des conditions de sécurité dans la mesure où ces dernières pourraient affecter ces partenaires ou ces pays.
- e. Dans le cas où la NMA devait accroître le niveau de sécurité dans une zone ou des campagnes sont planifiées, l'IMR le notifiera immédiatement à la Norad et à la FAO. Aussitôt que possible après la notification, l'IMR, la Norad, la FAO et ses partenaires se consulteront pour évaluer la situation et les mesures de sécurité supplémentaires que les partenaires et/ou les États côtiers pourraient s'engager à fournir afin de

⁵ Memorandum of Understanding

répondre à l'IMR, conformément aux mesures de sécurité requises par la NMA requises.

- f. En vertu de la législation norvégienne applicable, l'IMR a le pouvoir de prendre la décision finale relative à l'itinéraire que le navire doit suivre, et de déterminer les mesures de sécurité adéquates dans une situation donnée. Dans le cas où la décision est prise d'annuler une ou plusieurs campagnes, la FAO informera les États côtiers et les partenaires impliqués et modifiera le plan de campagne.
- g. En cas de désaccord entre l'IMR, la FAO et la Norad concernant les mesures à prendre, y compris les modifications à apporter au plan de campagne en raison de l'évaluation continue des conditions de sécurité, cf. ci-dessus, la FAO et la Norad doivent préparer, sans retard indu, une note décrivant leurs avis respectifs pour soumission immédiate au directeur de l'IMR.
- h. Après avoir pris connaissance de la note soumise selon le paragraphe précédent, le directeur de l'IMR communiquera, par écrit, sa décision finale et contraignante indiquant les motivations de sa décision.
- i. En fonction de la décision finale de l'IMR, la FAO et l'IMR modifieront le plan de campagne. La FAO informera la Norad, les partenaires et les États côtiers qui sont concernés par les modifications du plan de campagne.

C. Mesures provisoires

- a. Les mécanismes de consultation et de prise de décision présentés dans cette annexe, s'entendent sans préjudices à l'autorité du capitaine de prendre toute mesure provisoire jugée appropriée dans l'exercice de la responsabilité du capitaine pour la sécurité du navire, de son équipage et des autres personnes à bord. L'IMR rendra compte à la FAO et à la Norad la décision qui a été prise le plus rapidement possible.

Titre du projet:	Appuyer la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches en tenant compte des impacts du climat et de la pollution
Titre court:	Programme EAF-Nansen
Code du projet:	GCP/GLO/690/NOR
Pays récipiendaires:	Global, avec un accent initial sur l'Afrique
Gouvernement/autres contrepartie(s):	Organisations en charge de la pêche, de la recherche et de l'environnement
Date prévue de démarrage:	Janvier 2017
Date prévue de fin du projet:	Décembre 2021
Contribution au cadre stratégique de la FAO	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif stratégique/Résultat organisationnel (OS2¹) <ul style="list-style-type: none"> - Domaine d'activité majeur – Croissance bleue • Cadre de programmation par pays
Catégorie d'évaluation de l'impact environnemental:	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/>
Budget de la FAO:	327 942 800 NOK (équivalent à 43 725 700 ² USD)
Contributions supplémentaires:	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'exploitation du navire: 267 057 200 NOK (Norad) • Equipement scientifique: 10 000 000 NOK (Norad)
Contribution totale de la Norad:	605 000 000 NOK (605 millions de couronnes norvégiennes)

¹ OS 2 : Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables.

² En utilisation un taux de change de 1 USD pour 7,5 NOK (février 2015).

RÉSUMÉ

Ce document décrit les objectifs, domaines d'activités, activités et produits et résultats attendus du Programme EAF-Nansen pour la période 2017–2021. Il s'agit d'une nouvelle phase du programme qui a connu plusieurs phases depuis 1975. Le programme s'appuie sur les expériences de ces phases tout en s'adaptant aux nouveaux défis et besoins. La phase récente, connue sous le nom de «Projet EAF-Nansen», a été mise en œuvre depuis décembre 2006 par la FAO, en étroite collaboration avec l'Institut de recherche marine norvégien (IMR), dans le but de contribuer à l'amélioration de la gestion des pêches à travers la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches (AEP).

Suite à la décision du Gouvernement norvégien, en 2012, de construire un nouveau navire de recherche (N/R) pour remplacer le vieillissant N/R *Dr Fridtjof Nansen*, la FAO a été mandatée pour mener la préparation de ce document de programme. Le nouveau programme est parfaitement en ligne avec l'Initiative en faveur de la croissance bleue (BGI) de la FAO qui a adopté l'AEP comme cadre clé pour la croissance durable. Il est également en accord avec la politique de développement de la Norvège et de ses objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable.

Enjeux

Les océans, les mers et les zones côtières offrent une source vitale d'alimentation, d'emplois, de loisirs, de commerce et de bien-être économique à des millions de personnes à travers le monde. Le poisson représente 17 pour cent de l'apport de protéines animales pour la population mondiale et six pour cent de toutes les protéines consommées. La pêche et ses activités connexes fournissent emplois et moyens de subsistance à 60 millions de personnes, dont 90 pour cent vivent dans des pays en développement. En plus du poisson, les écosystèmes marins offrent également un large éventail de biens et de services vitaux pour l'existence même de la vie sur terre. Par exemple, le phytoplancton marin produit la moitié de l'oxygène de l'atmosphère terrestre et la matière organique qui soutient le réseau trophique jusqu'aux poissons et les mammifères marins. Les océans absorbent plus de 26 pour cent du dioxyde de carbone émis dans l'atmosphère par les activités humaines. Par conséquent, les océans jouent un rôle clé dans la régulation de l'atmosphère et du climat, tandis que les zones côtières offrent aux communautés côtières qui vivent au niveau de la mer une protection contre les inondations et un moyen de lutter contre l'érosion.

Toutefois, la capacité des écosystèmes marins de continuer à fournir des biens et des services est menacée; les principales menaces étant les pratiques de pêche non durables, la pollution provenant des sources marines et terrestres, et la variabilité et le changement climatiques, combinées à la capacité limitée à gérer ces impacts et leurs effets cumulés. En outre, la croissance de la population humaine, en particulier dans les zones côtières des pays en développement, se traduira par l'amplification des pressions avec des effets négatifs sur les efforts de ces pays pour gérer l'insécurité alimentaire et la pauvreté; tout cela dans un contexte de demande croissante de poisson et d'autres services de l'écosystème marin.

Objectifs du Programme EAF-Nansen et défis clés

L'objectif à long terme (ou impact) du Programme EAF-Nansen est que les «pêcheries durables améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des pays partenaires».

Comme dans la première phase, le programme continuera à appuyer les efforts régionaux et nationaux spécifiques pour réduire la pauvreté et créer les conditions favorisant une sécurité alimentaire durable.

Pour atteindre les objectifs du Programme, trois défis clés se posent:

- i. La méconnaissance des impacts des facteurs de stress comme les pêcheries, la variabilité et le changement climatiques, la pollution sur les écosystèmes marins et leurs conséquences sociales et économiques.
- ii. Des systèmes et pratiques inappropriés de gestion durable des pêches de captures marines, éprouvées de plus par les impacts du climat et de la pollution.
- iii. Une capacité insuffisante à mettre en œuvre l'AEP, notamment pour la promotion de l'égalité des genres et la participation effective des femmes.

Enseignements tirés des travaux passés et connexes

L'objectif immédiat du Projet EAF-Nansen (mis en œuvre depuis décembre 2006) était que les «pêcheries dans les pays participants soient gérées de façon durable selon l'approche écosystémique des pêches». En 2009, un examen à mi-parcours a noté que le projet avait élevé de façon significative le niveau de sensibilisation aux concepts de l'AEP dans les pays cibles et que la capacité appropriée des partenaires avait été renforcée, y compris à bord du N/R *Dr Fridtjof Nansen*.

L'évaluation externe indépendante (IEE) du projet commanditée en 2013 par le Bureau de l'évaluation de la FAO a recommandé que les aspects socioéconomiques et de gouvernance du projet soient renforcés et qu'un plus grand effort soit fait pour assurer que les données générées par les campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* se traduisent par des avis politiques et de gestion. L'évaluation a trouvé que le Projet avait parfaitement réussi à atteindre ses objectifs et avait permis une avancée majeure dans l'adoption du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), illustrée par le processus participatif adopté pour aider les pays partenaires à préparer des plans de gestion des pêches. Le projet a été jugé conforme aux objectifs de la politique de développement de la Norvège, aux objectifs stratégiques de la FAO et a également répondu à la demande d'appui des États membres de la FAO pour mettre en œuvre l'AEP. L'IEE a conclu que, globalement, cette phase du programme avait été extrêmement pertinente et avait fourni des résultats satisfaisants. L'IEE a recommandé une inclusion plus systématique des questions de genre dans les documents de programmation, les activités et les produits du projet, en analysant et rendant compte de la place et du rôle des femmes dans le projet en particulier. Un audit ultérieur sur le genre mené en 2014 a également conclu que la solide base établie par le projet au fil des ans et sa nouvelle direction, offrent de nombreuses opportunités pour l'intégration de la dimension genre dans sa prochaine phase.

Durant la première phase (2006-2011) et la phase de transition (2012-2016) du Projet EAF-Nansen, le navire a principalement sillonné les zones où un financement était disponible en raison du besoin de cofinancement des coûts d'exploitation du navire. Par conséquent, les plans de campagne n'ont pas pu être développés de manière à assurer une utilisation efficace du navire et une pleine cohérence du programme scientifique car les connaissances générées ont souvent été parcellaires et n'ont pas nécessairement comblé les principales lacunes en termes de connaissances requises pour la gestion des pêches.

Élaboration de ce document de programme

Le document de programme a été élaboré à travers un processus participatif impliquant une équipe spéciale (Task Force) composée de personnel de la FAO et d'autres agences des Nations Unies, de l'IMR et des pays partenaires. L'objectif de la Task Force était, entre autres, de s'assurer que le programme était en accord avec les autres initiatives et les priorités de développement des pays et régions cibles potentielles. Le programme a été élaboré à partir des résultats obtenus par le Projet EAF-Nansen, se concentrant également sur la poursuite de la mise en œuvre de l'AEP avec un accent complémentaire sur les impacts de la variabilité et du changement climatiques et autres facteurs de stress anthropiques. L'élargissement proposé est conçu pour prendre en compte l'accroissement des avis scientifiques indispensables pour la gestion des pêches, considérant l'influence croissante de facteurs anthropiques extérieurs, comme la variabilité et le changement climatiques et la pollution qui affectent la productivité et la santé de l'écosystème marin.

Les ébauches du document de programme ont été revues avec les parties prenantes lors du Forum du projet et de réunions du comité de pilotage à Dar-es-Salaam, Tanzanie (mars 2013) et à Casablanca, Maroc (octobre 2014). L'ébauche du document de programme a également été présenté lors de divers forums régionaux et internationaux comme événement annexe à la 31^e session du Comité des pêches de la FAO (COFI, juin 2014), à la Conférence mondiale des Grands écosystèmes marines (GEM) (novembre 2014), à la Conférence internationale sur la recherche marine à Barcelone, en Espagne (novembre 2014), au Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, ouvert à tous, à New York, aux États-Unis (avril 2015), à la troisième session de la sous-commission pour l'Afrique et les États insulaires adjacents de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) à Nairobi, au Kenya (avril 2015), à la huitième Conférence des Parties de la Convention de Nairobi aux Seychelles (juin 2015), et à la réunion de l'Organisation mondiale du commerce sur le Cinquième examen global de l'aide au commerce: «Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive» (juillet 2015).

Afin de développer une stratégie pour l'utilisation du navire de recherche, un plan scientifique a été préparé tenant compte des besoins et aspirations des pays partenaires tels qu'exprimés à travers les plans d'action stratégique (PAS) des organes régionaux des pêches des programmes GEM en Afrique. Le plan scientifique a été élaboré avec les partenaires internationaux (dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], la COI de l'UNESCO, l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA], Grid-Arendal et les secrétariats des programmes GEM). Des consultations régionales sur le plan scientifique du programme ont également été tenues à Cape Town en Afrique du Sud, pour la zone de Benguela (novembre 2015), à Durban en Afrique du Sud, pour la région de l'Ouest de l'océan Indien (février 2016) et à Praia au Cap-Vert pour la zone Atlantique Centre-Est (septembre 2016). Le plan offre une stratégie et des directions scientifiques et politiques pour le Programme EAF-Nansen et les activités du navire.

Stratégie du projet et logique d'intervention

Les effets néfastes de la surpêche sur l'écosystème entraînent l'appauvrissement des stocks halieutiques, la modification de la structure et du fonctionnement de l'écosystème et la réduction globale de la capacité des écosystèmes à s'adapter à la variabilité et au changement climatiques. En outre, les autres impacts liés à l'homme, comme ceux dus à la pollution causée par les activités

terrestres ou les activités minières en mer, ont des effets néfastes sur les ressources halieutiques et les écosystèmes marins, mais ils sont mal compris. Les principales raisons de cette situation ont pour origine la faiblesse de nombreux pays en développement dans divers aspects requis pour garantir une bonne gouvernance.

Le Programme EAF-Nansen a pour objectif d'intervenir sur les faiblesses de la gestion des pêches des pays partenaires et d'identifier les opportunités d'un changement transformationnel et durable à long terme. Toutefois, la gestion durable n'est possible que si les trois défis mentionnés ci-dessus sont traités et, pour ce faire, le Programme EAF-Nansen a été conçu autour des trois domaines d'activités suivants:

1. Renforcer la base de connaissances pour la gestion durable des pêches.
2. Appuyer l'amélioration des politiques et de la gestion des pêches en ligne avec l'AEP.
3. Développer les capacités au niveau institutionnel et les ressources humaines, notamment la promotion de l'égalité des genres.

La collecte de données proviendra principalement des campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen*, notamment des données sur la distribution et l'abondance des stocks halieutiques, la biodiversité, les conditions environnementales, la présence de microplastiques et de polluants, etc. D'autres sources de données comme les données dépendantes des pêches (capture et effort) ou les données socioéconomiques relatives à la pêche seront prises en considération et un appui pour leur collecte sera fourni le cas échéant. L'analyse des données se traduira par deux principaux types de produits, à savoir les produits qui alimenteront le processus de gestion à l'échelle nationale ou régionale (par ex. rapports d'études, rapports d'évaluation des stocks, etc.) et des activités scientifiques de nature plus universitaire menant à des publications dans des revues scientifiques.

Les recherches à entreprendre dans le plan scientifique en cours d'élaboration, peuvent être classées selon les principales catégories suivantes:

- i. Ressources halieutiques, pêcheries et espèces associées/affectées (en cartographiant la distribution et en évaluant l'abondance, la structure et la dynamique des principales ressources halieutiques, y compris la compréhension des paramètres biologiques clés et les impacts de la pêche).
- ii. Comprendre les impacts des activités pétrolières, gazières et minières et de la pollution sur les ressources marines et les écosystèmes.
- iii. Comprendre les impacts du changement climatique sur les stocks halieutiques, notamment par la mise en place de systèmes de suivi.

Les priorités des activités de recherche seront convenues à travers des consultations avec les institutions partenaires. Les consultations régionales à ce sujet ont déjà débuté et s'achèveront au cours de la première année de mise en œuvre du Programme bien que des rectifications puissent avoir lieu les années suivantes.

Les campagnes sur la pêche et l'environnement menées avec le navire de recherche *Dr Fridtjof Nansen* ont constitué une partie importante et intégrante du Programme Nansen au cours de ses différentes phases. Cela se poursuivra avec le Programme EAF-Nansen. Le nouveau navire de recherche à la pointe de la technologie permettra d'autres types de campagnes qui n'ont pas souvent été menées dans le passé. Les principales études à effectuer sont classées comme suit:

- études des ressources mesurant l'abondance et la distribution des principaux stocks;
- études du cycle biologique des principaux stocks halieutiques impliquant l'identification des processus et habitats essentiels en relation avec le frai et les juvéniles (nurseries);
- études de l'écosystème (qui contribuent à la caractérisation de l'écosystème) comprenant la distribution, l'abondance et la composition de tous les taxons aux différents niveaux trophiques le long du plateau (poissons, phytoplancton, zooplancton, œufs et larves de poissons, cétacés, oiseaux de mer, reptiles, biodiversité benthique) ; et
- études océanographiques et de la qualité environnementale qui évalueront les niveaux de polluants, nutriments, hydrocarbures, etc. dans les habitats benthiques, les poissons, les crustacés et la colonne d'eau.

Partenaires, bénéficiaires et autres parties prenantes

Le programme aura un grand nombre de partenaires, bénéficiaires et autres parties prenantes, dont des institutions nationales de gestion de la pêche et de l'environnement, des instituts scientifiques et de recherche, des pêcheurs et communautés de pêches dans les pays participants, les organisations régionales de pêche et les organisations et projets nationaux, régionaux et internationaux connexes. Compte tenu de la portée plus large des activités de recherche envisagées dans le Programme, des dispositions ont été prises pour inclure la COI-UNESCO, le PNUE et d'autres agences des Nations Unies dans la définition des priorités ainsi que dans les campagnes scientifiques du navire de recherche.

Résultats attendus

Afin de contribuer à l'objectif à long terme du Programme, trois résultats ont été proposés ainsi que plusieurs produits. Les résultats, présentés ci-dessous, sont complémentaires et contribueront ensemble à réaliser l'objectif à long terme.

Résultat 1: Les institutions de recherche sur la pêche fournissent des avis scientifiques pertinents et opportuns pour la gestion

Le programme renforcera la base de connaissances nécessaire pour répondre aux défis décrits ci-dessus avec des activités de soutien novatrices censées répondre aux questions urgentes ainsi que stratégiques à long terme de politique et de gestion. Dans le cadre des résultats, le programme devra continuer à fournir des données, des informations et des connaissances à l'appui de la gestion durable des pêches dans les domaines environnementaux, biologiques et écologiques à l'aide du N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Le programme portera une attention particulière aux stocks/ressources halieutiques partagés. Il mettra également en place et appuiera un consortium scientifique qui travaillera en étroite collaboration avec les institutions nationales et régionales pour promouvoir l'utilisation des données provenant des campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* pour la production de connaissances scientifiques pertinentes pour la gestion des pêches dans un contexte écosystémique.

Résultat 2: Les institutions de gestion des pêches gèrent les pêches selon les principes de l'AEP

néanmoins, figurent dans les objectifs généraux du programme. Le navire pourrait être utilisé pour ces études tant qu'elles ne perturbent pas le programme d'études inclus dans le plan scientifique. L'exigence de cofinancement (ou de financement intégral) s'appliquerait à ces études. Il est attendu qu'au cours des réunions annuelles et semi-annuelles du Programme, une décision soit prise sur l'utilisation des fonds engendrés par ces activités.

Table des matières

RÉSUMÉ	2
ACRONYMES	11
PARTIE 1 – PERTINENCE	13
1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL.....	13
1.1.1 Enjeux et principaux défis	13
1.1.2 Approche écosystémique des pêches	17
1.1.3 Enseignements tirés des travaux antérieurs et connexes	18
1.1.4 Élaboration du document de programme	24
1.1.5 Avantage comparatif de la FAO	30
1.1.6 Liens avec les objectifs de développement nationaux et les objectifs stratégiques de la FAO.....	31
1.1.7 Partenaires, bénéficiaires et autres parties prenantes	33
1.2 STRATÉGIE DU PROGRAMME ET RÉSULTATS ATTENDUS	34
1.2.1 Stratégie du programme - théorie du changement.....	34
1.2.2 Logique d'intervention.....	35
1.2.3 Résultats attendus	38
PARTIE 2 – FAISABILITÉ	46
2.1 ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	46
2.2 GESTION DES RISQUES.....	47
2.2.1 Manque de collaboration entre les principales parties prenantes	47
2.2.2 Les connaissances générées ne sont pas utilisées pour la planification de la gestion des pêches	47
2.2.3 Le N/R <i>Dr Fridtjof Nansen</i> n'est pas exploité à la capacité prévue	48
2.2.4 Présence de la piraterie dans les zones de travail ciblées.....	48
2.2.5 Gouvernements et parties prenantes sont incapables d'engager des ressources pour développer et entretenir les capacités en matière d'AEP et pour sa mise en œuvre afin de gérer plus efficacement les pêches.....	48
2.2.6 Les questions de genre ne sont pas traitées de manière adéquate	49
2.2.7 D'importantes catastrophes naturelles ou induites par l'homme ou des crises empêchent l'exécution du programme prévu	49
2.3 PLAN DE TRAVAIL.....	49
2.4 CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION	49

2.4.1	Financement des coûts d'exploitation du navire	50
2.4.2	Cadre institutionnel, partage des connaissances et coordination	52
2.4.3	Points focaux nationaux (PFN)	56
2.4.5	Accords de partenariats	56
2.4.6	Budget et contributions des partenaires.....	57
2.4.7	Sous-traitance.....	61
2.4.8	Voyage.....	66
2.4.9	Formation.....	66
2.4.10	Équipement.....	66
2.4.11	Soutien technique et opérationnel.....	67
2.5	SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	68
2.5.1	Calendrier des rapports à établir.....	68
2.5.2	Examen et évaluation du Programme.....	69
2.6	COMMUNICATION	70
PARTIE 3 – DURABILITÉ DES RÉSULTATS.....		71
RÉFÉRENCES.....		69
APPENDICES.....		740
Appendice I:	Représentation graphique du cadre du programme	71
Appendice II:	Matrice des résultats du programme	76
Appendice III:	Plan de travail (activités provisoires); les plans de travail détaillés seront préparés chaque année.....	83
Appendice V:	Registre des risques du programme.....	92
Appendice VI:	Termes de référence pour le consortium scientifique EAF-Nansen	94
Appendice VII:	Termes de référence pour le réseau de formation technique EAF-Nansen.....	96
Appendice VIII:	Résumé des conclusions, enseignements tirés et recommandations clés de la revue de la Phase I: réalisations et enseignements tirés du Projet.....	98
Appendice IX:	Termes de référence de l'équipe du Programme	101

ACRONYMES

AEP	Approche écosystémique des pêches
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASCLME	Grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somalie
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BCC	Commission du courant de Benguela
BGI	Initiative pour une croissance bleue
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCLME	Grand écosystème marin du courant des Canaries
CCPR	Code de conduite pour une pêche responsable
CDCF	Centre for Development Cooperation in Fisheries
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
COFI	Comité des pêches (FAO)
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COREP	Comité des pêches régional pour le golfe de Guinée
CPCO	Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée
CPSOOI	Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien
CUA	Commission de l'Union africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCLME	Grand écosystème marin du courant de Guinée
GEM	Grand écosystème marin
GTN	Groupe de travail national
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CSRP	Commission des pêches sous-régionales
ICP	Processus consultatif informel ouvert à tous des Nations Unies
EEl	Évaluation externe indépendante
IMR	Institut de recherche marine
INDNR	Illicite, non déclarée et non réglementée (pêche)
MAW	Domaine d'activité majeur
MTR	Examen à mi-parcours
NFFP	Programme poisson de la NEPAD et de la FAO
Norad	Agence norvégienne pour la coopération pour le développement
ODD	Objectifs de développement durable

OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OPASE	Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
ORP	Organe régional des pêches
OSD	Bureau d'appui aux bureaux décentralisés (FAO)
OSPAR	Convention pour la Protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAF	Partenariat pour la pêche en Afrique
PAI	Plan d'action international
UCP	Unité de coordination du projet
PFRS	Cadre politique et stratégie de réforme des pêches et de l'aquaculture en Afrique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
SAPPHIRE	Harmonisation des politiques et réforme institutionnelle des activités stratégiques du programme (ASCLME)
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SOFIA	Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture
SAT	Services d'appui technique
SWIOFP	South West Indian Ocean Fisheries Project
TTN	Réseau de formation technique EAF-Nansen
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VOC	Coût de fonctionnement du navire
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive
ZHJN	Zone hors juridiction nationale

PARTIE 1 – PERTINENCE

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1.1 Enjeux et principaux défis

Les océans, les mers et les zones côtières offrent une source vitale d'alimentation, d'emplois, de loisirs, de commerce et de bien-être économique pour des millions de personnes à travers le monde et d'autres biens et services qui sont primordiaux pour l'existence même de la vie sur terre. Le poisson est une source majeure de protéines et de nutriments essentielle pour une grande partie de la population mondiale. La pêche fournit également des moyens de subsistance et des revenus à une grande partie des pays les plus pauvres du monde. Le poisson représente 17 pour cent de l'apport en protéines animales pour la population mondiale et six pour cent de toutes les protéines consommées. La FAO estime que le poisson fournit 22 pour cent de la consommation de protéines animales en Afrique subsaharienne, cette part dépassant 50 pour cent dans les pays les plus pauvres (surtout lorsque d'autres sources de protéines animales sont rares ou coûteuses). Le poisson fournit également plusieurs des micronutriments essentiels et des éléments fondamentaux au développement d'enfants en bonne santé, en particulier pour les populations pauvres ayant peu accès à une alimentation diversifiée. La pêche et les activités connexes fournissent des emplois et des moyens de subsistance à 60 millions de personnes, dont 90 pour cent dans les pays en développement pauvres. Le poisson est l'un des produits les plus échangés dans le monde et le commerce du poisson s'est considérablement développé au cours des dernières décennies pour devenir important, surtout dans les pays en développement. Outre le poisson, les écosystèmes marins fournissent un large éventail de biens et de services dont l'importance est de plus en plus reconnue. Par exemple, le phytoplancton marin produit la moitié de l'oxygène dans l'atmosphère terrestre et la matière organique qui soutient la chaîne alimentaire jusqu'aux poissons et aux mammifères marins. Les océans absorbent plus de 26 pour cent du dioxyde de carbone émis dans l'atmosphère par les activités humaines, par les organismes vivants et les habitats marins, dont les mangroves, les marais salés, les prairies marines et les algues, les forêts dites bleues. Les océans jouent un rôle clé dans la régulation atmosphérique et climatique, tandis que les zones côtières assurent une protection contre les inondations et la lutte contre l'érosion pour les communautés côtières peu élevées.

Le rôle essentiel des océans dans le développement durable, y compris pour l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la création de moyens d'existence durables, est reconnu depuis longtemps. Un objectif spécifique a été proposé dans le cadre de l'élaboration d'objectifs universels de développement durable pour donner suite au programme des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir l'objectif 14 «Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable». Dans une étude récemment réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), cet objectif a obtenu des résultats très élevés en ce qui concerne sa pertinence en termes de durabilité, en particulier dans les pays en développement³. En outre, le seizième processus consultatif informel ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer a récemment souligné l'importance de la

³ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1684SF_-_SDG_Universality_Report_-_May_2015.pdf

conservation et de l'utilisation durable des océans et de la protection de la biodiversité marine et du milieu marin pour la réalisation du développement durable.

Malgré leur importance reconnue, la capacité des écosystèmes marins de continuer à fournir une large gamme de biens et de services à des milliards de personnes est menacée. De nombreux stocks de poissons dans le monde continuent d'être surexploités (FAO, 2016), et les récentes évaluations dans les cinquièmes Perspectives mondiales en matière d'environnement (GEO-5) du PNUE indiquent une dégradation de l'océan à l'échelle mondiale, y compris sur les côtes d'Afrique. Les principales menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins, les ressources marines vivantes et la biodiversité sont les pratiques de pêche non durables, la pollution (y compris les débris marins) provenant des sources marines (dont l'exploitation pétrolière) et la variabilité et le changement climatiques, combinés avec les capacités limitées de gérer ces effets et leurs effets conjugués. En outre, l'accroissement de la population humaine, en particulier dans les zones côtières des pays en développement, conduira à amplifier les pressions susmentionnées, ce qui aura des effets négatifs sur les efforts des pays en développement pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Cela se produit dans un contexte de demande croissante de poissons et d'autres services des écosystèmes marins.

Malgré les progrès accomplis dans la compréhension de ces problématiques, la réponse aux pressions a été insuffisante et les tendances négatives en matière de santé des écosystèmes marins et des ressources associées n'ont pas été stoppées. Voici quelques-uns des défis à relever.

Défi 1: La méconnaissance des impacts des facteurs de stress comme les pêcheries, la variabilité et le changement climatiques, la pollution sur les écosystèmes marins et leurs conséquences sociales et économiques.

La capacité des écosystèmes marins de continuer à fournir les biens et services qu'ils sont en mesure de fournir est entravée par un certain nombre de facteurs parmi lesquels la pêche non gérée ou mal gérée, la pollution et le changement climatique sont les plus importants. Les connaissances sur la façon dont ces facteurs affectent les écosystèmes marins sont mal documentées et comprises, en particulier dans les pays en développement. D'autre part, il est fondamental d'avoir une meilleure connaissance des effets probables actuels et futurs de ces pressions sur les écosystèmes marins pour permettre aux pays côtiers de tenir compte de ces impacts dans leur planification et leur gestion.

Au cours de la première phase (2006-2011) et de la phase de transition (2012-2016) du Projet EAF-Nansen, des mesures importantes ont été prises pour élargir la base de connaissances sur les écosystèmes marins en Afrique. Il est nécessaire de poursuivre et d'élargir le travail de recherche ciblant les ressources halieutiques, incluant les informations synoptiques sur la répartition et l'abondance des principaux stocks et les variations concurrentes de leur environnement, pierre angulaire du programme Nansen à toutes ses phases. En outre, l'information sur les principaux paramètres biologiques, les cycles de vie et les habitats critiques, ainsi que leur productivité potentielle ou réelle et l'impact de la pêche sur leur dynamique est encore très faible ou incomplète, limitant la capacité des pays côtiers à gérer efficacement leurs pêcheries.

Il est de plus en plus évident que la variabilité et le changement climatiques auront des répercussions importantes sur la productivité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes marins, avec des conséquences sur leur capacité à fournir des biens et services et à soutenir la production alimentaire

et les moyens de subsistance. En particulier, il existe des informations contradictoires sur les conséquences du changement climatique sur les upwellings côtiers, un élément crucial de la production biologique de nombreuses parties de la zone côtière africaine. De même, les conséquences sociales et économiques des changements attendus sont largement inconnues, ce qui compromet la capacité des gouvernements et des communautés elles-mêmes à se préparer à faire face à ces changements.

L'augmentation des rejets de polluants et l'essor de l'activité humaine en mer, comme l'exploration pétrolière, ont des impacts majeurs sur le milieu marin, affaiblissant son équilibre et affectant les ressources vivantes également éloignées des zones côtières. Si les principales sources de pollution sont terrestres, l'exploitation pétrolière en mer et le trafic maritime sont aussi des facteurs de pollution. En outre, la pollution due aux activités terrestres et en mer, avec l'augmentation des volumes de débris et de déchets, est connue pour avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes et les ressources halieutiques. Une nouvelle menace pour la vie marine est le microplastique, formé par la détérioration des débris plastiques en minuscules particules. Leur abondance a augmenté et parfois les concentrations semblent être plus élevées que le plancton. Il a été démontré que les microplastiques entrent dans la chaîne alimentaire marine au niveau du plancton, mais leurs effets, ainsi que les effets de différents polluants sur les écosystèmes marins, sont mal documentés en Afrique.

D'une part, on s'attend à ce que l'utilisation accrue des ressources non conventionnelles, comme les poissons mésopélagiques, puisse aider, du moins en partie, à faire face à la demande accrue de poisson, et les estimations indiquent que le potentiel est énorme. D'autre part, ces estimations initiales doivent être étayées au niveau local et il n'est pas encore certain que ces ressources puissent être récoltées et utilisées.

L'objectif de développement durable (ODD) 14 établit 10 aspects de durabilité, dont les questions prioritaires de pêche et les questions environnementales. Trois des objectifs sont liés aux moyens de mise en œuvre, tandis que la recherche scientifique et le transfert de technologie sont considérés comme essentiels pour atteindre cet objectif.⁴

Défi 2: Des systèmes et pratiques inappropriés de gestion durable des pêches de captures marines, éprouvées de plus par les impacts du climat et de la pollution.

La mauvaise gouvernance et gestion constituent une des principales causes de la réduction des ressources halieutiques et de la dégradation des écosystèmes marins. Les facteurs critiques qui aboutissent à une gouvernance inefficace sont nombreux comme la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), le libre accès de nombreuses pêcheries aux ressources, la surcapacité des flottilles de pêche, la mauvaise connaissance des ressources et des écosystèmes marins, les faibles flux d'information et les capacités limitées en matière de recherche et gestion, incluant la formulation et la mise en œuvre des règles de décision de gestion, la participation limitée des parties prenantes dans le processus de gestion et les faibles mécanismes de prise de décision. Le défi se

⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7261Post-2015%20Summit%20-%20June%202015.pdf>

complique avec la nécessité d'envisager explicitement d'influer sur les facteurs qui touchent les écosystèmes marins autres que les pêcheries, comme le changement climatique et la pollution, et d'établir des liens avec des organismes gouvernementaux responsables ou, plus largement, d'intégrer les pêches dans des cadres multisectoriels plus vastes.

Les transitions politiques difficiles pour une gestion plus efficace des pêches sont rendues plus difficiles par des cadres institutionnels inadéquats (par ex., en termes de lois et de règlements périmés). Souvent, le manque de cohérence entre les politiques environnementales, sociales et économiques nationales mine leur capacité à fonctionner comme des cadres politiques et réglementaires efficaces.

Les stocks de poissons et les écosystèmes sont souvent présents dans plusieurs pays côtiers voisins, ce qui nécessite une collaboration et un effort concerté entre les pays concernés tant en matière de recherche que de gestion, conformément aux dispositions des instruments juridiquement contraignants tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS 1982) et l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (1995).

Les enjeux sont donc nombreux, mais leur importance relative peut varier d'un pays à l'autre ou même entre pêcheries d'un même pays. Il est donc nécessaire que les institutions de gestion des pêches évaluent les principaux défis d'une manière spécifique au contexte.

Lors de la réunion de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Nagoya en 2010, le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) (ONU, 2002) a fixé des objectifs clairs et assortis de délais pour les pays membres afin de mettre en œuvre des pêches durables et des objectifs de durabilité. L'objectif 6 traite spécifiquement de la pêche:

Objectif 6: *D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et exploités de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures pour la reconstitution des stocks sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.*

Plusieurs ODD abordent également les défis de durabilité liés à la pêche. Ceux-ci sont particulièrement importants dans les 10 sous-objectifs ciblés de l'Objectif 14.

Conserver la capacité des écosystèmes marins à fournir des aliments, assurer une bonne nutrition, des moyens d'existence et d'autres services de soutien au quotidien nécessite des politiques appropriées, de posséder certaines connaissances pertinentes et de prendre des mesures de gestion en utilisant les outils et les concepts appropriés. De plus, les cadres politiques, institutionnels et de gestion doivent être renforcés pour pouvoir faire face aux pressions multiples et interagissantes qui mettent en danger la durabilité des écosystèmes marins, dont les changements climatiques et la pollution font partie. Bien que ces défis soient globalement pertinents, ils sont particulièrement importants dans les pays en développement.

Défi 3: Des capacités de recherche et de gestion insuffisantes en matière de pêche et d'environnement, notamment pour la participation effective des femmes.

Un autre défi global et transversal vient s'ajouter aux deux premiers, ce sont les capacités limitées de recherche et de gestion des pêches des pays en développement. Malgré les progrès réalisés dans certains pays, la complexité croissante des enjeux exige un effort renouvelé pour accroître leur capacité à relever ces nouveaux défis. Cette complexité concerne la base des connaissances à partir desquelles sont prises les décisions ainsi que les systèmes globaux de gouvernance qui doivent prendre en compte les moteurs multiples et croissants de changement tout en tenant compte des objectifs multiples et parfois contradictoires liés à la durabilité écologique, sociale et économique dans la formulation des politiques et des décisions de gestion.

Les besoins en matière de renforcement des capacités sont vastes et vont de la collecte et de l'analyse des données halieutiques, de la gestion des pêches (dont la formulation de conseils de gestion, de réglementation du contrôle des collectes, d'attribution des droits, de suivi, de contrôle et de surveillance [SCS], etc.), la formulation de politiques et l'élaboration d'une législation appropriée, dans le contexte de la multiplicité des facteurs de stress considérés ici. La réponse à ce défi répond également aux appels lancés par les pays en développement aux forums internationaux tels que le Comité des pêches de la FAO (COFI) et aux réunions régionales de l'organisation des pêches pour le renforcement des capacités au niveau de la recherche et la gestion des pêches.

Le potentiel d'une pleine autonomisation des femmes pour contribuer au développement durable est encore largement sous-réalisé et un ODD est consacré à ce défi transversal⁵ en reconnaissance de son importance et de la nécessité de le considérer comme faisant partie de tous les efforts de développement.

1.1.2 Approche écosystémique des pêches

Depuis quelques années, la FAO encourage l'adoption d'une approche intégrée de gestion des pêches, qui tient explicitement compte des trois dimensions de la durabilité, par le biais de l'AEP. L'AEP est une stratégie holistique de gestion des pêches de capture qui intègre les dimensions écologiques, socioéconomiques et institutionnelles de la gouvernance (FAO, 2003). L'AEP promeut un processus de gestion adaptative qui s'appuie sur les institutions et les pratiques de gestion existantes et comprend des mécanismes de réactions en boucle à différentes échelles temporelles pour ajuster les performances tactiques et stratégiques en fonction des observations et des expériences passées et présentes.

L'engagement politique vis-à-vis de l'AEP s'est officiellement concrétisé dans le cadre de la «Conférence de Reykjavik sur la pêche durable dans l'écosystème marin» (Reykjavik, 2001), lorsque 45 pays participants ont signé une déclaration et pris l'engagement d'intégrer les considérations écosystémiques dans la gestion des pêches. Cet engagement a été rétabli dans le cadre du SMDD (Johannesbourg, 2002) et 2010 a été choisie comme l'année pour son application. Lors de sa vingt-

⁵ ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

cinquième session, en 2003, le Comité des pêches a largement convenu que «l'AEP constituait le cadre approprié et nécessaire pour la gestion des pêches».

L'AEP fournit un cadre permettant d'aborder explicitement les objectifs pertinents aux trois dimensions de la durabilité, d'évaluer les compromis et d'identifier des stratégies permettant d'atteindre des résultats acceptables pour la durabilité environnementale, la sécurité alimentaire et les objectifs de développement macroéconomique. Les principales caractéristiques du cadre proposé dans les directives de la FAO pour la planification et la mise en œuvre de l'AEP sont les suivantes:

- tous les éléments clés d'un système de pêche (écologique, socioéconomique et de gouvernance) sont pris en considération en tenant compte des facteurs externes;
- les questions de durabilité qui nécessitent une attention sont identifiées et classées par ordre de priorité au moyen d'un processus formel (par ex., l'évaluation des risques);
- les objectifs de gestion liés aux aspects environnementaux et sociaux/économiques sont réconciliés, y compris l'examen explicite des compromis entre eux;
- les «meilleures connaissances disponibles» constituent la base des prises de décision, les connaissances scientifiques et traditionnelles en faisant partie, favorisant l'évaluation et la gestion des risques et la notion selon laquelle la prise de décision doit se faire également dans les cas où les connaissances scientifiques sont insuffisantes; et
- la participation des parties prenantes est envisagée à tous les niveaux des étapes de planification et de mise en œuvre.

L'élaboration de plans de gestion des pêches, l'interface entre les objectifs politiques et les activités des pêcheurs est un élément clé de la mise en œuvre de ces approches intégrées. Il faut noter que le Code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 1995) de la FAO exige également explicitement que «les objectifs de gestion à long terme soient traduits en mesures de gestion, formulées comme un plan de gestion des pêches ou un autre cadre de gestion». Lors de la mise en œuvre de l'AEP, l'accent est mis sur le processus de planification afin de permettre l'identification des principaux problèmes de durabilité dont l'importance peut varier d'un pays à l'autre et d'une pêcherie à l'autre. Cette identification approfondie des problèmes permettra une efficacité plus ciblée et majeure des interventions. La mise en œuvre de l'AEP implique également l'établissement d'un cycle de gestion comprenant la planification initiale, la mise en œuvre et les réactions en boucle qui sont essentielles dans un cadre adaptatif.

1.1.3 Enseignements tirés des travaux antérieurs et connexes

Le Programme Nansen et récemment le Projet EAF-Nansen («Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement» - GCP/INT/003/NOR), ont soutenu les pays en développement dans la recherche et la gestion halieutiques, depuis 1975, dans leurs efforts pour améliorer la sécurité alimentaire. Les campagnes de recherche sur les pêches et l'environnement réalisées par le N/R *Dr Fridtjof Nansen* ont été un élément important et intégral de soutien. Le programme initial qui consistait principalement en campagnes exploratoires a été élargi dans les années 1990 pour inclure le renforcement des capacités en termes de recherche et gestion des pêches. Le programme a

également appuyé la collaboration régionale pour la gestion des stocks de poissons partagés et, plus récemment, l'adoption d'approches intégrées de la gestion des pêches, comme l'AEP, afin de fournir une base de connaissances plus large sur les écosystèmes marins et les impacts des pêcheries connexes.

Au fil des ans, le programme est devenu un mécanisme unique de coopération, de production de connaissances et d'échange de technologies et de leçons apprises dans les régions en développement, en particulier en Afrique. Grâce à l'utilisation du pavillon des Nations Unies, le N/R *Dr Fridtjof Nansen* peut facilement franchir les frontières juridictionnelles pour traiter des questions transfrontalières. Chaque phase du programme a été élaborée pour répondre à l'évolution des besoins et des facteurs comme le montre le tableau 1.

Tableau 1: Caractéristiques des diverses phases du Programme Nansen

	Facteurs/besoins	Principaux objectifs du Programme
1975-1980	Les pays en développement sont intéressés à tirer le meilleur parti des ressources halieutiques disponibles, mais la connaissance du niveau des ressources disponibles dans les pays en développement est très médiocre.	Identifier les nouvelles ressources halieutiques qui pourraient bénéficier aux pays en développement pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
1980-1990	De nombreux pays en développement établissent des ZEE, doivent cartographier et mettre en place des systèmes de suivi des ressources dans les ZEE.	Soutenir un certain nombre de pays en développement pour cartographier, évaluer et mettre en place des systèmes de suivi des ressources, notamment en renforçant les capacités des institutions de recherche et de gestion de la pêche.
1990-2006	Nécessité d'une coopération régionale sur la gestion des ressources partagées	Contribuer à renforcer la coopération régionale au niveau de la recherche et la gestion des pêches, en ciblant la côte atlantique de l'Afrique.
2006-2016	Élargir la portée de la recherche et de la gestion des pêches pour mettre en œuvre l'approche écosystémique des pêches (AEP).	Collecter des données et des informations sur les ressources et les écosystèmes. Initier des processus institutionnels dans certains pays membres pour l'application pratique de l'AEP. Mettre en place un renforcement des capacités sur divers aspects de la recherche et de la gestion de la pêche pertinents pour l'AEP.

Le Projet EAF-Nansen a été mis en œuvre à partir de décembre 2006 par la FAO, en étroite collaboration avec l'IMR, dans le but de contribuer à l'amélioration de la gestion des pêches dans les pays partenaires par l'adoption et la mise en œuvre de l'AEP. Les principaux objectifs du projet sont d'élargir la base de connaissances scientifiques sur les écosystèmes marins, de renforcer le lien entre les sciences marines et la gestion des pêches, d'appuyer les pays dans la mise en œuvre de l'AEP par le biais de processus de gestion et politiques incluant des revues juridiques et de contribuer au développement des capacités du personnel des pays partenaires pour la gestion de leurs

systèmes de pêche et marins, y compris par le biais de programmes de formation à bord et dans les pays. Le réseau du Projet EAF-Nansen comprend maintenant la plupart des institutions de recherche sur les pêches marines en Afrique et, dans de nombreux cas, les données des campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* constituent la seule source d'informations indépendantes sur l'état des stocks de poissons et leurs environnements associés. En outre, un réseau d'administrations des pêches connaissant le processus d'AEP a été créé, grâce à une série d'initiatives nationales et/ou sous-régionales qui ont permis d'élaborer des plans de gestion cohérents avec l'AEP pour certaines pêcheries.

La performance du Programme Nansen a été évaluée à plusieurs reprises tout au long de son histoire et, en général, les évaluations ont été positives. Plus récemment, le Bureau de l'évaluation de la FAO a commandité un examen approfondi de la première phase du Projet EAF-Nansen couvrant la période 2006-2011 (FAO, 2013). Les principales recommandations de cette revue sont jointes en annexe VIII. En ce qui concerne l'accent mis sur le projet et le soutien aux partenaires, l'évaluation a recommandé de renforcer les aspects socioéconomiques et de gouvernance et de veiller à ce que les données générées par les campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* soient traduites en conseils en matière de politique et de gestion. L'évaluation a également reconnu que la disponibilité d'un navire de recherche est cruciale pour le succès du Programme EAF-Nansen et du Projet EAF-Nansen. Cette recommandation était conforme aux évaluations précédentes et plus spécifiques de la nécessité de disposer d'un navire, réalisées en 2009 et 2010 (FAO, 2009; NFDS, 2010).

La FAO et ses partenaires ont acquis une vaste expérience avec la mise en œuvre du Projet EAF-Nansen en cours. Il s'agit de domaines généraux tels que la coopération, le renforcement des capacités, la collecte de données, l'évaluation des stocks, les engagements des pays et une sensibilisation accrue à la coopération et à la gestion des pêches. Certaines des questions soulevées dans les rapports d'évaluation de la première phase du Projet EAF-Nansen et les enseignements tirés de cette phase et de la phase de transition qui suivent, sont décrits ci-dessous.

Phase I du Projet EAF-Nansen (2006–2011)

Durant la première phase du projet, deux examens ont été réalisés: un examen à mi-parcours (MTR) commandité par la FAO en juillet 2009 (FAO, 2009b) et une évaluation externe indépendante (EEI) réalisée en juillet-août 2013 (FAO, 2013). Tant le MTR que l'EEI ont été réalisés par des consultants externes.

Les objectifs de l'examen à mi-parcours étaient de fournir une évaluation interne de l'état de mise en œuvre du projet, formuler des recommandations en vue de modifier la conception et l'orientation générale, formuler des recommandations pour le plan de travail pour le reste du projet (2009-2011) et fournir des éléments pour discuter d'une éventuelle poursuite du projet. Il a noté, entre autres:

- le projet a permis de sensibiliser de manière significative sur les concepts de l'AEP dans les pays cibles grâce à l'organisation de plusieurs ateliers qui ont été très suivis ; et
- le renforcement des capacités a été entrepris par les scientifiques nationaux à bord du N/R *Dr Fridtjof Nansen*; les partenaires sont généralement d'accord sur le fait que le navire est une

ressource scientifique utile, en particulier pour les données sur la pêche en mer et les écosystèmes marins.

L'évaluation globale de l'EEL qui a été achevée en novembre 2013 (FAO, 2013) a été que le projet avait été très efficace dans la réalisation de ses objectifs. Elle a permis de constater que le projet avait permis de progresser vers l'adoption du CCPR, illustré par le processus participatif adopté pour aider les pays partenaires à élaborer des plans de gestion des pêches. La phase I a été jugée conforme aux objectifs de la politique norvégienne de développement, avec les objectifs stratégiques de la FAO et a également répondu à la demande des pays membres de la FAO en matière de soutien à la mise en œuvre de l'AEP. La conclusion globale est que la phase I du projet a été très pertinente et a donné des résultats satisfaisants.

L'évaluation a également relevé des points à améliorer, notamment ceux liés à la planification financière, aux questions intersectorielles (en particulier le genre) et à la durabilité des partenariats. Pour répondre aux préoccupations identifiées, l'évaluation a fait les six recommandations suivantes:

- élaborer des accords de cofinancement pour les campagnes scientifiques du N/R *Dr Fridtjof Nansen* en collaboration directe avec des partenaires financiers institutionnels tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en association avec la communauté des utilisateurs des organes régionaux des pêches (ORP), des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les organisations de protection de l'environnement;
- accroître la capacité de l'Unité de coordination du Programme (UCP) à soutenir le processus de mise en œuvre et de révision des plans de gestion des pêches avec l'AEP, en particulier en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des pêches, notamment les aspects politiques, juridiques et institutionnels;
- commanditer une évaluation approfondie des besoins actuels et futurs et des capacités de recherche du navire, les services scientifiques et les compétences aux niveaux national et régional; sur la base de laquelle les campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* et un programme de renforcement des capacités sur cinq ans seront établis;
- concevoir, avec le soutien de la Norad et en collaboration avec le Partenariat pour la pêche africaine (PAF), les ORP et les pays membres, une Stratégie de renforcement des capacités qui envisagerait une base plus large de partenaires norvégiens et africains. La stratégie favoriserait également les échanges d'informations, d'expériences et d'expertise entre les pays en ce qui concerne la promotion des plans de gestion des pêches pour l'AEP;
- élaborer une stratégie de communication et soutenir le personnel chargé de la communication à temps plein pour la mettre en œuvre; et
- envisager explicitement la question du genre dans la phase II du projet, notamment en modifiant le cadre logique avec des indicateurs détaillés pour illustrer l'importance de la voix des femmes dans les activités et forums locaux, nationaux et régionaux du projet.

Phase de transition du Projet EAF-Nansen (2012-2016)

L'EEL a également examiné les activités menées les deux premières années de la phase de transition, qui était essentiellement une continuation de ce qui a été fait durant la phase I, avec toutefois également un élargissement des activités sur le terrain et un meilleur ciblage des questions

de biodiversité et de changement climatique avec de nouveaux partenaires potentiels. À la fin de la deuxième année de la phase de transition (décembre 2013), 16 pays côtiers en Afrique ont reçu un appui dans l'élaboration de leurs plans de gestion pour certaines pêcheries. Six de ces plans ont déjà été approuvés pour être mis en œuvre par les autorités nationales compétentes. Un plan de gestion des stocks transfrontaliers partagés (en Afrique du Nord-Ouest) était également en cours d'élaboration avec la collaboration du Projet de grands écosystèmes marins du courant des Canaries (CCLME) financé par le FEM. Le projet a apporté son soutien au Programme poisson de la NEPAD et la FAO (NFFP) financé par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI) pour introduire l'AEP dans la gestion des pêches en eau douce; un plan de gestion des pêches pour le lac Tchad a été élaboré à l'aide du cadre de l'AEP.

Grâce aux campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen*, le programme a réussi à aider les projets GEM et d'autres partenaires dans le domaine de la gestion des pêches en fournissant des données et des informations pour la préparation de l'analyse diagnostique transfrontalière et en contribuant à l'établissement d'une base de référence environnementale dans le cadre de l'industrie du pétrole et du gaz dans certains pays africains.

Les cours de formation sur l'AEP organisés conjointement avec les universités africaines, qui ont débuté dans la première phase du projet, se sont poursuivis au cours des deux premières années de la phase de transition. Les cours ont été dispensés en anglais, en français et en portugais et ont réuni environ 120 scientifiques et gestionnaires des pêches. Ces cours ont permis de développer une masse critique d'experts nationaux ayant des connaissances appréciables en matière d'AEP.

Prise en compte du genre dans le Projet EAF-Nansen

À l'échelle mondiale, les femmes jouent un rôle important dans la pêche, mais le manque d'attention aux rôles et aux relations entre les genres a entraîné des politiques ou des programmes qui n'ont pas amélioré les moyens de subsistance ni réduit la vulnérabilité des communautés de pêcheurs. Les questions de genre sont une priorité stratégique pour la FAO et ses États membres. L'évaluation finale de la première phase du Projet EAF-Nansen a noté que, bien que l'AEP (qui est au cœur du projet) exige de prendre en considération les aspects sociaux et constitue un aspect important du soutien norvégien, il n'y a pas de mention explicite de l'intégration de la dimension de genre dans le document de projet ni la cadre logique qui devrait exiger la communication et la présentation de rapports sur le rôle des femmes dans les activités du projet (FAO, 2013). Les questions de genre ont été prises en compte uniquement dans la composition des groupes de travail nationaux sur l'AEP dans le processus de planification de la gestion des pêches, où la méthodologie d'évaluation des risques permet de couvrir les questions de genre et sociales. L'évaluation a également identifié la nécessité d'inclure plus systématiquement les questions de genre dans les documents de programmation, les activités et les produits du projet et en particulier d'analyser et de reporter la place et le rôle des femmes dans les activités locales, nationales et régionales du projet.

En 2014, un audit de genre du Projet EAF-Nansen a été réalisé avec les objectifs suivants:

1. examiner les documents, le cadre logique, les activités et les rapports du projet;
2. identifier les points forts, les faiblesses, les lacunes, les opportunités et les défis au niveau de la promotion de l'égalité des genres dans le projet;

3. conseiller et formuler des recommandations en vue d'intégrer les questions de parité homme-femme dans les phases futures du projet et, en particulier, proposer des indicateurs tenant compte des sexospécificités à inclure dans le cadre logique de la deuxième phase; et
4. donner des conseils sur le contenu des termes de référence pour l'élaboration d'une Stratégie genre pour la deuxième phase du projet.

L'audit a conclu que malgré ses nombreuses réalisations, le Projet EAF-Nansen a manqué des occasions d'intégrer une perspective sexospécifique dans sa conception et sa mise en œuvre. Cela est dû en grande partie au fait que la prise en compte de la problématique hommes-femmes est *présumée* et que les dimensions sexospécifiques sont prises en compte «naturellement» compte tenu du fait que la majeure partie des orientations fournies par le projet n'accorde pas une grande importance aux dimensions sexospécifiques de la gestion des pêches.

Financement du coût d'exploitation du navire

Depuis sa création, le Programme Nansen a été financé principalement par le Gouvernement norvégien par l'intermédiaire de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad), incluant le coût total des opérations du navire (sauf pour le cofinancement du PNUD pendant les premières années du programme dans les années 1970). Dans le cadre du Projet EAF-Nansen, le coût d'exploitation du navire (VOC) a été partagé entre la Norad et les partenaires du projet, initialement sur une base de 50/50, s'élevant à 10 000 USD par jour pour le partenaire. Dans le cadre de cet accord de partage des coûts, la Norad a fourni environ 60 pour cent de l'ensemble des VOC, et a parfois financé en totalité certaines campagnes. Les partenaires de cofinancement sont les projets GEM financés par le FEM en Afrique (Commission du courant de Benguela [BCC], CCLME, Grand écosystème marin du courant de Guinée [GCLME] et les Grands écosystèmes marins d'Agulhas et de Somalie [ASCLME]), cofinancés par la Banque mondiale (par ex., le projet de pêche du sud-ouest de l'océan Indien [SWIOFP] et les projets régionaux de pêche ouest-africains [WARFP]) ainsi que les pays bénéficiaires eux-mêmes.

Cette exigence de cofinancement a entraîné un certain nombre de difficultés, notamment:

- le navire a été déployé principalement dans les zones où des financements existaient et pas nécessairement où il aurait pu le mieux contribuer aux connaissances nécessaires à la gestion des pêches;
- les plans de campagne n'ont pas pu être élaborés de façon à assurer une utilisation efficace du navire en raison du nombre élevé de jours de navigation souvent nécessaires pour transférer le navire à des partenaires différents; et
- la cohérence du programme scientifique a également été affectée, de sorte que les connaissances générées ont souvent été inégales et n'ont pas nécessairement comblées les principales lacunes en matière de connaissances requises pour la gestion des pêches et de l'environnement.

Cette situation a constitué un problème majeur pour le Projet EAF-Nansen. L'hypothèse était que le projet, et en particulier le navire, contribuerait aux programmes scientifiques des partenaires (notamment les projets GEM et autres programmes et projets régionaux connexes en Afrique). Cela

n'a pas été possible dans de nombreux cas et la contribution scientifique réelle du Projet EAF-Nansen à la gestion grâce à l'utilisation du navire de recherche, n'est pas facile à évaluer.

1.1.4 Élaboration du document de programme

En 2012, le Gouvernement norvégien a pris la décision de construire un nouveau navire de recherche pour remplacer le vieillissant N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Sur la base des recommandations de diverses évaluations, la disponibilité d'une plate-forme de recherche telle que le N/R *Dr Fridtjof Nansen* a été jugée essentielle pour la collecte de données et d'informations sur l'état du milieu marin et ses ressources.

À la suite de cette décision, une note conceptuelle pour une nouvelle phase du projet (appelée Programme EAF-Nansen) a été élaborée par la FAO et présentée à la Norad et au Ministère des affaires étrangères de la Norvège en mars 2013. Le nouveau programme, qui commencera en 2016 lorsque le nouveau navire sera opérationnel, est destiné à développer des activités à partir des acquis du Projet EAF-Nansen. Le nouveau Programme EAF-Nansen se concentrera sur la poursuite de la mise en œuvre de l'AEP, en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de bonnes stratégies de gestion incluant des dispositions pour des connaissances de bases et en ciblant surtout les impacts de la variabilité et du changement climatiques et les autres facteurs de stress anthropiques. L'extension du projet vise à tenir compte de l'élargissement requis des avis scientifiques sur la gestion des pêches, et de l'influence croissante des facteurs anthropogéniques externes comme la variabilité et le changement climatiques, la pollution, qui affectent la productivité et l'équilibre des écosystèmes marins.

Suite à l'acceptation de la note conceptuelle, la FAO a mis en place un groupe de travail international pour le développer en un nouveau document de projet. Le Groupe de travail avait pour mission de:

- traiter et détailler les principaux domaines à couvrir par le nouveau projet;
- veiller à ce que le nouveau programme soit pleinement aligné sur les autres initiatives et les priorités de développement des pays ou régions cibles potentiels;
- explorer les possibilités de cofinancement éventuelles des opérations du navire et/ou du programme dans son ensemble; et
- jouer un rôle de plaidoyer en veillant à ce que les opportunités soient utilisées pour informer la communauté internationale du projet.

Le Groupe de travail s'est réuni en juin 2013 pour se mettre d'accord sur une feuille de route pour l'élaboration du programme, discuter de la note conceptuelle et décrire le Programme EAF-Nansen. Les points de vue initiaux du Groupe de travail ont été discutés avec les parties prenantes et la Norad lors du Forum et de la deuxième réunion conjointe des comités de pilotage régionaux du Projet EAF-Nansen, qui s'est tenue en octobre 2013 à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. Le Groupe de travail s'est réuni de nouveau en décembre 2013 pour examiner les commentaires reçus au cours du processus de consultation et pour apporter sa contribution au document de projet. Une version plus avancée du document a été présentée lors de la troisième réunion conjointe des comités de pilotage régionaux tenue à Casablanca, au Maroc, en octobre 2014.

Le projet de document de programme a également été présenté lors de diverses réunions régionales et internationales telles que l'événement parallèle organisé lors de la 31^e session du Comité des

pêches de la FAO (COFI, juin 2014), la Conférence mondiale sur les Grands écosystèmes marins (novembre 2014), la Conférence internationale sur la recherche océanographique à Barcelone, en Espagne (novembre 2014), le Premier Processus consultatif informel ouvert à tous sur le droit de la mer à New York, États-Unis, en avril 2015, la troisième session de la Sous-commission pour l'Afrique et les États insulaires adjacents de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) à Nairobi, au Kenya (avril 2015), la Huitième Conférence des Parties à la Convention de Nairobi aux Seychelles (juin 2015) et la Réunion de l'Organisation mondiale du commerce sur le Cinquième examen mondial de l'aide pour le commerce des pays d'Afrique subsaharienne: «Réduire les coûts commerciaux pour une croissance inclusive et durable» (juillet 2015).

En juin 2015, une réunion a été organisée avec des partenaires internationaux (y compris des organisations des Nations Unies, des programmes GEM et des universités) pour élaborer un plan scientifique, qui a accordé une attention particulière aux campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Une ébauche du plan fournissant des orientations scientifiques et stratégiques pour le Programme EAF-Nansen, en ce qui concerne la science, incluant les activités du navire, l'élaboration des politiques et les aspects clés de gestion ainsi que les efforts de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités connexes. Le plan sera finalisé après consultation avec les parties prenantes, et les pays participants.

Science et gestion dans le Programme EAF-Nansen

Le Programme EAF-Nansen se compose de trois principaux volets dont l'objectif est de contribuer à combler les faiblesses de gouvernance des pêches dans les pays et les régions partenaires en matière de connaissance/science, de gestion/politique et de développement des capacités dans tous ces aspects en tant que composante transversale (figure 1).

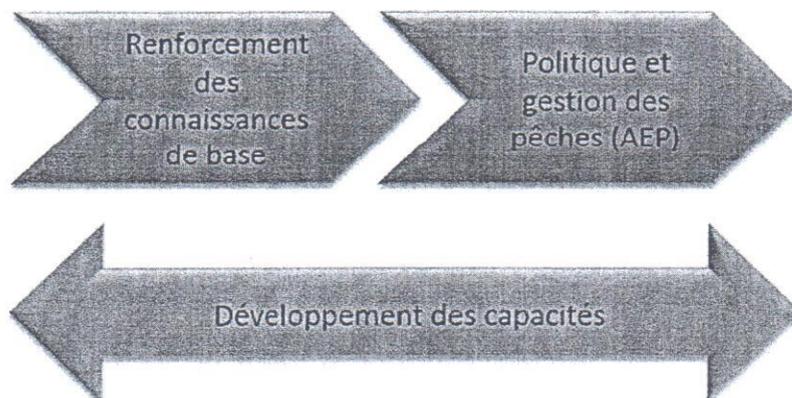


Figure 1: Principales composantes du Programme EAF-Nansen

La mise en œuvre de l'AEP implique un processus de planification et de mise en œuvre approfondi, des connaissances étant nécessaires à toutes les étapes du processus. De plus, l'étendue des connaissances au service de l'AEP s'est élargie par rapport à la gestion conventionnelle des pêches

pour inclure également les impacts de la pêche sur les écosystèmes marins ainsi que les impacts des facteurs externes sur les pêches et les écosystèmes marins. Un autre aspect est que dans le cadre de la planification de la gestion des pêches, des évaluations intégrées du système de la pêche sont effectuées, incluant les aspects écologiques, sociaux, économiques et de gouvernance, afin d'identifier les principaux défis/problèmes à résoudre pour sa durabilité. Un défi majeur consistera à utiliser les données du navire de recherche et d'autres sources pour produire des connaissances qui permettront aux autorités responsables de la gestion et aux décideurs politiques de prendre des décisions informées en matière de gestion des pêches et de l'environnement à différentes échelles. Un modèle conceptuel du flux des données à la gestion est présenté dans la figure 2.

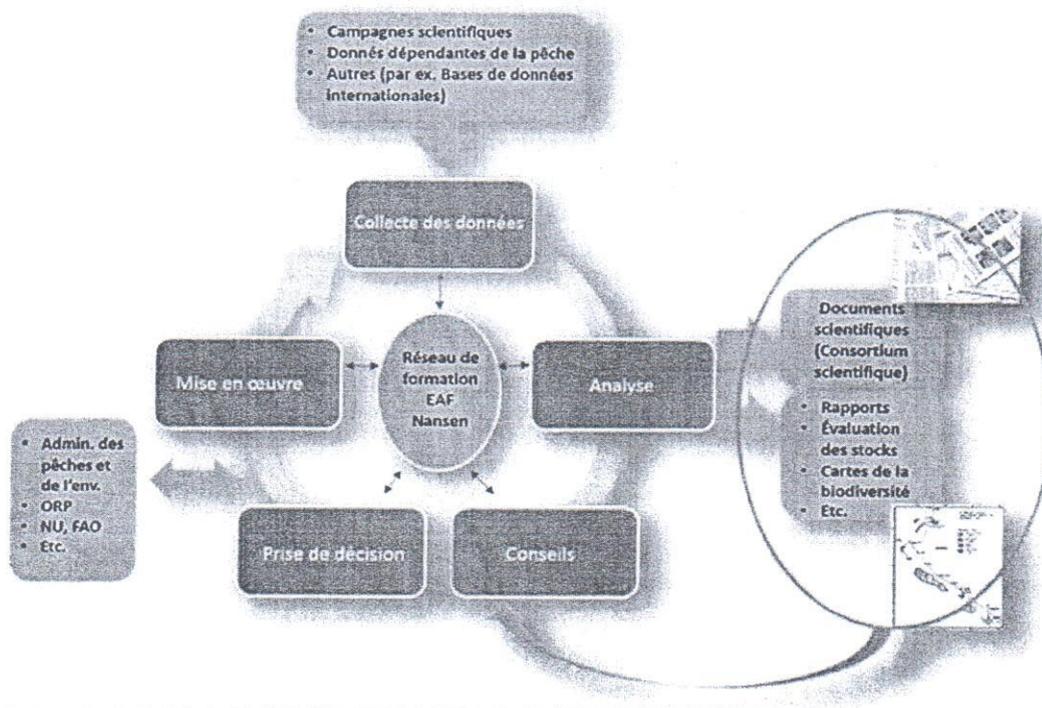


Figure 2: Aperçu du flux des données à la gestion et les principaux partenaires impliqués

Les données collectées proviendront avant tout des campagnes du N/R Dr Fridtjof Nansen, en particulier les données sur la répartition et l'abondance des stocks de poissons, la biodiversité, les habitats, les conditions environnementales, la présence de microplastiques et de polluants, etc. D'autres sources de données comme les données dépendantes de la pêche (captures, effort, taille et autres données biologiques) ou les données socioéconomiques liées à la pêche seront examinées et un appui sera fourni pour leur collecte, au besoin. Les séries de données disponibles dans le domaine public seront également utilisées selon les besoins. L'analyse des données aboutira à deux principaux résultats: à alimenter le processus de gestion à l'échelle nationale ou régionale (par ex., les rapports de campagne, les rapports d'évaluation des stocks, etc.) et à des activités scientifiques de nature plus académique conduisant à des publications dans des revues scientifiques. Le premier

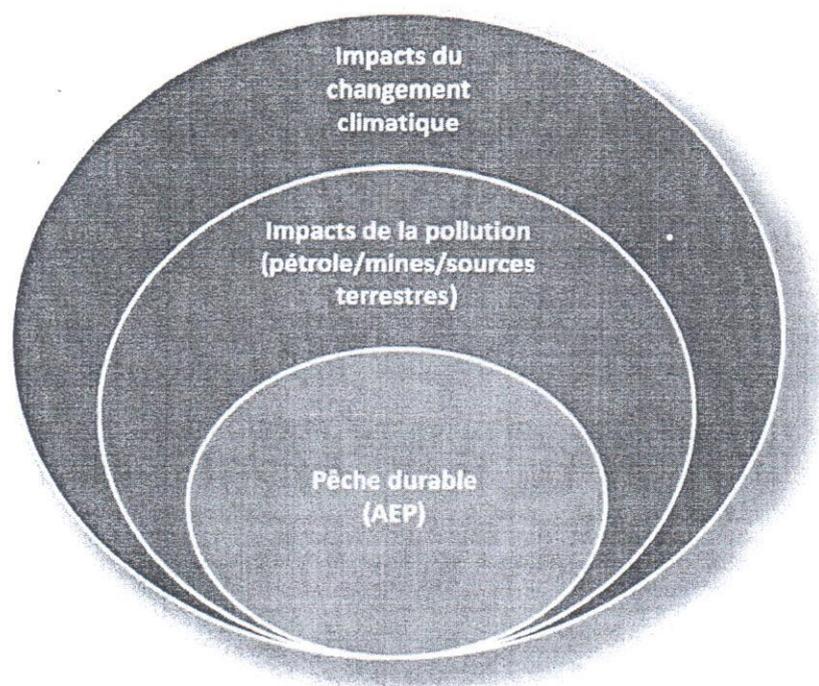


Figure 3: Portée du plan scientifique

Lors de l'élaboration du plan scientifique, les principes suivants ont été établis pour déterminer les activités de recherche pertinentes:

- 1) La gestion durable des pêches est au cœur du programme et la priorité sera accordée à l'amélioration des connaissances sur la répartition, l'abondance et la structure des principaux stocks et sur les effets de la pêche sur ces stocks, en particulier en ce qui concerne les principales ressources transfrontalières. La recherche se développera toutefois pour améliorer la compréhension des principaux paramètres biologiques, le rôle des ressources halieutiques dans le contexte plus large de l'écosystème, la façon dont ils sont affectés par la pression de pêche ainsi que par la variabilité et le changement climatique et les impacts des pêcheries et autres facteurs stressants sur les ressources et l'environnement (figure 3).
- 2) La recherche devrait traiter principalement les questions d'ordre régional (par exemple, les ressources/stocks de pêche partagés), mais pourrait être «spécifique» par nature (par exemple, étude des processus de recrutement de tout stock régional important).
- 3) Le programme opérera principalement dans les ZEE des pays, mais des études dans les zones hors juridiction nationale (ZHJN) pourront également avoir lieu en collaboration avec les ORGP et les ORP.
- 4) Dans la mesure du possible, les activités de recherche devraient prendre en compte et être coordonnées avec les programmes nationaux, régionaux et internationaux de recherche halieutique et marine.
- 5) La recherche devrait être liée aux besoins de gestion, tactiques (à court terme) (par ex. nécessaires à la gestion des pêches, à l'évaluation ou au suivi des impacts de l'exploitation pétrolière et du gaz, soit à la gestion globale ou environnementale) ou stratégiques (à long terme)

qui contribuent aux «biens publics mondiaux», c'est-à-dire à des recherches qui peuvent être importantes d'un point de vue stratégique, mais qui ne répondent pas nécessairement directement aux besoins immédiats.

Les priorités de recherche seront déterminées par les consultations avec les institutions partenaires. Des consultations régionales ont été initiées et seront achevées au cours de la phase de démarrage du programme.

Plan de campagne du N/R Dr Fridtjof Nansen

Les campagnes de recherche sur la pêche et l'environnement du navire de recherche *Dr Fridtjof Nansen* ont constitué une partie importante et cruciale du Programme Nansen tout au long de ses diverses phases. Elles seront poursuivies dans le nouveau Programme EAF-Nansen. Le nouveau navire de recherche à la pointe de la technologie permettra d'effectuer d'autres types de campagnes qui n'ont pas été réalisés dans le passé, ainsi que de collecter des données et informations supplémentaires dans toutes les campagnes. Les principaux types de campagnes à réaliser et leurs objectifs sont présentés dans le tableau 2. Ils seront étroitement liés aux domaines de recherche envisagés dans le programme et ensuite élaborés dans le plan scientifique. Les domaines clés sont:

- des campagnes sur les ressources de suivi des stocks de poissons pélagiques et démersaux;
- des campagnes de recherche sur les cycles biologiques;
- des études des écosystèmes pour contribuer à la caractérisation des écosystèmes et à l'identification des habitats critiques et importants; et
- des campagnes océanographiques et sur la qualité environnementale.

Au cours des campagnes et dans la mesure du possible, des données et des informations seront également recueillies simultanément pour évaluer la qualité de l'environnement marin, les débris marins, les microplastiques et la salubrité des aliments et contribuer aux connaissances mondiales sur l'acidification des océans. Un plan détaillé, accompagné d'un plan d'action, sera élaboré après consultation avec les partenaires régionaux et les institutions nationales. Des consultations initiales ont eu lieu au cours de la phase de transition du projet et se poursuivront pendant la phase de démarrage.

Tableau 2: Principaux types et objectifs des campagnes

Types de campagne	Principaux objectifs des campagnes	Autres objectifs
Campagnes sur les ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Abondance et distribution des principaux stocks de poissons • Paramètres biologiques des principales espèces 	<ul style="list-style-type: none"> • Débris marins • Microplastiques • Contaminants • Salubrité des aliments
Étude du cycle biologique des	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les habitats et les processus critiques en relation avec la ponte, les juvéniles (nurseries) 	

principales espèces de poissons		<ul style="list-style-type: none"> • Acidification de l'océan • Océanographie des pêches (incluant l'échantillonnage en cours)
Campagnes sur les écosystèmes (pour contribuer à les caractériser)	<ul style="list-style-type: none"> • Abondance et distribution des poissons démersaux • Abondance et distribution des poissons pélagiques • Biodiversité • Échantillonnage biologique (distribution de tailles, autres + matériel génétique) • Distribution, abondance et composition de tous les taxons à différents niveaux trophiques le long du plateau (phytoplancton, zooplancton, œufs et larves de poissons, cétacés, oiseaux de mer, reptiles, biodiversité benthique) • Conditions environnementales dans la zone d'étude (T, S, O₂, chlorophylle, nutriments et sédiments) • Caractérisation de l'habitat par rapport à ce qui précède 	
Campagnes sur la qualité de l'environnement et campagnes océanographiques	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le niveau de polluants, de nutriments, d'hydrocarbures, etc. dans les habitats benthiques, les poissons, les crustacés et la colonne d'eau • Océanographie biologique, chimique et physique (certaines des données et informations nécessaires seront également recueillies dans les autres campagnes) 	

1.1.5 Avantage comparatif de la FAO

La FAO est l'organisme des Nations Unies compétent dans tous les domaines de la pêche et de l'aquaculture et jouit d'une réputation mondiale, y compris dans ses 191 pays membres, pour la qualité et l'efficacité avec laquelle elle s'acquitte de son mandat. Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO apporte des éléments techniques au COFI, qui est actuellement le seul forum mondial intergouvernemental où l'on examine les principaux problèmes et questions internationales

relatives aux pêches et à l'aquaculture. Le COFI est également utilisé comme forum pour négocier des accords mondiaux et des instruments non contraignants.

La FAO dispose depuis longtemps d'un bilan positif en matière de développement des capacités et de promotion de la collaboration régionale dans le domaine de la pêche, par l'intermédiaire de ses bureaux nationaux et de son appui technique et administratif aux organes régionaux des pêches et aux autres agences liées à la pêche. La FAO a également élaboré des instruments établissant des normes mondiales en matière de gestion des pêches, la lutte contre la pêche INDNR et la gestion des prises accessoires. Elle a également mené des travaux sur la mise en œuvre de l'AEP et a élaboré des codes de pratiques et des normes liés à la sécurité des produits et au commerce responsable, y compris des Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits halieutiques. La FAO joue un rôle de leadership dans l'information mondiale sur les pêches avec le Secrétariat du Groupe de travail de coordination sur la pêche pour les données statistiques standards sur la pêche, le Secrétariat du Système de suivi des ressources halieutiques et des informations sur les pêches, qui coordonne les partenariats en matière de partage des informations sur l'état et les tendances de la pêche, et préside l'initiative *iMarine* qui promeut l'infrastructure de données innovante en soutien à l'approche écosystémique de la gestion des pêches et de la conservation des ressources biologiques marines.

La FAO a joué un rôle important dans de nombreux programmes GEM et en est actuellement l'organisme chef de file pour un certain nombre d'entre eux, notamment pour le projet CCLME en Afrique du Nord-Ouest.

1.1.6 Liens avec les objectifs de développement nationaux et les objectifs stratégiques de la FAO

Le programme vise à appuyer de nombreuses politiques, législations et objectifs de développement nationaux. Tous les pays concernés cherchent à améliorer leur secteur de la pêche et ont démontré cet engagement en participant à des projets régionaux connexes et en étant membres actifs d'organisations régionales travaillant sur la pêche.

Le programme appuiera la mise en œuvre d'importants instruments mondiaux destinés à contribuer à la conservation et à la gestion efficaces des ressources halieutiques. Il s'agit notamment de: i) l'UNCLOS; ii) le CCPR; iii) les Directives internationales de la FAO pour la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets; iv) les Plans d'action internationaux de la FAO (PAI) pour la pêche INDNR, les oiseaux de mer et les requins; v) l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSM) visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INDNR (Accord sur les mesures de l'État du port); vi) la Convention sur la diversité biologique (CDB); vii) les résolutions des Nations Unies sur la pêche durable; viii) l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson; ix) l'objectif d'Aichi pour la biodiversité 6 (Objectif stratégique A); (x) les ODD, en particulier: l'**Objectif 1**: Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde; l'**Objectif 2**: Mettre fin à la faim, parvenir à la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et promouvoir une agriculture durable; l'**Objectif 5**: Parvenir à l'égalité des sexes et à responsabiliser toutes les femmes et les filles; l'**Objectif 13**: Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts; et l'**Objectif 14**: Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources

marines pour le développement durable, et le Cadre stratégique et la stratégie de réforme de la Commission de l'Union africaine pour les pêches et l'aquaculture en Afrique.

Le Programme EAF-Nansen appuie l'Objectif stratégique 2 (SO2) du Cadre stratégique de la FAO qui identifie les pressions importantes sur les ressources naturelles (y compris les ressources aquatiques et la biodiversité) parmi les principaux défis de l'Organisation tout en notant l'existence d'un certain nombre de possibilités pour relever ces défis. Le Cadre met en évidence l'importance d'assurer la viabilité à long terme des ressources halieutiques par le biais de réglementations de gestion et de mesures institutionnelles qui traitent de la pêche INDNR et de la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre une AEP. Les activités identifiées dans le programme contribueront directement aux quatre résultats du SO2, à savoir: (i) les producteurs et les gestionnaires des ressources naturelles adoptent des pratiques qui augmentent et améliorent la production du secteur agricole/de la pêche de manière durable; ii) les parties prenantes des pays membres renforcent la gouvernance dans la transition vers des systèmes de production durables du secteur agricole et de la pêche; iii) les parties prenantes adoptent des instruments internationaux/régionaux et soutiennent les mécanismes de gouvernance connexes pour les systèmes de production agricole/de pêche durables; (iv) les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des données probantes dans la planification et la gestion des secteurs agricole et de la pêche et des ressources naturelles pour soutenir la transition vers des systèmes de production durables à travers le suivi, les statistiques, l'évaluation et l'analyse. Les produits suivants du SO2 sont les plus pertinents pour le programme: 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.3.3, 2.4.2 et 2.4.3.

Le programme favorisera la mise en œuvre de divers aspects du CCPR de la FAO, notamment: i) le renforcement des cadres réglementaires régionaux et nationaux qui appellent à une gestion et une conservation efficaces des pêches; ii) la conservation des écosystèmes produisant les ressources halieutiques; et iii) la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches.

En outre, le programme assurera la cohérence avec:

- la Déclaration de Kyoto de 1995 sur la contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire et le SMDD (Johannesbourg, 2002);
- les Directives volontaires pour la sécurisation de la pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté;
- les Directives internationales pour la gestion de la pêche profonde en haute mer;
- la stratégie de la FAO pour l'amélioration de l'information sur l'état et les tendances des pêches de capture (FAO, 2003);
- l'Initiative de croissance bleue de la FAO; et
- les cadres pertinents relatifs aux bailleurs de fonds et les autres projets dans la région ciblée.

Le programme bénéficiera également des orientations générales du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO en matière de gestion responsable des pêches.

1.1.7 Partenaires, bénéficiaires et autres parties prenantes

Le programme aura un grand nombre de partenaires et de bénéficiaires, y compris des pays participants, des organes régionaux des pêches (ORP), des projets et programmes nationaux, régionaux et internationaux. Les ORP concernés ici sont le COPACE et la CPSOOI. Il y a également les organes sous-régionaux de pêche, CSRP, COREP, CPCO (dans la région COPACE). Deux organisations régionales de gestion des pêches présentant un intérêt aux activités du Programme sont l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) et l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA). Il est prévu que la participation active des organes régionaux de pêche constitue un forum pour suivre la mise en œuvre des plans de gestion élaborés par les pays. Un tel forum permettrait aux pays de se réunir régulièrement pour examiner les progrès et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de leurs plans respectifs, de s'entraider pour trouver des solutions et surtout de rendre compte aux réunions ministérielles où les ministres responsables de la pêche auront une vision complète de l'état de mise en œuvre des activités dans le pays soutenues par le programme. Un autre aspect est le renforcement de la collaboration entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches afin d'améliorer le processus décisionnel.

La gestion des pêches dans le contexte des changements environnementaux est un processus complexe intégrant la biologie des pêches et l'information sur l'état des stocks, les relations entre prédateurs et proies, les besoins en habitat, les nécessités socioéconomiques, les impacts de la variabilité climatique et les questions d'application de la loi. Les scientifiques et les gestionnaires des pêches devraient travailler ensemble pour donner des priorités aux activités. Le programme devrait faciliter les interactions entre les décideurs et les membres des groupes de travail sur les ressources halieutiques afin de mieux comprendre les conditions de pêche et de donner la priorité à la gestion. Ainsi, les principaux bénéficiaires du programme sont les suivants:

- les pays partenaires par l'intermédiaire des institutions nationales de gestion des pêches et de l'environnement et des institutions scientifiques et de recherche;
- les communautés de pêcheurs qui dépendent du secteur pour leur subsistance; et
- les ORP.

Les autres parties prenantes du programme pourraient être:

- le Programme pour les mers régionales en Afrique (Conventions d'Abidjan et de Nairobi) du PNUE;
- les autres organismes des Nations Unies et des organisations multinationales (par ex., la COI-UNESCO, le PNUE, le PNUD, l'AIEA et la CUA) en vue d'élaborer une proposition interorganisations ou un partenariat susceptible de générer un financement externe important;
- les projets et initiatives scientifiques liés à la pêche et au milieu marin en Afrique subsaharienne.
- les consommateurs et ceux qui tirent leurs moyens de subsistance de la transformation du poisson et d'autres étapes de la chaîne de valeur; et
- les organisations nationales, régionales et internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) qui œuvrent à l'amélioration de la recherche et la gestion des pêches et à une meilleure gouvernance des océans.

Le rôle et la participation importante des femmes dans le secteur de la pêche seront reconnus et des activités spécifiques seront développées et mises en œuvre pour les promouvoir.

1.2 STRATÉGIE DU PROGRAMME ET RÉSULTATS ATTENDUS

1.2.1 Stratégie du programme - théorie du changement

Les pêches non durables, le changement climatique et la pollution affaiblissent les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique. Dans plusieurs pays d'Afrique tropicale, les communautés côtières vivent principalement du poisson comme source de nourriture et de moyens de subsistance. Cependant, elles subissent les effets de la surpêche et de la destruction des habitats marins en raison de l'extraction de pétrole et de gaz, de l'exploitation minière et du développement côtier. L'incertitude face aux impacts possibles du changement climatique sur ces ressources et sur les communautés côtières rend la situation encore plus critique. Dans les pays côtiers d'upwelling comme la Mauritanie ou la Namibie, respectivement, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest africain, les pêcheries contribuent à un pourcentage élevé du PIB. En plus des revenus des licences, l'industrie de la pêche fournit des emplois à des milliers de personnes. L'information provenant des campagnes est importante pour la planification et l'établissement des politiques futures, en particulier dans une situation d'incertitude croissante face aux impacts du changement climatique. Cela viendra compléter d'autres informations sur les pêches et combler les lacunes en matière de connaissances avec des données et des informations qui ne peuvent être obtenues que par des campagnes dédiées et spécialisées à l'échelle régionale.

Les effets néfastes de la surpêche sur l'écosystème entraînent un épuisement des stocks de poissons, une altération de la structure et du fonctionnement des écosystèmes et une réduction générale de la capacité des écosystèmes à s'adapter à la variabilité et au changement climatiques et aux autres facteurs de changement. Les principales raisons de cette situation sont enracinées dans la faiblesse de nombreux pays en développement au niveau de divers éléments nécessaires à la bonne gouvernance, à savoir les connaissances sur les ressources halieutiques et les écosystèmes, les capacités adéquates des institutions de recherche et de gestion des pêches pour générer et utiliser les connaissances nécessaires pour planifier et gérer afin d'atteindre des résultats écologiques, sociaux et économiques durables.

poisson tout en préparant les pays partenaires à mieux faire face aux menaces dues au changement climatique, à la pollution et à d'autres facteurs. La gestion durable ne peut être atteinte que si les trois défis identifiés à la Section 1.1.1 sont pris en compte et pour ce faire, le Programme EAF-Nansen est conçu autour des trois domaines de travail suivants:

1. Renforcer la capacité des institutions de recherche des pays et régions partenaires à fournir une base de connaissances permettant la gestion durable des pêcheries face à l'augmentation de la pression de pêche, de la variabilité et du changement climatiques, de la pollution et d'autres facteurs de stress anthropiques. L'accent sera mis sur:

- les ressources halieutiques, les espèces et les pêcheries associées/affectées (cartographier la répartition et l'évaluation de l'abondance, la structure et la dynamique des principales ressources halieutiques, incluant l'analyse des principaux paramètres biologiques et l'impact des pêches);
- comprendre les impacts des activités d'exploitation du pétrole, du gaz et minières et de la pollution sur les ressources et les écosystèmes marins; et
- comprendre les impacts du changement climatique sur les stocks de poissons et les écosystèmes, incluant la mise en place de systèmes de suivi.

2. Soutenir les institutions de gestion des pêches dans les pays et régions partenaires afin d'améliorer la politique et la gestion des pêches conformément à l'AEP, en prenant en considération les risques et les opportunités liés à la variabilité et aux changements climatiques et environnementaux.

3. Développer les capacités institutionnelles et humaines des partenaires pour la recherche et la gestion des pêches, incluant la promotion de l'égalité entre les sexes et la participation effective des femmes à toutes les activités de programme. Il s'agira d'une composante importante et transversale du programme, sous-tendant la plupart sinon la totalité des résultats prévus et produits escomptés du programme.

L'identification des priorités et des domaines d'action est le résultat de consultations initiales avec les parties prenantes lors du Forum annuel de 2013 et des réunions conjointes de 2013 et 2014 des Comités de pilotage régionaux du Projet EAF-Nansen. Un aspect clé de ces consultations est que le projet devrait se concentrer particulièrement sur les problématiques de dimension régionale/sous-régionale (les ressources marines vivantes et les écosystèmes partagés, les questions de pollution transfrontalières, etc.) dans tous leurs aspects. En outre, il a été reconnu que les priorités pouvaient varier selon les régions et que celles-ci devaient être explorées plus avant, bien avant le début de la nouvelle phase du projet ou dans le cadre de la phase initiale.

Veiller à ce que les institutions de recherche halieutique des pays en développement fournissent des conseils adéquats et opportuns pour la gestion des pêches et que les institutions de gestion reçoivent et utilisent effectivement ces informations pour mettre en œuvre des processus adéquats pour gérer la pêche durable serait une contribution majeure pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pauvres, ainsi que la durabilité des moyens de subsistance, réduisant ainsi la pauvreté dans les pays en développement partenaires. En outre, les cadres politiques, institutionnels et de gestion doivent être renforcés pour pouvoir faire face aux pressions multiples et en interaction avec les pressions qui affaiblissent la durabilité des écosystèmes marins.

Il est proposé que les principales zones d'activité du Programme EAF-Nansen soient délimitées par les ZEE des pays africains, en tant que périmètre étendu du continent. Cela n'empêchera pas le programme d'entreprendre certaines activités dans d'autres régions (par ex. en Asie du Sud-Est) ou en haute mer dans les zones situées hors des juridictions nationales (ZHJN), comme cela a été le cas au cours des phases précédentes et actuelles du Programme Nansen.

Une des attentes essentielles du Programme EAF-Nansen est qu'il ne doit pas fonctionner isolément des initiatives régionales et donc une bonne coordination avec les activités existantes, en particulier celles promues par d'autres agences des Nations Unies comme la COI de l'UNESCO, le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale, est attendue. Une telle coordination aiderait le projet à s'assurer que des propositions sont élaborées, avec un soutien multi-institutionnel significatif ainsi que des partenariats solides capables de générer un financement externe important.

Dans ce contexte, il est crucial de prendre connaissance d'un certain nombre d'initiatives de recherche et d'appui aux politiques qui ont été élaborées autour du concept GEM, à savoir:

- prévenir, réduire et maîtriser la dégradation du milieu marin afin de maintenir et d'améliorer ses capacités de survie et de production ;
- développer et accroître le potentiel des ressources marines vivantes pour répondre aux besoins nutritionnels humains ainsi qu'aux objectifs sociaux, économiques et de développement ; et
- promouvoir la gestion intégrée et le développement durable des zones côtières et du milieu marin.

Cinq GEM sont définis dans la principale zone d'activité du Programme EAF-Nansen:

- le CCLME, qui inclut les eaux du Maroc au Nord à la Guinée au Sud et qui constitue la zone centrale du projet CCLME;
- le GCLME, qui couvre la région de la Guinée-Bissau au nord à l'Angola au sud, et qui est la zone d'intérêt du projet GCLME récemment terminé (une nouvelle phase devrait commencer bientôt);
- le GEM du courant de Benguela, qui s'étend de Port Elizabeth en Afrique du Sud à la province de Cabinda, au nord de l'Angola, et dont les activités de recherche se déroulent actuellement sous les auspices de la Commission du courant de Benguela;
- le GEM du courant d'Agulhas, qui s'étend de l'extrémité nord du chenal du Mozambique au cap Agulhas; et
- le GEM du courant de Somalie, qui s'étend des îles Comores et de la pointe nord de Madagascar jusqu'à la corne de l'Afrique. Les GEM du courant d'Agulhas et de la Somalie sont au cœur du projet ASCLME.

Le Programme EAF-Nansen prendra pleinement en considération les activités d'appui à la gestion des pêches et de la science menées dans ces régions par les projets GEM. Parallèlement, le programme soutiendra également le travail scientifique effectué sous les auspices des ORP dans la même zone géographique. Les ORP sont particulièrement pertinents pour le Programme EAF-Nansen parce qu'ils jouent un rôle unique dans la facilitation de la coopération internationale pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques, en particulier au niveau des stocks chevauchants et/ou partagés. Les activités menées dans le cadre du Programme EAF-Nansen

chercheront à développer les synergies et des alliances avec les organismes régionaux et nationaux traitant de questions similaires dans les régions de l'Afrique de l'Ouest, du Sud et de l'Est (y compris les États insulaires) ainsi que dans d'autres domaines où cela est nécessaire.

1.2.3 Résultats attendus

Impact: L'impact du programme (objectif à long terme) est que «**Les pêches durables améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population dans les pays partenaires**»

Afin de contribuer à cet objectif à long terme, il est proposé que le programme s'efforce d'atteindre trois résultats, comme il est indiqué ci-dessous. Ces trois résultats se renforcent mutuellement, en s'attaquant aux trois piliers du programme.

Résultat 1: Les institutions de recherche sur la pêche fournissent des avis scientifiques opportuns pour la gestion

Résultat 2: Les institutions de gestion des pêches gèrent les pêches selon les principes de l'AEP

Résultat 3: Les institutions de recherche et de gestion des pêches ont les capacités humaines et organisationnelles appropriées pour gérer durablement les pêches

Résultat 1: Les institutions de recherche sur la pêche fournissent des avis scientifiques opportuns pour la gestion

Une connaissance améliorée et partagée des écosystèmes marins est considérée comme une condition préalable à une gouvernance des mers efficace. Posséder certaines connaissances contribue à mieux formuler certaines problématiques et est fondamental pour la prise de décisions aux niveaux stratégique (politique) et tactique (gestion). L'étendue des exigences relatives aux connaissances sur le milieu marin s'est élargie avec le temps, tant en raison de l'impact croissant des différentes activités humaines que de l'introduction d'approches écosystémiques de la gestion (par ex. l'AEP et l'EBM). Ce résultat vise à aborder ces questions.

Le Projet EAF-Nansen a déjà pris des mesures importantes pour élargir la base de connaissances sur les écosystèmes marins en Afrique. Les campagnes sur les ressources menées par le N/R *Dr Fridtjof Nansen* ont donné lieu à certaines des séries chronologiques les plus anciennes et souvent les plus longues sur l'abondance et la répartition des ressources biologiques marines existantes dans de nombreuses régions d'Afrique et d'autres continents et à produire du matériel de référence unique, pour étudier la dynamique à plus long terme des écosystèmes marins dans ces régions. Des campagnes de recherche sur les écosystèmes ont été menées afin de recueillir des données de base et des informations sur les principales caractéristiques des écosystèmes marins, notamment l'océanographie, le plancton, les habitats profonds et le benthos, les stocks de poissons et la biodiversité. L'élaboration de programmes de suivi environnemental pour les activités d'exploration pétrolière et gazière a également été entreprise dans plusieurs pays producteurs de pétrole. Toutefois, ces études doivent être consolidées et élargies et les séries chronologiques les plus

précieuses devraient être conservées en tant qu'indicateurs des changements à long et à moyen termes.

Par conséquent, le nouveau programme renforcera la base de connaissances requise pour relever les défis décrits ci-dessus, avec des activités novatrices et de soutien qui devraient traiter les questions politiques stratégiques et de gestion à long terme. Le programme devrait contribuer à une plus large utilisation de la science dans le processus de gestion, afin que les conseils donnés en matière de gestion soient fondés sur des données scientifiques solides et une utilisation plus efficace de ces données pour concevoir et mettre en œuvre les politiques et mesures de gestion.

Le Programme EAF-Nansen accordera une attention particulière aux ressources/stocks de pêche partagés. Pour cela, le programme recherchera la collaboration et les synergies avec les initiatives nationales, sous-régionales et internationales pertinentes et servira de plateforme pour promouvoir et soutenir cette collaboration.

Bien que l'accent soit mis sur les ZEE nationales, certains travaux devraient également avoir lieu dans les zones hors juridiction nationale (ZHJN). Le programme établira des liens étroits avec des programmes nationaux ou régionaux de recherche halieutique et marine, qui utilisent d'autres navires de recherche et des informations provenant de la pêche commerciale, ainsi que de la télédétection.

Le rôle du programme dans le cadre du Résultat 1 est de continuer à fournir des données, des informations et des connaissances à l'appui de la gestion durable des pêches dans les zones environnementales, biologiques et écologiques⁶ au moyen du *N/R Dr Fridtjof Nansen* comme principale plateforme de recherche. Quatre grandes catégories de campagnes seront réalisées: i) les campagnes sur les ressources; ii) les campagnes sur le cycle biologique des principaux stocks halieutiques; iii) les campagnes sur les écosystèmes (contribuant à la caractérisation des écosystèmes); iv) les campagnes environnementales. Les questions de salubrité des aliments liées à la pollution seront étudiées en échantillonnant les poissons et d'autres organismes marins à différents niveaux trophiques au cours des campagnes sur les écosystèmes. Les échantillons seront analysés dans des laboratoires accrédités à l'échelle internationale, principalement dans les pays partenaires. Il existe un besoin spécifique de créer des valeurs de base pour certains contaminants dans les zones où ces données sont inexistantes. Une attention particulière est accordée à l'amélioration de la planification des campagnes, à l'analyse des données et à la production des rapports de campagne en étroite collaboration avec les pays et régions partenaires afin d'assurer l'utilisation la plus rentable possible du navire en termes de pertinence et de maximiser les retombées bénéfiques pour les pays partenaires. En plus de poursuivre ses travaux sur les principales ressources halieutiques, dont leur biologie et leur cycle de vie, le *N/R Dr Fridtjof Nansen* servira également de plateforme de recherche pour combler les lacunes en connaissances sur les écosystèmes marins. Cette connaissance est à son tour importante dans le contexte de la gestion des différents impacts humains. En plus des pêches, les secteurs pétroliers et du gaz, des mines, du tourisme et autres secteurs basés sur l'océan ont besoin d'informations sur l'occurrence et la vulnérabilité des habitats essentiels.

⁶ Le soutien pour l'amélioration des systèmes de collecte, de gestion et de report des données sur les pêches, incluant des données socioéconomiques, est traité dans le Résultat 2.

Le résultat est conçu pour assurer un usage scientifique correct des nombreuses données générées par le N/R *Dr Fridtjof Nansen* en renforçant le travail scientifique. Notamment par la création d'un consortium scientifique qui réunira des scientifiques des pays partenaires, des institutions régionales et internationales (notamment en Norvège) travaillant dans plusieurs équipes thématiques pour effectuer des analyses détaillées de données d'appui à la gestion. Les équipes chercheront à promouvoir la visibilité des résultats par des publications scientifiques. Le consortium scientifique sera facilité par l'IMR et aura des liens avec le nouveau Centre Hjort sur la dynamique des écosystèmes marins (également basé à l'IMR) et d'autres grands partenaires de recherche tels que le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et les projets en cours tels que PREFACE, en s'appuyant sur le pôle de personnes-ressources, selon les besoins. L'appendice VI décrit les termes de référence du consortium scientifique et la façon dont il appuiera les activités de recherche et de renforcement des capacités du Programme EAF-Nansen.

Parmi les principaux problèmes de recherche à aborder dans le contexte de la durabilité des écosystèmes marins et des changements climatiques figurent la compréhension des principaux facteurs climatiques dans les différentes sous-régions limitrophes du continent africain, et comment la variabilité et le changement climatiques affectent géographiquement et spatialement les processus d'upwelling côtiers. Il faut également examiner: i) comment la durabilité et le changement climatiques affectent les processus biochimiques océaniques conduisant à la production biologique et de poissons, comme l'enrichissement en nutriments, l'appauvrissement en oxygène et l'acidification des océans; (ii) comment les réseaux trophiques sont affectés par la variabilité et le changement climatiques dans les régions équatoriales tropicales par rapport aux régions d'upwelling de la frontière est; et enfin (iii) comment la variabilité et le changement climatiques affectent la distribution et la production des espèces de poissons. Avant de lancer de nouvelles études régionales sur les écosystèmes et les changements climatiques, un rapport approfondi sera élaboré afin de résumer les principales caractéristiques physiques des écosystèmes étudiés, ainsi que leur structure et leur fonctionnement. Les tendances du climat et de l'abondance des espèces et des groupes d'organismes (y compris le plancton si disponible) seront analysées pour chacune des principales régions et écosystèmes clés d'Afrique à travers un processus consultatif impliquant les pays participants et les partenaires de chaque région.

L'évaluation des impacts de l'exploration et du développement pétroliers et gaziers ainsi que de la pollution terrestre sur les écosystèmes marins et la sécurité alimentaire sera réalisée par le N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Une attention particulière sera accordée aux impacts possibles sur les zones sensibles (frayères, nurseries, hotspots de biodiversité, etc.). Bien que les interactions entre l'exploration pétrolière et minérale, d'une part, et l'activité halieutique, d'autre part, soient au centre de cette composante, il faut reconnaître que la pollution marine fait encourir d'autres menaces dues aux activités terrestres comme les eaux usées non traitées, la pisciculture, l'envasement, l'enrichissement en éléments nutritifs, les polluants organiques persistants (POP), les métaux lourds et les déchets marins, pour ne citer que quelques exemples. Un certain nombre d'organisations et de programmes sont chargés de traiter ces questions (par ex., le PNUE et son programme pour les mers régionales). Dans ce contexte, le Programme EAF-Nansen étudiera en particulier les impacts sur les ressources halieutiques et les moyens de subsistance en partenariat avec ces agences et avec les organisations nationales travaillant sur l'environnement.

Dans le cadre du Résultat 1, le programme favorisera et appuiera l'utilisation efficace de l'information et des connaissances acquises lors des campagnes et des activités développées à terre pour la gestion des pêches. Des efforts accrus seront faits pour renforcer le lien entre la collecte de données (en particulier à partir des campagnes), la génération de connaissances et les processus de gestion. Le Résultat 1 vise également à s'assurer que les informations générées par les campagnes sont bien intégrées dans d'autres évaluations de stock ou d'écosystèmes et qu'elles sont finalement utilisées pour la prise de décision aux niveaux national et régional. Dans le cadre de ce Résultat, des rapports spécialisés seront préparés pour être utilisés dans la planification stratégique par les organismes des pêches et de l'environnement. Par exemple la préparation/révision de guides d'identification des espèces et des atlas qui décrivent les principales caractéristiques des écosystèmes marins, la biologie et le cycle biologique des principales espèces (en particulier en ce qui concerne les stocks partagés). Ce type d'information, bien que n'étant pas nécessairement utilisé pour la prise de décision tactique (habituellement annuelle), a une importance stratégique et devrait être utilisé pour la planification à moyen et long terme.

Résultat 2: Les institutions de gestion des pêches gèrent les pêches selon les principes de l'AEP

Traditionnellement, l'établissement de total admissible de captures et les processus de soutien à la collecte et à l'analyse des données halieutiques sont considérés comme les principales activités de la gestion des pêches. La première phase du Projet EAF-Nansen a promu l'AEP comme une approche de gestion globale. Le projet aide les administrations des pêches en Afrique à mettre en place les mesures nécessaires pour s'assurer que les pêcheries sont gérées en fonction des priorités et des objectifs connexes identifiés dans un plan de gestion de l'AEP considéré comme l'interface entre les objectifs politiques (habituellement établis à un niveau élevé et inclus dans le secteur de la pêche, les politiques environnementales ou de développement des pays) et les activités des pêcheurs.

Dans le cadre du Programme EAF-Nansen, une approche de soutien plus systématique sera adoptée et impliquera la mise en place d'un cycle de gestion des pêches (FMC) qui comprend toutes les activités qu'une administration des pêches devrait mener dans le cadre de son mandat pour gérer les pêcheries. Le FMC est promu comme étant au cœur de la gestion des pêches et se réfère au processus régulier consistant en un certain nombre d'activités qui devrait avoir lieu à des moments préétablis et réguliers pour assurer une gestion durable des pêches, comprenant la mise en œuvre de plans de gestion de l'AEP.

Le FMC, présenté ici en cinq étapes, est un exemple de «gestion adaptative» dont l'un des principaux défis consiste à trouver le bon équilibre entre l'acquisition de connaissances pour améliorer la gestion future et l'obtention du meilleur résultat à court terme fondé sur les connaissances actuelles. La gestion adaptative est également essentielle pour faire face à la variabilité et aux changements climatiques. La première étape du FMC porte sur l'élaboration du plan opérationnel (OP) et sur les plans de travail annuels connexes qui fournissent des détails sur les principales activités, les échéanciers et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion. La deuxième étape concerne la mise à jour ou l'établissement de séries chronologiques de données (dépendantes et indépendantes de la pêche) sur des questions prioritaires. L'étape 3 est liée à l'évaluation de l'état et des tendances liées aux facteurs écologiques, sociaux et économiques qui sont également liés

aux objectifs opérationnels et fournissent des informations sur l'état des pêches par rapport aux objectifs convenus. En raison des travaux d'évaluation effectués principalement sous les auspices des ORP de la FAO, il existe généralement un certain nombre d'informations sur les débarquements de poissons ainsi que sur l'état et les tendances des statistiques de production pour un certain nombre d'espèces. D'autre part, les données sociales et économiques ne sont généralement pas disponibles. La collaboration avec les pays pour établir ces séries de données, et la recherche d'informations en dehors des organisations de pêche, sera une priorité.

La quatrième étape du FMC implique l'organisation d'ateliers de parties prenantes pour la prise de décision participative sur les mesures correctives. Consulter les parties prenantes pour examiner les informations et les données sur les pêches n'est pas une pratique courante dans de nombreuses régions d'Afrique où les consultations avec les parties prenantes ne donnent à l'administration des pêches que l'occasion d'informer l'industrie des décisions déjà prises et de soulever des problèmes en matière de gestion. La cinquième étape concerne la mise en œuvre des mesures convenues.

L'élaboration de politiques appropriées aux niveaux régional et national, l'établissement de cycles de gestion pour les stocks partagés et l'intégration de la gestion des pêches dans des cadres politiques et de gestion plus larges et multisectoriels seront également abordés dans le cadre de ce Résultat.

Bien que le Programme EAF-Nansen ne soit pas en mesure de relever tous les aspects du défi de durabilité qui caractérisent la pêche dans les pays en développement, il s'appuiera sur les efforts passés et se concentrera sur l'appui à l'élaboration de processus efficaces de gestion des pêches dans chacune des principales régions et pour chaque écosystème et dans les pays partenaires, selon le cas. Un outil de suivi (Tracking Tool) pour suivre la mise en œuvre de l'AEP sera également renforcé et sera mis à la disposition des partenaires nationaux et régionaux. L'outil de suivi est une méthode basée sur un atelier pour mesurer la mise en œuvre de l'AEP. L'évaluation repose sur 10 objectifs qui comprennent la compréhension des impacts des pêches sur les écosystèmes, la prise en compte et l'utilisation du bien-être social et économique des pêcheurs dans les conseils de gestion, l'utilisation d'approches transparentes et participatives dans la prise de décision et la disponibilité des capacités, des compétences, de l'équipement et du financement nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'AEP⁷. L'outil de suivi sera un outil de suivi important dans le cadre du Programme EAF-Nansen. Dans le cadre du cycle politique élargi, le Programme EAF-Nansen apportera, sur demande, un soutien à la révision des politiques et des cadres juridiques afin d'assurer la cohérence avec les principes de l'AEP et les politiques environnementales, sociales et économiques pertinentes et assurer l'intégration dans des politiques plus larges et transversales lorsque cela est possible.

Le Résultat traite également de la nécessité d'améliorer la collecte et l'analyse des données sociales et économiques liées à la pêche pour appuyer la prise de décisions et l'évaluation des arbitrages résultant des différentes stratégies de gestion d'une part, et d'évaluer les vulnérabilités des communautés côtières au changement climatique, d'autre part. L'amélioration de la collecte de données sur les flottilles de pêche, l'effort de pêche, les débarquements des pêcheries commerciales

⁷ Exemples: FAO (2012). EAF implementation in the South West Indian Ocean area. EAF-N/PR/11 et FAO (2014). Establishing a baseline for the implementation of an Ecosystem Approach to Marine Fisheries Management in West and Central Africa. EAF-N/PR/20.

ainsi que les données biologiques feront également partie de ce domaine de travail pour combler les principales lacunes par rapport aux priorités régionales identifiées et liées à la gestion des pêches.

L'approche écosystémique des pêches exige que les trois dimensions du développement durable (écologique, sociale et économique) soient pleinement prises en compte dans la gestion des pêches. Autrement dit, la durabilité des pêches n'est pas seulement liée aux ressources mais aussi aux conditions sociales et économiques connexes. Dans le cadre du cycle de planification et stratégie de la gestion des pêches, qui débouchera sur des plans de gestion spécifiques, le programme continuera de soutenir ses partenaires pour élaborer des plans de gestion participatifs de l'AEP comme base pour une pêche durable qui tiennent compte des trois dimensions de la durabilité, tout en considérant la variabilité et le changement climatiques et les autres facteurs externes. Un soutien sera également apporté à la mise en œuvre pratique des plans de gestion en renforçant la gestion opérationnelle. Ce domaine de travail portera sur les institutions et les processus de gestion ainsi que sur la fourniture d'une assistance technique spécifique au besoin.

Un élément important est le renforcement d'une unité de gestion au sein du Département des pêches (ou son équivalent) des pays partenaires afin d'analyser efficacement toute une série de données et d'informations scientifiques, économiques et sociales pertinentes utiles pour la gestion et de formuler des règles de décision pour la gestion. Il est proposé de fournir un appui technique aux institutions de gestion pour traiter des questions spécifiques telles que:

- la mise en œuvre de niveaux de capture durables et de précaution par le contrôle des intrants (capacité/effort de pêche) et de contrôles de la production (par ex., TAC);
- l'amélioration des modes d'exploitation et la réduction de la mortalité des poissons non désirés et des déchets;
- l'utilisation de réglementations spatiales, temporelles et des engins pour protéger les habitats sensibles et importants et les fonctions des écosystèmes;
- l'amélioration de la collecte, de la gestion et de l'utilisation des statistiques de pêche;
- un suivi et un contrôle efficaces des activités de pêche; et
- la mise en œuvre de mesures techniques visant à réduire les prises accessoires non désirées.

Une grande partie des stocks les plus productifs et des écosystèmes connexes sont transfrontaliers. Bien que des mécanismes régionaux existent déjà pour appuyer la collaboration scientifique et la gestion des pêches exploitant ces ressources, ils sont souvent faibles et inefficaces en raison des ressources, des capacités et des connaissances pertinentes limitées. En outre, il existe souvent une motivation insuffisante pour utiliser ces mécanismes, principalement en raison du manque de compréhension des avantages qu'ils offrent. Dans le cadre du résultat 2, le programme favorisera la collaboration régionale pour la gestion des pêches exploitant ces ressources et soutiendra spécifiquement les efforts existants (par ex., les ORP et les programmes GEM) en mettant à disposition les connaissances acquises par les campagnes du *Dr Fridtjof Nansen*. En outre, des efforts seront faits pour renforcer ces dispositifs et ces processus régionaux en intégrant des connaissances scientifiques dans le processus décisionnel. Un appui sera fourni pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sous-régionaux de l'AEP.

Résultat 3: Les institutions de recherche et de gestion des pêches ont les capacités humaines et organisationnelles appropriées pour gérer durablement les pêches

Le renforcement des capacités est transversal et constituera une part prédominante de toutes les activités du programme, sous-tendant la plupart sinon la totalité des résultats escomptés du programme. Étant donné le caractère intersectoriel de ces activités et leurs interconnexions, un Résultat spécifique (Résultat 3) sur le renforcement des capacités est inclus afin de s'assurer que les institutions partenaires disposent de la capacité nécessaire pour gérer leurs pêches en vue d'assurer leur durabilité. L'identification d'un résultat spécifique indique l'importance du renforcement des capacités dans l'approche globale du Programme EAF-Nansen et la reconnaissance qu'il n'est pas possible de réaliser des recherches et une gestion durables et significatives de la pêche à moins que les institutions en charge de ces aspects aient la capacité d'exercer leurs fonctions de manière significative. S'appuyant sur les efforts précédents et continus, les efforts de renforcement des capacités du Programme EAF-Nansen répondront à un large éventail de besoins en matière de capacités pour l'évaluation des pêches, la caractérisation et les dynamiques des écosystèmes et la gestion durable des pêches. Le programme traitera de toutes les dimensions du développement des capacités, à savoir les dimensions individuelles, institutionnelles et environnementales habilitantes. En outre, des liens institutionnels au-delà du secteur de la pêche, seront établis avec d'autres organisations, telles que les responsables du milieu marin ou de l'exploitation du pétrole, pour élaborer et diffuser les principes de bonnes pratiques en consultation avec les partenaires au niveau régional.

Pour ce faire, le programme développera des activités et des produits spécifiques axés sur le développement de capacités stratégiques à plus long terme, mais il veillera également à ce que le renforcement des capacités soit explicitement intégré aux activités de toutes les autres composantes. À cet égard, il est proposé que toutes les activités de gestion et de recherche des pêches soient tenues de suivre un plan de renforcement des capacités spécifique garantissant que ces activités contribuent effectivement aux objectifs généraux de renforcement des capacités. C'est le point central du Résultat 3.

Afin de garantir que le renforcement des capacités se concentre sur les besoins réels et que ceux-ci correspondent effectivement à une priorité perçue comme telle par les homologues locaux, les activités de renforcement des capacités dans le cadre du programme reposeront sur des évaluations détaillées des capacités à réaliser au niveau régional et national. Un résultat clé à fournir par le programme dans le cadre des résultats sera un plan de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'AEP, qui sera élaboré avec les contributions des partenaires. Le plan comprendra des composantes pour les besoins nationaux et régionaux au niveau de la recherche et la gestion.

Pour répondre à l'énorme demande de renforcement des capacités dans les disciplines techniques de la recherche et de la gestion des pêches dans les pays en développement, principalement dans les domaines couverts par le programme, il est recommandé d'établir un réseau de formation (intitulé Réseau de formation technique EAF-Nansen) afin d'organiser des cours de courte et moyenne durée dans un certain nombre de disciplines en fonction de la demande. Le réseau comprendra un certain nombre d'institutions en Afrique (notamment des universités) qui travaillent sur la gestion et la recherche dans le secteur des pêches, et soutiendra l'identification des besoins et l'élaboration de

cours, de matériel de formation et l'organisation de cours couvrant différents aspects de la recherche et développement des pêches. Il soutiendra également l'échange de formateurs entre les institutions en Afrique, ou avec les universités ou instituts de recherche norvégiens. Les cours et les programmes connexes seront élaborés progressivement et incluront tous les aspects pertinents en termes de besoins de capacités de recherche et de gestion des pêches. Les cours sur la recherche halieutique pourraient inclure les questions d'évaluation des stocks de poissons, de planification des campagnes et de report des données (chalutage et hydroacoustique), de taxonomie des poissons et invertébrés, de traitement et gestion des données (par ex. avec Nansis), d'instrumentation scientifique – le fonctionnement, la maintenance et l'étalonnage, et des analyses de laboratoire du plancton, du benthos, des sédiments, des nutriments et de la pollution. Les cours sur la gestion des pêches aborderont les questions de base, la gestion de l'AEP et l'élaboration de plans de gestion, les statistiques de pêche, l'inspection des pêches, le contrôle et l'application, la législation sur les pêches, le SCS, l'économie des pêches et l'analyse des politiques de pêche ou toute autre domaine qui serait identifié comme nécessaire. L'avantage de cette approche serait qu'il y aurait une masse critique «virtuelle» de formateurs, de gestionnaires et de chercheurs qui pourraient produire du matériel et des cours de meilleure qualité et de plus grande pertinence que n'importe quelle institution participante le ferait seule.

Pour une question de coût, il est proposé d'utiliser une approche sectorielle, c'est-à-dire de travailler avec des groupes de pays géographiquement proches ou similaires d'un point de vue culturel ou linguistique. Cela devrait permettre non seulement de mieux cibler les activités de renforcement des capacités, mais aussi de promouvoir l'échange d'expériences et la constitution de réseaux de scientifiques et de gestionnaires pour renforcer la masse critique de compétences dans les domaines les plus importants.

En plus de ces programmes de formation en groupe, une formation individuelle sur le tas proposée par l'entremise de bourses et d'un programme de mentorat sera également offerte. Le programme offrira également aux chercheurs des pays partenaires des possibilités de poursuivre des programmes d'études supérieures en recherche et en gestion des pêches offerts de préférence par les établissements du réseau de formation technique EAF-Nansen ainsi que par le consortium scientifique.

L'audit de genre du Projet EAF-Nansen a recommandé que des interventions ciblées soient menées en ce qui concerne la gestion du projet, les activités (renforcement des capacités, élaboration et mise en œuvre de plans de gestion des pêches) et la communication pour accroître la sensibilisation aux questions sexospécifiques, ainsi que lutter contre les inégalités à travers la mise en œuvre de l'AEP et d'une meilleure gestion des pêches. Le Résultat 3 vise donc également à accorder une attention particulière à l'intégration de la dimension de genre dans toutes les activités et réalisations du programme, reconnaissant l'importance de la voix des femmes dans les activités locales, nationales et régionales du programme. Le rôle important joué par les femmes dans la pêche et les chaînes de valeur de pêche sera mieux et plus explicitement reconnu par le Programme EAF-Nansen. S'appuyant sur les bonnes pratiques existantes mises au point par la FAO et d'autres partenaires, le programme intégrera l'évaluation et la planification des besoins tenant compte des sexospécificités sensibles dans les activités de formation et les autres activités de renforcement des capacités. Des activités spécifiques à cet égard seront intégrées tout au long de la conception du programme (par

ex., une évaluation de la vulnérabilité sexo-spécifique et une planification du renforcement des capacités spécifiques au genre ainsi que des interventions pilotes sensibles et équilibrées entre les genres). Des indicateurs et des cibles propres à chaque genre seront élaborés, suivis et évalués pendant le programme. Une telle approche axée sur le genre contribuera à promouvoir un développement équilibré en termes de genre dans le secteur, indispensable à la gestion durable à long terme des pêches et à la mise en œuvre de l'AEP (Brugere, 2014).

La capacité est aussi souvent une question d'accès à des informations adéquates sur les pratiques qui produisent de bons résultats dans le domaine de la durabilité de la pêche, intitulées les «bonnes pratiques». Cependant, il existe deux principaux obstacles à l'accès à ces connaissances et à l'information sur les bonnes pratiques. Le premier est que, dans la plupart des cas, les bonnes pratiques ne sont pas documentées, aucune information ne peut donc être partagée, et la seconde est que, même lorsque ces informations existent, elles ne sont souvent pas diffusées et mises à disposition au-delà du petit cercle à l'origine de l'information. Le Résultat 3 cherchera à répondre à ces deux problématiques. D'une part, il encouragera et appuiera le développement d'informations adéquates sur les bonnes pratiques en matière de pêche durable basées sur des études de cas pertinentes et, d'autre part, il soutiendra activement la diffusion de cette information par divers moyens (site Web, forum, etc.) aux institutions partenaires où elle peut être la plus utile. Ces travaux devraient contribuer à réduire sensiblement les efforts cherchant à «réinventer la roue» et à accélérer l'adoption de bonnes pratiques adaptées à chaque situation spécifique.

Les activités du Programme EAF-Nansen dans le cadre de ce résultat exploreront et bénéficieront des approches internationales sur l'échange des connaissances. Des outils éprouvés pour l'échange de connaissances et le suivi et l'évaluation de l'impact de cet échange seront utilisés. Une stratégie de communication sera préparée à partir d'une révision de celle de la première phase du Projet EAF-Nansen. La stratégie demeurera un instrument clé pour sensibiliser les parties prenantes aux principes clés de l'AEP et à leur application et sur la manière dont le programme facilitera cette tâche. Des documents d'information et de communication, incluant des documents d'orientation et du matériel pédagogique, seront produits et diffusés. Les informations avec les partenaires et les parties prenantes seront également échangées par le biais des forums du programme et des réunions des comités de pilotage (voir section 2.4.2).

L'impact, les résultats et les produits du programme sont présentés dans l'appendice I et détaillés dans la matrice des résultats (appendice II). Les activités proposées au titre des différents produits et résultats sont présentées dans le Plan de travail (appendice III).

PARTIE 2 – FAISABILITÉ

2.1 ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'évaluation initiale de l'impact environnemental (EIE) du programme la place dans la catégorie C selon les directives de l'EIE de la FAO. En tant que tel, il ne nécessite pas une EIE complète. Le programme sera engagé dans le renforcement des capacités, l'évaluation et la recherche et la coopération régionale afin de renforcer la gestion des pêches et l'adoption des approches AEP. De

plus, la mise en œuvre du programme avec les pays et les parties prenantes engendrera de nombreux bénéfices positifs au niveau social et environnemental qui seront plus à même de gérer les ressources halieutiques.

2.2 GESTION DES RISQUES

La matrice de gestion des risques est présentée dans l'appendice V. Les expériences tirées des projets passés et en cours et les leçons apprises permettront d'atténuer les principaux risques qui sont également décrits ci-dessous.

2.2.1 Manque de collaboration entre les principales parties prenantes

Pour que le projet puisse avoir un impact et obtienne des résultats, une collaboration et une coopération efficaces entre les parties prenantes et les différents partenaires, à tous les niveaux, sont essentielles. Il s'agit notamment des pays partenaires bénéficiaires, des entités et organismes régionaux, des organismes publics donateurs et bénéficiaires et des unités techniques de la FAO. Le projet atténue ce risque grâce à des activités de réseautage, de coordination et de collaboration planifiées et significatives, à une planification conjointe, à des réunions régulières entre les principaux partenaires, au partage d'informations et à l'élaboration d'une stratégie de communication.

2.2.2 Les connaissances générées ne sont pas utilisées pour la planification de la gestion des pêches

Le programme investira une part substantielle de ses ressources pour générer des connaissances (incluant des données scientifiques provenant de la recherche et du suivi) que l'on cherchera à utiliser pour la gestion des pêches. La responsabilité d'utiliser les connaissances et données générées par le programme incombe aux parties prenantes du programme et aux gouvernements (et non directement au programme). Il existe un niveau de risque intermédiaire que ces connaissances ne soient pas utilisées pour la gestion des pêches, ou qu'elles ne soient pas utilisées aussi efficacement ou aussi largement que cela devrait. Dans le passé, de nombreux bénéficiaires potentiels du projet se sont plaints du mauvais accès aux données des campagnes Nansen. Le programme cherchera à atténuer ce risque grâce à son soutien prévu à l'amélioration des politiques et de la gestion, à sa composante de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication pour la mise en œuvre de l'AEP. L'appropriation au niveau des pays sera développée avec les parties prenantes (pêcheurs, communautés, gouvernements et partenaires de recherche) qui seront encouragées et soutenues dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des pêches dans le cadre de l'AEP dans leur pays. Les connaissances générées par les campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* serviront directement à l'application de l'AEP et seront largement partagées à travers les réseaux existants. Le programme scientifique élaborera des cadres pour s'assurer que le travail réalisé par cette composante cible les besoins (par une planification participative et l'identification des problèmes).

2.2.3 Le N/R Dr Fridtjof Nansen n'est pas exploité à la capacité prévue

Il y a un faible risque que le navire de recherche ne soit pas en mesure de fonctionner en raison de circonstances indépendantes de la volonté du programme, ce qui peut être dû, par exemple, à la nécessité de réparer une panne et à l'entretien courant. La FAO et le Programme EAF-Nansen possède de nombreuses années d'expérience d'exploitation de ce type de navire et ce risque dû aux problèmes de panne et d'entretien est atténué par la poursuite du cadre actuel de planification de l'utilisation du navire qui garantit que l'entretien et les réparations n'interfèrent pas avec les opérations planifiées. Le projet établira des partenariats et élaborera des stratégies de cofinancement pour répartir les coûts d'exploitation et combler tout besoin éventuel de ressources financières supplémentaires (ou des lacunes dans le temps d'utilisation des navires). Il y a peu de risque que cela se produise puisqu'un nouveau navire de recherche sera mis au service du programme dès son démarrage.

2.2.4 Présence de la piraterie dans les zones de travail ciblées

Durant les premières phases de transition du Projet EAF-Nansen, seules quelques campagnes ont pu être menées dans la région de l'océan Indien occidental en raison des activités de piraterie. Au cours des deux dernières années, certains incidents de piraterie ont également été enregistrés dans le golfe de Guinée. Pour obtenir une connaissance complète des ressources marines et de l'environnement dans la zone de programme, le navire doit être utilisé dans toutes les zones (y compris celles touchées par la piraterie). Cependant, le navire ne peut pas être utilisé dans les zones où il y a un risque élevé de sécurité (dû à la piraterie), ce qui signifie que les campagnes peuvent ne pas être complètement réalisées ni même entamées. Il n'est pas aisé pour le programme d'atténuer les effets de la piraterie, mais le Département des navires de l'IMR s'appuiera sur les conseils de sécurité provenant de sources appropriées, notamment l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Autorité maritime norvégienne (NMA), la Chambre de commerce international (Bureau du crime commercial) et des autres sources des Nations Unies. Il est également envisagé de procéder à des évaluations de la sécurité entre la FAO et l'IMR dans le cadre de la planification annuelle des campagnes.

2.2.5 Gouvernements et parties prenantes sont incapables d'engager des ressources pour développer et entretenir les capacités en matière d'AEP et pour sa mise en œuvre afin de gérer plus efficacement les pêches

Il existe un niveau de risque moyen que les gouvernements et les parties prenantes (pour de nombreuses raisons) ne soient pas en mesure de maintenir leurs engagements en matière de ressources pour le développement des capacités de l'AEP ou pour sa mise en œuvre. Le projet atténue ce risque grâce à des activités planifiées importantes de renforcement des capacités de soutien des gouvernements et des parties prenantes et à la sensibilisation à tous les niveaux, y compris politique. Le programme travaille également avec les partenaires au développement et les différents bailleurs de fonds à tous les niveaux, y compris au niveau national pour fournir des orientations techniques et élaborer des programmes et projets supplémentaires d'appui à la mise en œuvre de l'AEP.

2.2.6 Les questions de genre ne sont pas traitées de manière adéquate

La prise en compte des questions de genre dans le Programme EAF-Nansen est importante pour que les femmes puissent participer à la gouvernance des pêches. Il existe un risque moyen que cela ne se produise pas si les gouvernements et les parties prenantes ne parviennent pas à traiter la question de parité homme-femme dans la planification de la gestion des pêches. Le programme atténue ce risque grâce à l'élaboration et au suivi de sa propre stratégie sur le genre. La stratégie sera élaborée pendant la phase initiale et dans le but de promouvoir la sensibilisation aux questions de genre et de veiller à ce que le genre fasse partie intégrante de toutes les activités et résultats du programme. Il fournira des orientations aux responsables de la mise en œuvre du programme pour aborder les questions de parité entre les sexes et poursuivre des actions tenant compte des sexospécificités.

2.2.7 D'importantes catastrophes naturelles ou induites par l'homme ou des crises empêchent l'exécution du programme prévu

Il existe un faible risque que les catastrophes naturelles ou anthropiques affectent les pays dans lesquels les activités du programme sont planifiées. Si de tels événements se produisent, les activités EAF-Nansen dans ce pays ou cette région seront, après consultation et accord avec les parties prenantes, reportées à une date ultérieure et le navire sera exploité dans un autre pays/région. Des plans d'urgence seront élaborés pour les régions et les pays qui sont fréquemment touchés par ce type d'événement.

2.3 PLAN DE TRAVAIL

Un plan de travail préliminaire du programme est présenté dans l'Appendice III. Le plan de travail de la première année, notamment le plan scientifique, sera examiné plus en détail lors de réunions au niveau régional. Des plans de travail annuels spécifiques seront élaborés pendant la mise en œuvre du programme. Le plan de travail sera basé sur les plans d'activités annuels convenus et en cours pour chacun des résultats et des activités transversales.

2.4 CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION

Pour être efficace, le Programme EAF-Nansen examinera un large éventail de problématiques, notamment le financement, les mécanismes de communication appropriés, l'intégration de la dimension genre, le développement de partenariats et la sensibilisation des parties prenantes et du public, entre autres choses. Le programme devrait également participer à des forums de haut niveau, exploiter un navire de recherche, collaborer avec les Nations Unies et d'autres organisations et institutions régionales et internationales sur des problématiques globales sélectionnées, négocier et préparer des accords avec des partenaires et des pays, établir et superviser un consortium scientifique et un réseau de formation technique, etc. nécessitant une unité de gestion forte pour assurer la conformité de la mise en œuvre du projet conformément aux règlements et aux exigences

de la FAO et des partenaires financiers. Le programme doit également disposer d'un financement suffisant pour toutes les activités proposées.

2.4.1 Financement des coûts d'exploitation du navire

Les défis identifiés ci-dessus et les interventions proposées nécessitent un effort technique important (en termes de collecte et d'analyse de données, d'exploitation d'équipements coûteux, de conseils en gestion des pêches, de gestion participative et fondée sur des données probantes, etc.) et un effort financier (relatifs aux coûts habituels d'exploitation d'un navire de recherche). Compte tenu de la portée plus large des activités de recherche envisagées dans cette phase du Programme Nansen, des provisions ont été faites pour inclure le PNUE, la COI et les autres organisations pertinentes des Nations Unies dans la définition des priorités, et aussi dans le déploiement du navire de recherche. Bien que le partenariat soit un aspect clé du Programme EAF-Nansen, le cofinancement de la couverture régionale devrait être très difficile à identifier. Les programmes GEM, qui ont été les principaux partenaires du Projet EAF-Nansen, ne devraient pas avoir beaucoup de fonds à consacrer aux campagnes durant leur phase de mise en œuvre du PAS (Plan d'action stratégique) (contrairement aux débuts du Projet EAF-Nansen en 2006).

Le nouveau navire de recherche est beaucoup plus grand que l'actuel navire (74,5 m au lieu de 56,8 m), a un moteur plus puissant (4 500 kW au lieu de 1 989 kW), offre un espace de travail plus large, des laboratoires (7 au lieu de 3 dans le navire existant) et un nombre de cabines plus nombreux (45 couchettes au lieu de 28), c'est également un véritable navire de travail. Il nécessite environ 25 pour cent de membres d'équipage en plus par rapport au navire précédent, majorant ainsi significativement le coût d'exploitation du navire. Cependant, le coût total d'entretien sur une période de cinq ans du programme pourrait être plus faible en raison en partie de la garantie de deux ans d'utilisation du navire selon les dispositions de cofinancement du coût des opérations du navire (VOC⁸) dans la première phase du Projet EAF-Nansen. Trois types de financement possibles sont analysés dans le tableau 3 suivant, afin de déterminer les plus appropriés pour l'avenir.

Tableau 3: Possibilités de financement des coûts d'exploitation du navire

Critères	1. Cofinancement à long terme	2. Financement total assuré par la Norvège	3. Cofinancement Ad-hoc
Coût pour le principal donateur (Norad/MFA)	Le coût direct à travers la Norad serait plus faible.	Tous les VOC seraient pris en charge par la Norad.	Le coût direct avec la Norad serait plus faible.

⁸ Vessel Operating Cost

Possibilité de cofinancement	Non exploré	Quelques indications reçues du Ministère norvégien des affaires étrangères.	Cofinancement de la couverture régionale serait très difficile à identifier. Les programmes GEM, principaux partenaires du Projet EAF-Nansen, ne devraient pas avoir beaucoup de fonds pour les campagnes dans leur phase PAS (Plan d'action stratégique).
Recouvrement des fonds	Aucun besoin		Peut être problématique si le programme de campagne repose principalement sur le travail national. Cela représenterait également un défi par rapport aux priorités fixées dans le ProDoc qui nécessitent une approche régionale.
Planification des campagnes: cohérence avec le plan scientifique	Permettrait une planification à long terme et cohérente du travail scientifique du navire.		La planification à long terme de l'utilisation du navire sera plus difficile. Les couvertures régionales (principale caractéristique du nouveau programme) seront très difficiles à organiser.
Planification des campagnes: aspects opérationnels	Permettrait une planification à long terme et de moins perdre de jours de navire pour le transfert.		Plus difficile en termes de planification du déploiement du navire, et plusieurs jours pourraient être perdus lors du transfert du navire.
Lié à la gestion	Plus facile à établir, le navire pouvant être déployé dans les régions/pays où activités de gestion soutenues par le programme.		Le cofinancement <i>ad hoc</i> n'est pas toujours lié à des objectifs de gestion spécifiques et le programme ne peut pas toujours y donner suite.
Contribution aux biens publics mondiaux (l'un des objectifs stratégiques du nouveau programme)	Cette contribution sera possible.		Il peut être difficile de trouver des partenaires même si ce type de travail a un sens stratégique.

Preuve de l'engagement des partenaires	Sera assuré	Cela pourrait être assuré grâce à la participation active des partenaires à la mise en œuvre du plan scientifique.	Sera assuré
--	-------------	--	-------------

Les scénarios 1 et 2 ont été jugés les plus adaptés pour exécuter le programme et garantir la qualité des activités, et le financement complet de la Norvège, comme le meilleur scénario. Cela implique de lier le Programme EAF-Nansen aux programmes d'autres organisations/partenaires internationaux de développement ou travaillant sur l'environnement comme le PNUD, la Banque mondiale ou le FEM. Toutefois, comme pour la FAO, ces organisations ne disposent pas de fonds propres pour ce type de mission et, comme par le passé, une partie du financement de la Norvège à ces organisations pourrait être spécifiquement affectée aux campagnes du *Dr Fridtjof Nansen* et aux activités scientifiques connexes. C'est un aspect que le gouvernement norvégien devrait étudier.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que le VOC soit entièrement financé par la Norad. Cependant, il peut y avoir des demandes de partenaires et de tiers d'utiliser le navire de recherche pour des travaux qui ne sont pas prévus dans le plan scientifique, mais qui entrent néanmoins dans les grands objectifs du programme. Le navire pourrait être utilisé pour ces campagnes, à condition que cela ne perturbe pas le programme de campagne défini dans le plan scientifique. L'exigence de cofinancement (ou financement intégral) s'appliquerait à ce type de campagne et les décisions sur la meilleure façon d'utiliser les fonds réalisés à partir de ces activités seront prises lors des réunions annuelles et semi-annuelles Norad/FAO/IMR.

Avant le début de toute campagne du N/R *Dr Fridtjof Nansen* cofinancée par un partenaire, un accord spécifique sera signé entre la FAO et le partenaire pour que ce dernier couvre le VOC partiellement ou entièrement en fonction des circonstances. L'accord spécifiera le nombre de jours cofinancés, le coût par jour pour le partenaire, le montant total à payer et le mode de paiement. Il indiquera également les résultats attendus et les échéances prévues.

2.4.2 Cadre institutionnel, partage des connaissances et coordination

Unité de coordination du Programme

Le programme sera exécuté sous la responsabilité générale de la sous-division de la pêche maritime et continentale (FIAF) du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. En tant qu'agence d'exécution, la FAO est responsable de la mise en œuvre du programme conformément à ses règles et procédures. L'unité de coordination du programme (UCP) sera basée au siège de la FAO à Rome et sera dotée d'un coordinateur de programme, d'un analyste de projet/responsable des opérations, d'un socioéconomiste, d'un assistant de programme et d'un assistant administratif. Un poste de jeune professionnel/associé (J/APO) peut être inclus pour appuyer une composante spécifique du programme. Le poste de J/APO sera financé par un financement externe, si disponible.

Le programme bénéficiera des conseils techniques des différentes divisions du Siège de la FAO et des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO. Des consultants seront également recrutés en fonction des besoins selon le plan de travail. Des efforts seront déployés pour recruter des personnes ressources des pays bénéficiaires. L'équipe de la FAO assurera la liaison avec le coordinateur de la recherche et le coordinateur des campagnes qui seront recrutés par l'IMR. Le premier sera basé à Rome et le second à Bergen, en Norvège.

Comme pour la plupart des projets de la FAO, une équipe de travail du programme (PTF) a été créée à la FAO, présidée par le responsable du budget (chef de la sous-division FIAF) qui sera responsable devant le donateur. Le PTF se compose du personnel professionnel du Programme, du responsable technique principal (fonctionnaire responsable des ressources halieutiques de FIAF) et des représentants des autres divisions et sous-divisions de la FAO, au besoin. Il s'agit notamment de la Division des politiques, de l'économie et des institutions (FIAP), du Service droit et développement (LEGN), de l'Unité de liaison avec le financement (TCSR) et d'autres membres du personnel compétents situés dans différentes zones de la région (bureaux décentralisés de la FAO) si cela est nécessaire. Le PTF a des fonctions de conseil et de soutien, et non exécutives. Le PTF devra fournir au programme des conseils et un appui techniques, opérationnels et/ou administratifs si cela est nécessaire, pour assurer une mobilisation rapide des contributions nécessaires à la formulation ou à la mise en œuvre des projets. Le PTF doit également veiller à ce que la mise en œuvre du programme se fasse de la bonne manière au niveau technique, avec cohérence et rentabilité, et impliquer toutes les unités organisationnelles comme l'exige le programme au niveau de sa portée et orientation.

Structure consultative du programme

La structure consultative du programme, très semblable à celle utilisée dans le cadre du Projet EAF-Nansen, est représentée à la figure 5. La structure montre clairement que la consultation se fera à différents niveaux.

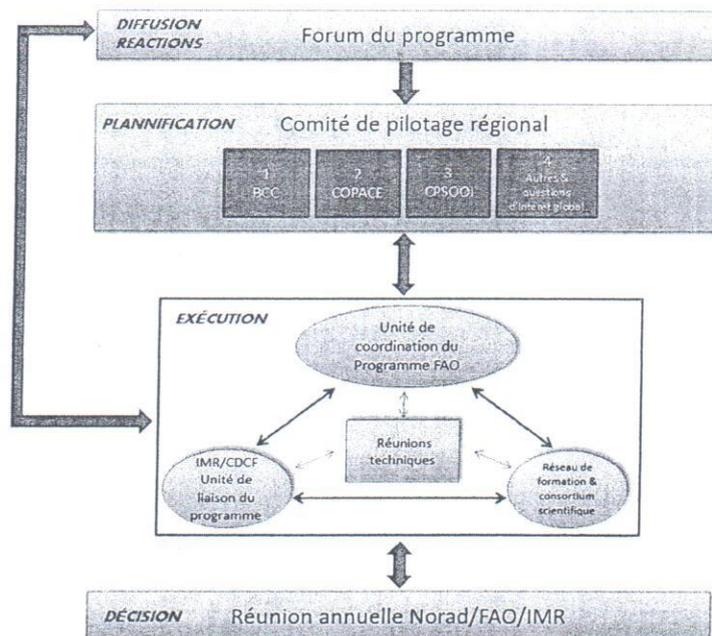


Figure 5: Structure pour la planification consultative et stratégique du programme

Forum du programme

Au cours de la première phase, un forum du projet a été mis en place pour l'établissement de rapports sur les activités de terrain, la diffusion d'expériences, l'identification des bonnes pratiques et la discussion des stratégies. La participation au forum a été ouverte aux pays et aux projets partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités liées à l'AEP. Un forum semblable (intitulé le Forum du programme) sera organisé dans le cadre du Programme EAF-Nansen. La fréquence sera déterminée en fonction du programme de travail. Le Forum du programme sera organisé dans les pays participants et en étroite collaboration avec d'autres réunions du programme (par ex., les comités de pilotage régionaux, les réunions annuelles et semi-annuelles Norad/FAO/IMR).

Une journée du forum sera consacrée aux discussions avec les partenaires (dont le PNUE, la COI de l'UNESCO et le bureau de la Commission de l'Union africaine pour les questions en matière de pêche) et des experts invités sur certaines activités du Programme EAF-Nansen et une éventuelle collaboration pour renforcer les composantes science et gestion et assurer une utilisation efficace du navire de recherche. Des problématiques globales comme les impacts potentiels de la variabilité et du changement climatiques sur les pêches de capture et la biodiversité seront également envisagées. L'UCP rendra compte des résultats des discussions aux réunions annuelles et semestrielles Norad/FAO/IMR pour décision.

Processus consultatif régional - Comités de pilotage régionaux

Les ORP en Afrique (COPACE, CPSOOI) et la BCC ont été invités à jouer le rôle de comités de pilotage régionaux (CPR) pour le programme. Lors de sa 21^e Session tenue à Dakar, au Sénégal, le

COPACE a accepté cette demande. Le secrétariat de la CPSOOL a indiqué qu'étant donné le rôle similaire de la Commission pour d'autres projets relevant de sa compétence, elle est également disposée à le faire pour le Programme EAF-Nansen. Le Secrétaire exécutif de la BCC a également indiqué qu'en principe, la Commission peut jouer ce rôle sous réserve d'approbation officielle lors de sa prochaine réunion.

Il est prévu de créer un quatrième comité *ad hoc* chargé de traiter les questions d'intérêt global et des autres régions. Des représentants des pays participants, de l'IMR, de la FAO et des programmes GEM pertinents et d'autres programmes/projets partenaires opérant dans la région seront également intégrés au comité de pilotage.

Le CPR servira de mécanisme pour renforcer l'appropriation au niveau régional et une opportunité pour renforcer les liens entre le Programme EAF-Nansen, les ORP ainsi que les projets et programmes connexes dans chaque sous-région. Il sera chargé d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du programme et de formuler des recommandations à l'UCP concernant les exigences, les priorités et les plans de travail pour la mise en œuvre du programme dans la région concernée.

Processus consultatif national - Groupes de travail nationaux sur l'AEP

Les groupes de travail nationaux (GTN) mis en place dans chaque pays par l'organisation de gestion des pêches compétente et facilités par le Projet EAF-Nansen seront renforcés pour assurer l'appropriation continue et l'efficacité du programme au niveau national. Chaque GTN comprend des représentants de l'organisation de gestion des pêches et des principaux groupes fonctionnels (par ex., SCS, pôle juridique, politique et planification, etc.), l'Agence nationale de recherche sur les pêches, les universités et certains groupes de parties prenantes afin de couvrir les principaux types de pêches et les autres secteurs pertinents en dehors de la pêche, les ONG et les projets de partenaires nationaux associés. Des experts techniques (par ex., l'économie, la pêche artisanale, la gestion communautaire, l'aspect légal) peuvent être choisis pour des réunions ou des activités spécifiques du GTN si cela est nécessaire.

Le GTN rapporte au responsable de l'organisation de gestion des pêches (Directeur des pêches ou équivalent), qui supervise l'ensemble du processus. Le GTN devra examiner les questions plus vastes de l'AEP au sein de l'organisation telles que l'intégration des données et des politiques de genre ainsi que les activités du programme dans le cadre des fonctions de l'organisation. Il facilitera également la consultation de la communauté des parties prenantes au sens large et coordonnera les diverses activités du programme qui seront entreprises au niveau national. Il continuera à entreprendre des activités de préparation et de mise en œuvre de plans de gestion des pêches et veillera à ce que, dans la mesure du possible, celles-ci soient liées à des cadres de gouvernance multisectoriels plus larges.

Les réunions annuelles et semestrielles Norad/FAO/IMR

Les réunions annuelles et semi-annuelles Norad/FAO/IMR organisées dans le cadre du Projet EAF-Nansen seront poursuivies. Les réunions examineront les plans de travail et les budgets et évalueront les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet. Il est attendu que les rapports

d'avancement annuels, les révisions budgétaires et les plans de travail pour les périodes subséquentes soient approuvés lors de ces réunions. Elles peuvent être organisées au siège de la FAO à Rome, dans les bureaux de la Norad à Oslo ou dos-à-dos avec une activité de programme comme le Forum dans n'importe lequel des pays partenaires.

Réunions annuelles FAO/IMR

Les réunions de consultation annuelle entre la FAO et l'IMR continueront à être organisées. Les réunions FAO/IMR examineront les recommandations sur la mise en œuvre du programme par les CPR et les réunions Norad/FAO/IMR. De plus, la réunion discutera des plans de travail en vertu de la lettre d'accord entre la FAO et l'IMR. Les questions nécessitant une décision politique seront renvoyées aux réunions annuelles et semestrielles Norad/FAO/IMR pour discussion et approbation.

D'autres réunions entre la FAO, l'IMR et le consortium scientifique EAF-Nansen et le réseau de formation technique EAF-Nansen sont également prévues pour discuter de leurs programmes de travail respectifs et des questions connexes. Dans la mesure du possible, les universités et les institutions collaboratrices seront invitées à ces réunions.

2.4.3 Points focaux nationaux (PFN)

Le programme recherchera des nominations par le Département des pêches (ou organisation correspondante) dans chaque pays partenaire pour un point focal national (PFN) pour le programme. Le PFN sera membre du GTN et supervisera toutes les activités dans le pays appuyées par le programme. Il sera le lien entre l'UCP et l'organisation nationale et sera également chargé de rendre compte des activités du programme dans le pays. Sauf avis contraire de l'administration nationale des pêches, le PFN de la phase I continuera à jouer le rôle de PFN dans le Programme EAF-Nansen.

2.4.4 Participation des parties prenantes et groupes de travail des pays participants

Dans le cadre de l'AEP, la participation des parties prenantes au processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion est un élément clé de la réussite du système de gestion. La consultation au niveau communautaire et national réunira des représentants des groupes concernés impliqués dans le secteur de la pêche (pêcheurs, commerçants, transformateurs, coopératives, gestionnaires des pêches du gouvernement, scientifiques, etc.) et d'autres secteurs pertinents et facilités par le GTN.

2.4.5 Accords de partenariats

Le soutien public est nécessaire pour justifier l'utilisation des ressources du Programme EAF-Nansen et pour informer sur ses bénéfices. Un certain nombre d'activités de programme comme la formation à la gestion des pêches et l'utilisation des données de campagne pour la gestion seront menées par le biais de partenariats avec des projets, des organisations et des institutions connexes comme les universités. Des partenariats pour assurer une plus large diffusion du Programme EAF-Nansen seront développés, en particulier pour les activités de gestion des pêches et de renforcement des capacités. Ces alliances stratégiques et ces partenariats offriront des possibilités supplémentaires

pour une large diffusion des buts, des objectifs, des résultats, des produits et des résultats du programme.

Le programme assurera la liaison et la coopération avec les gouvernements et les programmes et institutions pertinents afin d'assurer la coordination et la cohérence et de rechercher des alliances stratégiques supplémentaires dont pourrait bénéficier à long terme le programme. Le programme collaborera également avec les initiatives existantes au sein des ORP dans la zone du programme et au-delà, notamment avec l'Agence de planification et de coordination de la Commission de l'Union africaine (CUA)/NEPAD, les Communautés économiques régionales (CER) et les ONG (par ex., l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) sur la mise en œuvre de l'AEP, en accordant une attention particulière à la variabilité et au changement climatiques et à la gestion des risques de catastrophe.

La FAO conclura un accord (par ex. un protocole d'accord [MOU] ou une lettre d'accord [LoA]) avec des partenaires clés pour des activités spécifiques d'intérêt commun. Si elle le juge nécessaire, et pour des activités coordonnées spécifiques, la FAO et les partenaires signeront des accords écrits pour la mise en œuvre des activités, qui préciseront les dispositions financières et opérationnelles, notamment les aspects de supervision et les responsabilités de chaque partie.

Le nouveau navire de recherche offrira une plateforme de collaboration formelle entre le programme *Oil for Development* (OFD) et *Fish for Development* (FfD), tous deux sous la supervision de la Norad, le Programme EAF-Nansen étant une composante majeure du programme FfD.

2.4.6 Budget et contributions des partenaires

Le budget total du programme pour la période quinquennale est de 605 000 000 NOK (six cent cinq millions de couronnes norvégiennes) et comprend le financement intégral des activités d'exploitation du navire (VOC), les services scientifiques, les activités de gestion des pêches et de renforcement des capacités (tableau 4). Le budget de la FAO, qui inclut les services scientifiques fournis par l'IMR ainsi que les appuis techniques pour la gestion des pêches fournis par l'IMR avec l'appui de la Direction des pêches norvégienne (DoF), s'élève à 327 942 800 NOK (équivalent à 43 725 700 USD en utilisant un taux de change de 1 USD = 7,5 NOK).

Tableau 4: Budget total du programme

Programme EAF-Nansen: Budget total requis pour la période janvier 2017 à décembre 2021 en NOK						
Budget avec financement total du coût des opérations du navire (VOC)						
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Coût d'exploitation du navire:	49,140,000	51,680,000	53,670,000	55,180,000	57,387,200	267,057,200 NOK
FAO:	60,645,433	63,915,097	66,849,857	68,933,032	67,599,381	327,942,800 NOK (*)
	8,086,058	8,522,013	8,913,314	9,191,066	9,013,249	43,725,700 USD (*)
Matériel scientifique compl.:	5,000,000	4,000,000	1,000,000	0	0	10,000,000 NOK
Budget TOTAL requis :	114,785,433	119,595,097	121,519,857	124,113,032	124,986,581	605,000,000 NOK

(*) Hypothèse: taux de change utilisé pour la préparation du budget: 1\$EU pour 7.5 NOK

Note: Les conditions de services du personnel de l'IMR/CDCF sont sujettes aux législations norvégiennes du travail. Si le navire devait être exploité en dehors du Programme ou immobilisé pour des raisons techniques ou autres, la Norad devrait alors couvrir les coûts de l'équipe scientifique des campagnes de l'IMR et les VOC connexes.

Le budget couvre une période de cinq ans et est exprimé en NOK.

Contributions des gouvernements participants

Les gouvernements des pays participants fourniront les services convenus en nature pour aider à la mise en œuvre du programme. Cela comprend principalement le soutien apporté en temps du personnel et les structures pour accueillir le GTN. Dans certains cas, les pays peuvent soutenir la participation de leur personnel aux réunions et aux ateliers.

Le programme requiert des experts techniques et scientifiques nationaux, à temps plein, pour entreprendre des activités de recherche et de gestion. Cela est considéré comme faisant partie de leurs tâches normales, car la collecte et l'analyse de l'information, ainsi que la formulation de mesures d'aménagement sont nécessaires pour l'élaboration de plans de gestion nationaux. Les gouvernements, par l'intermédiaire de leurs départements des pêches, sont invités à mettre à disposition des salles de réunion pour l'organisation d'ateliers nationaux et des bureaux pour le personnel national assigné au programme.

Les gouvernements des pays participants désigneront des points focaux nationaux (PFN) appropriés pour agir au sein du GTN en tant que personne de liaison avec le programme. Les GTN ont été établis au cours de la première phase du Projet EAF-Nansen dans chaque pays afin d'assurer une adhésion nationale efficace et la participation des parties prenantes aux activités du projet. Les GTN sont responsables de la coordination globale des activités du Programme EAF-Nansen dans chaque pays. Il est essentiel que le PFN soit un professionnel expérimenté et compétent en recherche halieutique et/ou gestion des pêches. Le PFN devrait avoir connaissance des institutions nationales et régionales de recherche halieutique, des structures sociales des communautés de pêche et des mécanismes et réseaux de coopération nationaux/régionaux en matière de gestion des pêches. Les

gouvernements peuvent également envisager d'ajouter au soutien fourni par le Programme EAF-Nansen, un cofinancement pour mener des campagnes spécifiques à l'aide du navire de recherche.

Contribution du Gouvernement norvégien par l'intermédiaire de la FAO

Le Gouvernement norvégien s'engage à fournir, par l'intermédiaire de la FAO, sur une période de cinq ans, le montant prévu au budget de la mise en œuvre du programme d'au moins 327 942 800 NOK (environ 43 725 700 USD). Comme indiqué précédemment, le donateur fournira à l'IMR des fonds supplémentaires, prévus au budget de 277 057 200 NOK, pour couvrir les coûts d'exploitation du navire (VOC) et 10 000 000 NOK pour permettre à l'IMR de se procurer du matériel scientifique supplémentaire.

Après l'élaboration du plan de dépenses (budget) par la FAO pour la première année du programme, les révisions annuelles ultérieures du plan de dépenses seront proposées et soumises au bailleur pour approbation.

Autres sources possibles de financement

Des ressources supplémentaires pourraient être obtenues auprès d'autres sources telles que les gouvernements des pays participants, les agences des Nations Unies et d'autres qui pourraient demander l'utilisation du navire de recherche en dehors du plan scientifique ou pourraient conclure un accord de partenariat avec la FAO pour mettre en œuvre des domaines thématiques spécifiques du programme de travail. Comme indiqué précédemment, les réunions Norad/FAO/IMR décideront de l'utilisation des fonds pour une telle utilisation du navire.

Contributions de la FAO

Toutes les obligations de la FAO dans le cadre de ce programme sont subordonnées à la réception du financement nécessaire du principal donateur (Norad).

Le personnel suivant et les contributions sont nécessaires pour assurer la bonne exécution du programme. La FAO est responsable du recrutement, des salaires et des émoluments et du coût opérationnel du personnel. Tout le personnel international travaillera sous la supervision du chef de FIAF qui, au nom de la FAO, sera responsable de la coordination technique du programme et sera également le titulaire du budget. Sous réserve des règles de procédure de la FAO, le personnel du programme peut être promu à un grade supérieur.

Professionnels

- Un coordinateur de programme (P-5) pour 60 personnes-mois; les termes de référence (TOR) sont présentés en Appendice IX.1;
- un chargé d'analyse du programme/responsable des opérations (P-5) pour 60 personnes-mois; les TOR sont présentés en Appendice IX.2; et
- un socio-économiste (P-3) pour 60 personnes-mois; les TOR sont présentés en Appendice IX.3.

Personnel de soutien administratif

- Un assistant de programme (G-6) pour 60 personnes-mois; les TOR sont présentés en Appendice IX.4; et
- un assistant administratif (G-3) pour 60 personnes-mois; les TOR sont présentés en Appendice IX.5.

Le personnel professionnel et administratif du programme sera basé au siège de la FAO à Rome en Italie et devrait collaborer étroitement avec le personnel du Département des pêches et de l'aquaculture sur des domaines de travail spécifiques pour assurer la bonne exécution du programme.

Jeune professionnel/associé

Il est prévu qu'un poste d'administrateur adjoint associé (APO) (ou un poste de jeune fonctionnaire [JPO]) puisse être ajouté aux ressources humaines du programme en soutien à un volet spécifique du programme. Toutefois, cela dépend de la disponibilité de fonds externes.

Experts en visite

Dans le cadre du Partenariat FAO-Université et Institutions scientifiques, des experts hautement qualifiés intéressés par certains domaines spécifiques du Programme EAF-Nansen pourraient être mis à disposition par leurs institutions au programme. Par le biais du Partenariat, la FAO et l'institution participante partageraient les coûts et tireraient mutuellement profit de leurs expertises et expériences. L'institution participante continuera de payer le salaire de l'expert invité, tandis que la FAO couvrira les frais de voyage et offrira une allocation mensuelle pour couvrir les frais de subsistance de l'expert.

Consultants

Un éventail de consultants internationaux et nationaux et d'experts techniques dont les termes de référence (TdR) seront élaborés par le programme seront recrutés au fur et à mesure des besoins afin de contribuer à la mise en œuvre de tâches spécifiques, notamment en matière de:

- développement organisationnel/institutionnel;
- gestion des pêches (en particulier en ce qui concerne l'AEP);
- statistiques des pêches;
- biologie des pêches et écologie;
- évaluation des stocks de poissons;
- impacts des pêches sur les écosystèmes;
- législation;
- SCS;
- économie des pêches, incluant l'économie environnementale;
- questions sociales et moyens de subsistance;
- développement et gestion des SIG et bases de données;
- évaluation et suivi;
- communication; et
- genre.

Le programme prévoit un appui technique aux projets nationaux pour aider certains pays à mettre en œuvre les plans de gestion élaborés avec le soutien du Projet EAF-Nansen. Des consultants internationaux seront recrutés en vertu d'un « contrat-cadre » pour assurer un soutien aux pays. Une expertise technique additionnelle est également requise pour soutenir la mise en œuvre du plan de travail du Programme EAF-Nansen, notamment la coordination des cours offerts par le réseau de formation technique EAF-Nansen. Une provision est prévue à cet égard pour un total de 195 personnes-mois de consultants internationaux et 85 personnes-mois de consultants nationaux. Les honoraires qui seront proposés aux consultants dépendront des tâches à accomplir, des responsabilités, du nombre d'années d'expérience et des diplômes.

Il est également envisagé d'utiliser l'expertise disponible au Siège de la FAO et dans les bureaux décentralisés qui pourraient être détachés au programme pour des missions techniques spécifiques. Une provision est prévue au titre de la ligne budgétaire TSS pour couvrir cet appui technique. Le programme pourrait également utiliser l'expertise nationale disponible dans les pays bénéficiaires pour des tâches techniques spécifiques, y compris pour appuyer des activités sous-régionales ou interrégionales du programme. Des termes de référence détaillés pour ce type d'affectation seront préparés par l'équipe du programme selon les besoins.

Une provision a également été prévue dans cette ligne budgétaire pour couvrir le recrutement de deux consultants chargés d'effectuer la revue technique interne à mi-parcours du projet et de fournir une évaluation de l'état de mise en œuvre du programme et des recommandations pour le reste du programme.

Apport additionnel

Il est également prévu que le réseau de formation technique EAF-Nansen, qui sera coordonné par la FAO, bénéficiera de l'expertise de l'IMR et de la Direction des pêches norvégienne (DoF) chaque fois que cela sera nécessaire et à la demande de la FAO. Les recours à l'IMR et à la DoF pour les formations seront convenus et inclus dans les plans de travail annuels.

2.4.7 Sous-traitance

La FAO peut exécuter une partie du Programme EAF-Nansen en sous-traitant certaines parties conformément aux procédures, règles et réglementations de la FAO. Les lettres d'accord, ou tout autre instrument, seront préparées et exécutées pour ce type de sous-traitance.

Services de l'IMR en appui au programme

L'Institut de recherche marine norvégien (IMR) sera le principal prestataire de services du programme dans les domaines suivants:

- le fonctionnement du navire de recherche *Dr Fridtjof Nansen*;
- les services scientifiques;
- la coordination du consortium scientifique EAF-Nansen; et
- la facilitation de la prestation de services techniques et de gestion des pêches de la Direction des pêches norvégienne.

Contrat pour l'exploitation du navire de recherche *Dr Fridtjof Nansen*

La Norad en tant que propriétaire du navire, mettra à disposition le N/R *Dr Fridtjof Nansen* pour les activités de recherche du programme. Le Département navires de l'IMR exploitera le navire et fournira tous les services nécessaires pour l'exploitation du navire pour le programme, notamment l'équipage du navire de recherche et les techniciens responsable de l'ensemble des tâches à exécuter en conformité avec les réglementations norvégiennes et autres législations applicables, ainsi que les opérations du navire, dont l'entretien et les réparations.

Lettre d'accord pour la délivrance de services scientifiques, la coordination du consortium scientifique EAF-Nansen et la facilitation des services techniques et de gestion des pêches à fournir par la Direction des pêches norvégienne

Dans le cadre d'une Lettre d'accord (LoA) entre la FAO et l'IMR, ce dernier fournira ou facilitera le type d'activités suivant:

- les services scientifiques liés aux campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen*;
- les services liés au consortium scientifique EAF-Nansen; et
- les services liés à la gestion des pêches fournis par la Direction norvégienne des pêches (DoF).

Services scientifiques liés aux campagnes du N/R Dr Fridtjof Nansen

Comme stipulé dans l'accord de coopération entre la Norad, la FAO et l'IMR, l'IMR sera responsable du fonctionnement du navire de recherche et de l'appui au plan scientifique. L'IMR est une institution technologique et scientifique de premier plan dans le domaine de la recherche marine et a toute la capacité nécessaire pour fournir les résultats établis. Les services scientifiques liés aux campagnes comprendront la planification, la collecte de données, le stockage et les analyses, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des stocks et les conseils en gestion des pêches. L'IMR (par l'intermédiaire de son Centre pour la coopération au développement dans les pêches, CDCF) fournira des services scientifiques au programme pour lequel divers membres du personnel CDCF/IMR seront impliqués. Les scientifiques de l'IMR devraient également préparer des articles scientifiques à publier dans les rapports du Programme EAF-Nansen. Les services comprendront la mise à disposition de personnel scientifique approprié pour la planification, la conduite et le report de données des campagnes du navire de recherche en collaboration avec des scientifiques locaux, ainsi que la formation à bord de scientifiques locaux. Les membres du CDCF/IMR participeront également aux réunions post-campagnes, aux ateliers régionaux d'évaluation, aux publications scientifiques et à la production de matériel de communication. Le CDCF/IMR sera responsable de la maintenance de la base de données Nansis et contribuera à son futur développement.

Un échantillonneur multi-niveaux assisté par vidéo (VAMS⁹) sera utilisé durant certaines campagnes. Il sera équipé d'un véhicule télécommandé (ROV¹⁰), qui pourra réaliser des vidéos à 2 000 m de profondeur. Une provision budgétaire annuelle de 30 jours de campagne a été allouée pour l'utilisation du VAMS. Le VAMS pourra être utilisé davantage si des fonds externes provenant de partenaires étaient disponibles. Le fonctionnement du ROV nécessite l'assistance de deux personnes ayant les compétences spécifiques, qui seront embauchés en conséquence. Il n'est pas prévu que le VAMS soit en permanence présent à bord du navire, une allocation sera inscrite dans le budget de la LoA pour couvrir les frais d'expédition et les consommables. Une allocation budgétaire est également inscrite dans la LoA pour couvrir l'analyse des données environnementales et les activités de recherche sur la taxonomie des poissons.

Le CDCF/l'IMR disposera du personnel suivant pour la mise en œuvre du Programme EAF-Nansen:

- Un coordinateur de recherche pour 60 personnes-mois (basé principalement au siège de la FAO, Rome). Le Coordinateur de la recherche veillera à la mise en œuvre et à la coordination en temps voulu de la contribution technique de l'IMR au Programme EAF-Nansen et élaborera, en collaboration avec le Coordinateur du Programme EAF-Nansen et ses partenaires, le programme de travail scientifique et assurera sa coordination (les TdR sont détaillés dans l'Appendice IX.6); et
- un coordinateur de la campagne pour 22 personnes-mois (basé à l'IMR à Bergen). Le coordinateur des campagnes de l'IMR devra organiser et mettre en œuvre les plans de campagnes pour le N/R *Dr Fridtjof Nansen*, identifier le personnel scientifique de l'IMR et les organisations partenaires qui participeront aux campagnes. Il devra aussi participer aux campagnes de N/R *Dr Fridtjof Nansen* en tant que responsable de campagne ou scientifique (les TdR sont détaillés dans l'Appendice IX.7).

Conformément au plan scientifique, il est prévu une moyenne de 270 jours de campagne par an avec le N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Le personnel scientifique IMR/CDCF à bord du navire pour les campagnes comprendra:

- un responsable de campagne, chargé de la mise en œuvre de la campagne et de la formation à bord du navire. Elle/Il sera assisté par le co-responsable de campagne désigné par les partenaires;
- un scientifique pour 185 jours de campagne par année. Le choix du spécialiste se fera en fonction de l'objectif de la campagne. Il pourra s'agir d'un océanographe, d'un halieute ou d'un spécialiste de toute autre discipline connexe;
- un spécialiste de l'environnement pour 185 jours de campagne par an en moyenne pour recueillir et traiter les données environnementales et écologiques et assurer une intégration complète dans les études de référence pour promouvoir des analyses dans le contexte du changement climatique; et

⁹ Video Assisted Multi-Sampler

¹⁰ Remotely Operated Vehicle

- deux techniciens de campagne. Les deux techniciens participeront à toutes les campagnes (270 jours par an) et dirigeront les travaux techniques liés à la collecte et au stockage de tous les types de données des campagnes ainsi qu'à la formation du personnel scientifique et technique national.

Le nombre total de scientifiques de l'IMR pour chaque campagne peut varier en fonction des objectifs de la campagne.

Il est prévu que certaines des formations offertes par le réseau de formation EAF-Nansen nécessitent une expertise de l'IMR ou de la DoF. Au besoin, la FAO fera une requête à l'IMR ou à la DoF et les contributions convenues seront incluses dans les plans de travail annuels.

Les activités spécifiques qui seront menées dans le cadre de la LoA entre la FAO et l'IMR seront convenues annuellement. Les réunions FAO-IMR sont prévues au moins une fois par an pour discuter du travail à accomplir par l'IMR et par la Direction des pêches et préparer le plan de travail annuel et le budget, y compris la planification du temps nécessaire (heures-personnes par an).

La provision forfaitaire pour la gestion opérationnelle de la LoA inclus la coordination et l'administration des apports de l'IMR et de la DoF, y compris la coordination du consortium scientifique EAF-Nansen.

Services liés au consortium scientifique EAF-Nansen

Le consortium scientifique sera coordonné par l'IMR et organisé par Groupes de travail thématiques composés de scientifiques des pays partenaires, d'institutions norvégiennes et autres. Il fournira un travail scientifique en appui au plan de travail du programme, en étroite collaboration avec l'Unité de coordination du Programmes et le coordinateur de la recherche de l'IMR, et préparera des publications scientifiques dans différents domaines, avec un budget total de 25 millions de NOK. Le consortium mettra l'accent sur la création de compétences universitaires par le biais de la coopération de recherche nord-sud et sud-sud et abordera les domaines scientifiques tel que cela est décrit dans le plan scientifique, principalement fondé sur les données des campagnes Nansen. Le consortium devrait permettre aux étudiants de maîtrise et de doctorat ainsi qu'aux post-doctorants des pays partenaires d'étudier à temps plein ou partiel. D'autres sources de financement seront explorées pour offrir des bourses d'études aux étudiants et aux post-docs des pays partenaires pour des études à plein ou mi-temps. Les TdR du consortium scientifique sont présentés dans l'Appendice VI.

Services liés à la gestion des pêches avec le soutien de la Direction norvégienne des pêches (DoF)

Avec le soutien de la Direction norvégienne des pêches (DoF), l'IMR fournira d'autres services comme indiqué ci-dessous. La DoF peut apporter son expertise pour renforcer les politiques et les pratiques de gestion des pêches dans les pays ou régions, et plus particulièrement dans les domaines suivants:

- politique et législation de la pêche;
- plans de gestion des pêches;
- statistiques des pêches;

- registres de pêche;
- économie des pêches;
- SCS;
- lutte contre la pêche INDNR; et
- systèmes d'information géographique (SIG).

L'appui technique et de gestion des pêches qui doit être fourni par la DoF est estimé à une année-personne pour l'année initiale, avec une augmentation graduelle au cours de la période couverte par le programme. Cela sera inclus dans les plans de travail annuels.

Lettre d'accords avec les institutions du réseau de formation technique EAF-Nansen

Une provision de 2,3 millions USD (17,6 millions NOK) est affectée à la ligne budgétaire «Contrat» pour permettre au programme de mener diverses activités de formation, y compris l'organisation de cours par le biais d'accords avec des universités et des institutions pertinentes en Afrique. Le budget couvrira la facilitation, les déplacements et les honoraires des instructeurs, les frais de déplacement des étudiants et le matériel pédagogique. En moyenne, chaque cours/formation durera trois semaines et sera suivi par moins de 15 participants. Durant la première année du programme, deux cours sont prévus qui deviendront trois par année au cours des quatre dernières années du programme. En moyenne, chaque cours/formation est estimé à environ 165 000 USD tout compris. Le réseau de formation technique EAF-Nansen sera coordonné par un consultant en formation sous la direction du coordinateur du programme. Les TdR du réseau de formation technique d'EAF-Nansen figurent à l'appendice VII. Pour mener les activités de formation, le programme s'appuiera sur les institutions/universités en Afrique soutenues lors de la phase précédente (Projet EAF-Nansen). Le réseau sera renforcé par d'autres entités après une évaluation détaillée et les conseils reçus par les bureaux décentralisés de la FAO.

Lettre d'accord (LoA) avec les pays pour les activités nationales du programme

Une provision de 1,3 million USD est destinée à couvrir les activités à développer dans certains pays et sous-régions. Il est envisagé de préparer une Lettre d'accord avec chaque pays pour appuyer la mise en œuvre de leur plan de gestion élaboré au cours du Projet EAF-Nansen ainsi que tout nouveau plan à développer. Les activités dans le pays seront techniquement appuyées par des consultants et le personnel de la FAO inscrits à la ligne budgétaire «Consultants» et «TSS» respectivement. La LoA sera préparée en pleine collaboration avec les bureaux décentralisés de la FAO et signée conformément aux règles et règlements de la FAO, avant de commencer toute activité de terrain. Les pays seront sélectionnés sur la base d'une manifestation d'intérêt pour la FAO et après une évaluation approfondie de leurs besoins techniques, financiers et institutionnels par rapport au cycle de gestion des pêches à partir desquels les plans de gestion des pêches seront mis en œuvre.

2.4.11 Soutien technique et opérationnel

Dispositifs de soutien technique de la FAO

La sous-division chargée de la pêche marine et continentale (FIAF) est techniquement responsable de la mise en œuvre du programme et est financièrement responsable envers le donateur. Elle fournira des rapports d'activité annuels au donateur qui seront discutés et approuvés lors de la réunion annuelle avec le donateur. Le chef de la sous-division FIAF est le titulaire du budget du programme et nommera le responsable technique chargé de suivre les activités techniques du programme avec son coordinateur et son responsable du budget. Le programme s'appuiera également sur l'expertise technique d'autres divisions et directions de la FAO qui devront fournir des orientations techniques, un soutien et des conseils, y compris pour la mise en œuvre des activités, conformément à leurs mandats respectifs.

Afin d'assurer une mise en œuvre technique et une coordination harmonieuse des activités du programme, les divisions au siège de la FAO et le personnel des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO fourniront des conseils techniques, notamment pour l'identification des consultants, l'examen et la définition technique des TdR, des lettres d'accord et rapports techniques et la préparation de spécifications techniques pour l'action en matière d'achats et la réalisation de missions techniques sur le terrain qui pourraient être nécessaires qui seront organisées par l'Unité de coordination du programme. Ces tâches spécifiques seront discutées à l'avance avec le personnel du programme et approuvées par le responsable du budget. Pour chaque action, un rapport de détachement sera établi et les coûts seront imputés à la ligne budgétaire Services d'appui technique (TSS).

Conformément à la pratique de la FAO, une évaluation indépendante finale devrait être réalisée vers la fin de la première phase du programme. L'évaluation vise à examiner les besoins, la mise en œuvre et les modalités opérationnelles pour la poursuite éventuelle du programme. L'évaluation sera coordonnée par le Bureau de l'évaluation de la FAO. Le coût de l'évaluation finale du programme est également imputé à la ligne budgétaire TSS, y compris les coûts liés à la préparation du rapport final et à sa traduction.

Locaux

Des bureaux pour le personnel du programme et des consultants invités seront mis à disposition au Département des pêches et de l'aquaculture au siège de la FAO, à Rome.

Dispositif d'appui opérationnel et administratif de la FAO

Frais généraux de fonctionnement et remboursements

Une dotation financière est allouée pour couvrir les coûts des services de communication, le développement et la maintenance du site Web du programme, l'utilisation d'ordinateurs, la location d'équipements spécialisés, les transports locaux, les articles divers, etc. L'assistance temporaire, les services d'interprétation au sein de la FAO et la formation du personnel du programme seront chargés sur la ligne budgétaire «Remboursement».

Coûts des services du Programme

Des frais standards seront appliqués en fonction du niveau de dépenses du programme, couvrant le coût des services administratifs et opérationnels de la FAO fournis au programme. Étant donné que la ligne budgétaire «Contrats» représente 70 pour cent du budget de la FAO pour le programme et que les services opérationnels sont couverts par le chargé des opérations/analyste de programmes (poste à plein temps du programme), un taux PSC réduit de 9,1 pour cent est proposé comme dans la phase du Projet EAF-Nansen.

2.5 SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Le suivi et l'évaluation du programme (S&E) seront effectués conformément aux politiques et directives de la FAO et de la Norad. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis pour atteindre les résultats et les objectifs du programme se feront sur la base des objectifs et indicateurs établis dans la matrice des résultats du programme (Appendice II). Le système de suivi et d'évaluation facilitera également l'apprentissage et la production de connaissances nécessaires à la réplication et la multiplication des expériences et des approches testées et promues sur le terrain et les meilleures pratiques.

Les exigences en matière de rapports de suivi et d'évaluation aux Comités de pilotage et à la Norad devraient inclure:

- des rapports de suivi réguliers;
- des rapports annuels sur les progrès accomplis/échecs dans la mise en œuvre du programme de travail, couvrant à la fois le suivi des activités/produits et l'évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne les résultats et objectifs du programme; et
- les évaluations du programme doivent être complétées par des évaluateurs indépendants/externes.

2.5.1 Calendrier des rapports à établir

Au cours des trois premiers mois, le Coordinateur du programme préparera le **rapport initial** en collaboration avec l'équipe du programme et révisera le plan de travail pour la première année afin de fournir plus de détails.

En étroite collaboration avec le responsable technique, le responsable du budget, le coordinateur de la recherche et le personnel du programme, le coordinateur du programme préparera également les plans de travail annuels du programme et veillera à l'élaboration des plans de travail du personnel du projet. Le Coordinateur du programme préparera des **rapports annuels sur le programme** en anglais, en utilisant le format standard de la FAO. Les rapports doivent contenir:

- un compte rendu de la mise en œuvre effective des activités par rapport à celles prévues dans le plan de travail et la réalisation des produits et objectifs du projet, sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables;
- l'identification des problèmes et contraintes (techniques, humains, financiers, etc.) rencontrés lors de la mise en œuvre;

- des recommandations pour des mesures correctives; et
- un plan de travail détaillé pour la période de report suivante.

Chaque rapport, couvrant la période de janvier à décembre, sera préparé au plus tard le 31 janvier de l'année suivante pour être soumis à la Norad en prévision des réunions annuelles. Des révisions budgétaires obligatoires de fin d'année seront également préparées en tenant compte des dépenses réelles et du budget nécessaire pour soutenir les activités du programme de travail de l'année suivante. Les rapports d'avancement et les révisions budgétaires, une fois approuvés lors de la réunion annuelle, seront présentés formellement au donateur par l'intermédiaire de l'Unité de liaison pour le financement de la FAO (TCSR).

Des **documents de terrain** sur diverses questions techniques peuvent être préparés et publiés dans toute langue appropriée, sous la responsabilité du coordinateur du programme, avec des copies fournies directement à l'Unité technique principale de la FAO, aux fonctionnaires concernés des gouvernements bénéficiaires, aux Représentants de la FAO et fonctionnaires techniques de la FAO et des bibliothécaires concernés dans les bureaux régionaux/sous-régionaux de la FAO.

Les principaux documents sur des questions techniques de fond (normalement spécifiés dans les produits) seront publiés sous la forme de rapports techniques sous la responsabilité du Siège de la FAO. Le programme devrait également préparer des documents qui seront publiés dans le cadre des publications du Programme EAF-Nansen ou dans des revues scientifiques.

Trois mois avant la fin du programme, un **rapport final** provisoire sera mis à la disposition de la FAO pour l'examen qui sera réalisé lors de la dernière réunion annuelle. Il évaluera de manière concise dans quelle mesure les activités du programme auront été réalisées, les résultats atteints, les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs immédiats et l'Objectif de développement connexe et présentera également des recommandations pour toute action de suivi future découlant du programme. À la fin du programme, le rapport sera finalisé par la FAO et soumis aux gouvernements récipiendaires et au donateur dans les six mois suivant la fin du programme.

2.5.2 Examen et évaluation du Programme

Un examen technique et une évaluation à mi-parcours seront effectués, consistant en une analyse minutieuse et approfondie de tous les aspects essentiels du programme et formuleront des recommandations pour tout changement nécessaire à apporter à la conception globale et à l'orientation du programme, et feront des recommandations détaillées sur le plan de travail pour le reste du programme.

Une évaluation finale est prévue un an avant la fin du programme. Les membres de l'évaluation n'auront aucune implication directe préalable dans la formulation, la mise en œuvre ou le soutien de l'initiative. L'évaluation évaluera systématiquement et objectivement la pertinence, la performance et la réussite du programme et fournira des recommandations pour la poursuite éventuelle du projet. L'équipe d'évaluation est entièrement responsable de son rapport indépendant qui peut ne pas nécessairement refléter les vues d'un gouvernement ou de la FAO. La préparation de l'évaluation finale indépendante du programme relève de la responsabilité du Bureau de l'évaluation de la FAO. Le rapport final sera mis à la disposition du donateur et pays participants.

Pour la revue technique et la mission d'évaluation à mi-parcours, une disposition est prévue dans le budget du programme pour couvrir le recrutement des consultants et leurs frais de déplacement sur le terrain.

Si elle le juge nécessaire, toute partie peut demander une revue ou une évaluation à n'importe quelle étape du programme. Dans ce cas, ces revues seraient organisées après une consultation avec toutes les parties concernées et l'ajout d'une allocation budgétaire appropriée.

2.6 COMMUNICATION

Au cours des 40 dernières années, le Programme Nansen (et dernièrement le Projet EAF-Nansen) a fourni des données et des informations précieuses sur les ressources halieutiques marines, ainsi qu'un appui à la formation et au renforcement des capacités institutionnelles à un certain nombre de pays et de régions (spécialement en Afrique) pour la gestion des pêches. Cette assistance a permis d'améliorer sensiblement la capacité de gestion de certains pays, ainsi que d'améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques et de gérer leur utilisation.

Pour répondre aux problèmes de communication et d'échange d'informations dans le cadre du Projet EAF-Nansen, une stratégie de communication a été élaborée (EAF-Nansen, 2009). L'objectif principal de la stratégie est de sensibiliser le public à l'importance de l'approche écosystémique des pêches en tant que contribution à un mécanisme mondial de développement durable qui appuie les besoins nationaux et qui fournit les capacités et les instruments nécessaires pour gérer de façon autonome l'utilisation des écosystèmes marins d'une manière durable. Un autre objectif important est de sensibiliser et de mieux faire comprendre le Projet EAF-Nansen durant sa mise en œuvre, de créer des synergies et de développer de nouvelles collaborations entre les établissements de recherche, les administrations de gestion des pêches et les autres parties prenantes.

Aussi louables que soient ces objectifs, le flux d'information sur le projet n'a pas été aussi efficace que souhaité. L'adaptation de la stratégie au niveau national n'a pas eu lieu dans de nombreux pays participants. La communication de certains des projets partenaires n'a pas mis en évidence la collaboration avec le Projet EAF-Nansen et la contribution de ce dernier à leurs objectifs et résultats.

Par conséquent, ce soutien n'a pas toujours été adéquatement reconnu en raison de plusieurs facteurs, notamment une communication inadéquate des activités du programme, des réalisations et de l'appui à la gestion dans de nombreux pays bénéficiaires. Cela a entraîné un manque de transfert d'information entre l'organisme de gestion des pêches et les organismes connexes, les parties prenantes et le grand public. Un problème particulier est la connaissance insuffisante des données et des informations recueillies lors des campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Par exemple, les parties prenantes se plaignent régulièrement de l'absence apparente d'accès aux données même lorsque ces données sont entre les mains de scientifiques et de techniciens d'une même institution ou d'une autre institution du même pays.

Dans le rapport d'évaluation finale de la première phase du Projet EAF-Nansen, une recommandation a été formulée sur la nécessité d'accroître la visibilité du projet, d'améliorer ses prestations aux gestionnaires des pêches et aux décideurs. Il est également nécessaire que le projet démontre son double objectif (gestion de l'AEP et recherche halieutique et marine) en tant que

Pour la revue technique et la mission d'évaluation à mi-parcours, une disposition est prévue dans le budget du programme pour couvrir le recrutement des consultants et leurs frais de déplacement sur le terrain.

Si elle le juge nécessaire, toute partie peut demander une revue ou une évaluation à n'importe quelle étape du programme. Dans ce cas, ces revues seraient organisées après une consultation avec toutes les parties concernées et l'ajout d'une allocation budgétaire appropriée.

2.6 COMMUNICATION

Au cours des 40 dernières années, le Programme Nansen (et dernièrement le Projet EAF-Nansen) a fourni des données et des informations précieuses sur les ressources halieutiques marines, ainsi qu'un appui à la formation et au renforcement des capacités institutionnelles à un certain nombre de pays et de régions (spécialement en Afrique) pour la gestion des pêches. Cette assistance a permis d'améliorer sensiblement la capacité de gestion de certains pays, ainsi que d'améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques et de gérer leur utilisation.

Pour répondre aux problèmes de communication et d'échange d'informations dans le cadre du Projet EAF-Nansen, une stratégie de communication a été élaborée (EAF-Nansen, 2009). L'objectif principal de la stratégie est de sensibiliser le public à l'importance de l'approche écosystémique des pêches en tant que contribution à un mécanisme mondial de développement durable qui appuie les besoins nationaux et qui fournit les capacités et les instruments nécessaires pour gérer de façon autonome l'utilisation des écosystèmes marins d'une manière durable. Un autre objectif important est de sensibiliser et de mieux faire comprendre le Projet EAF-Nansen durant sa mise en œuvre, de créer des synergies et de développer de nouvelles collaborations entre les établissements de recherche, les administrations de gestion des pêches et les autres parties prenantes.

Aussi louables que soient ces objectifs, le flux d'information sur le projet n'a pas été aussi efficace que souhaité. L'adaptation de la stratégie au niveau national n'a pas eu lieu dans de nombreux pays participants. La communication de certains des projets partenaires n'a pas mis en évidence la collaboration avec le Projet EAF-Nansen et la contribution de ce dernier à leurs objectifs et résultats.

Par conséquent, ce soutien n'a pas toujours été adéquatement reconnu en raison de plusieurs facteurs, notamment une communication inadéquate des activités du programme, des réalisations et de l'appui à la gestion dans de nombreux pays bénéficiaires. Cela a entraîné un manque de transfert d'information entre l'organisme de gestion des pêches et les organismes connexes, les parties prenantes et le grand public. Un problème particulier est la connaissance insuffisante des données et des informations recueillies lors des campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Par exemple, les parties prenantes se plaignent régulièrement de l'absence apparente d'accès aux données même lorsque ces données sont entre les mains de scientifiques et de techniciens d'une même institution ou d'une autre institution du même pays.

Dans le rapport d'évaluation finale de la première phase du Projet EAF-Nansen, une recommandation a été formulée sur la nécessité d'accroître la visibilité du projet, d'améliorer ses prestations aux gestionnaires des pêches et aux décideurs. Il est également nécessaire que le projet démontre son double objectif (gestion de l'AEP et recherche halieutique et marine) en tant que

forces, afin d'établir des liens solides avec les partenaires et programmes institutionnels africains aux niveaux régional et national.

Dans le cadre du Programme EAF-Nansen, la capacité de communication de l'Unité de coordination du programme sera améliorée pour assurer une communication efficace et en temps opportun des activités du programme avec et entre les partenaires. La stratégie de communication du Projet EAF-Nansen sera révisée pour intégrer les autres domaines de travail dans les activités de renforcement des connaissances, de gestion et de renforcement des capacités, en particulier celles liées à la variabilité et au changement climatiques et à la pollution. Le programme soutiendra le développement des capacités de communication au niveau des pays pour un partage efficace de l'information dans le pays, y compris avec les parties prenantes et entre les institutions connexes dans le même pays.

Le site Web du Projet EAF-Nansen et le bulletin d'information seront remaniés afin de refléter les domaines de travail du Programme EAF-Nansen et mis à jour régulièrement.

Visibilité

La FAO assurera la préparation de la documentation et des publications nécessaires détaillant l'avancement du programme et la réalisation des activités. La FAO assurera la pleine visibilité du programme en utilisant son logo et celui des partenaires à bord, des autocollants et des publications, ainsi que dans les médias nationaux et internationaux. Les canaux de communication des partenaires seront également utilisés ainsi que les réseaux sociaux (par ex., Facebook, Flickr et Twitter).

Le Programme EAF-Nansen cherchera à tirer avantage des activités pertinentes, tant des partenaires que de la FAO (par ex., COFI) pour promouvoir les activités, réalisations et produits du programme.

PARTIE 3 – DURABILITÉ DES RÉSULTATS

La durabilité des résultats sera abordée du point de vue institutionnel, environnemental, social et économique. La stratégie de sortie du programme sera également conçue en tenant compte de la durabilité à long terme des résultats. Une approche participative avec tous les pays partenaires, tant en termes de cadre de programme que de financement assurera l'engagement envers le Programme EAF-Nansen. Sur la base des activités du programme, des enseignements tirés et des bonnes pratiques, les pays partenaires développeront et renforceront également leurs propres programmes sur l'AEP. Une attention particulière sera accordée au processus de renforcement des capacités afin de s'assurer que les compétences et les processus sont pleinement développés et transférés aux pays partenaires.

Durabilité environnementale: Étant donné que les pêcheries ont tendance à être le principal impact humain sur les espèces et les écosystèmes côtiers et marins, toute amélioration de la gestion des pêches qui accroît leur durabilité contribuera directement à la durabilité de l'environnement marin et côtier. Le programme contribuera directement à l'amélioration de la gestion des pêches dans toutes ses dimensions, allant d'une amélioration de la base de connaissances pour une gestion fondée sur des données probantes à un renforcement des capacités des institutions nationales et régionales

pour mettre en place des systèmes de gestion fondés sur des données probantes et participatifs basés sur de bonnes pratiques. Le programme devrait donc avoir un effet direct majeur sur la durabilité environnementale des systèmes de pêche dans les pays et régions partenaires, mais aussi au niveau mondial. En outre, les connaissances qui seront fournies sur les impacts des autres facteurs de stress sur les écosystèmes marins (par ex., la pollution et les déchets) serviront de base à une meilleure gestion environnementale et à une utilisation durable des océans et des zones côtières.

Durabilité sociale: Le programme améliorera les connaissances et les capacités de gestion participative et fondée sur des données probantes dans les pays et régions partenaires. Cela permettra de mettre au point des systèmes de gestion des pêches qui favoriseront la durabilité de la base des ressources ainsi que du bien-être des communautés liées à la pêche. Étant donné que de nombreuses personnes du secteur de la pêche, en particulier dans les sous-secteurs de la transformation et du commerce, sont des femmes, le programme devrait contribuer directement à la promotion de l'égalité entre les genres et à la durabilité de l'organisation sociale des communautés de pêche, en particulier des petits pêcheurs. Ainsi, le programme devrait avoir un effet globalement positif sur la durabilité sociale dans les pays et régions partenaires.

Durabilité économique: La durabilité économique des communautés de pêcheurs côtiers et de l'industrie halieutique en général dépend directement de la durabilité de la base des ressources, ainsi que de la meilleure utilisation, sur le plan économique, des ressources. Ainsi, l'accent mis sur la fourniture de preuves et de capacités pour une meilleure gestion des pêches, y compris la participation des parties prenantes à la prise de décision, contribuera directement à une prise de décision plus éclairée en matière de gestion et de développement du secteur de la pêche (incluant les décisions sur l'investissement). Cela devrait conduire à une amélioration de la viabilité économique du secteur et des secteurs connexes dans les pays et régions partenaires.

Stratégie de sortie: Le projet a une stratégie de sortie intégrée qui est fortement basée sur l'approche de disposer d'institutions partenaires profondément impliquées dans la définition des priorités et la planification détaillée et l'exécution des activités, de sorte qu'il y ait toujours une appropriation totale du projet et de ses méthodes et résultats par ces institutions partenaires. Cela permettra de s'assurer qu'à la fin du programme, l'ensemble des connaissances produites, des méthodes et des processus seront déjà entre les mains des institutions partenaires. Seules les campagnes en mer font exception, puisqu'il est peu probable que la plupart des pays ou des régions partenaires aient la capacité d'exploiter un navire semblable au N/R *Dr Fridtjof Nansen* dans un proche avenir. D'autres modalités de soutien devraient être trouvées pour assurer cela.

RÉFÉRENCES

Brugere, C. 2014. Gender audit and recommendations for mainstreaming gender in the EAF-Nansen. Project Report n° 24.

Projet EAF-Nansen. 2009. Communication Strategy.

FAO. 1995. Code de conduite pour une pêche responsable. Rome. 41 p.

FAO. 2001. La Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin. <http://www.fao.org/docrep/meeting/004/Y2211f.htm>.

FAO. 2003. L'approche écosystémique des pêches. Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable n° 4, Suppl.2. Rome. 112 p.

FAO. 2009. FAO's opinion on the future of the research vessel *Dr Fridtjof Nansen*: A report prepared for submission to NORAD by the Department of Fisheries and Aquaculture of FAO.

FAO. 2009b. Mid-Term review of the Ecosystem Approach to Fisheries (EAF) Nansen project (GCP/INT/003/NOR).

FAO. 2013. Final Evaluation of the First Phase of the EAF-Nansen project.

FAO. 2016. Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Possibilités et défis.

NFDS (Nordenfjeldske Development Services Limited). 2010. In-depth analysis of two options for the continuation of the project Strengthening the Knowledge Base for and Implementing an Ecosystem Approach to Marine Fisheries in Developing Countries.

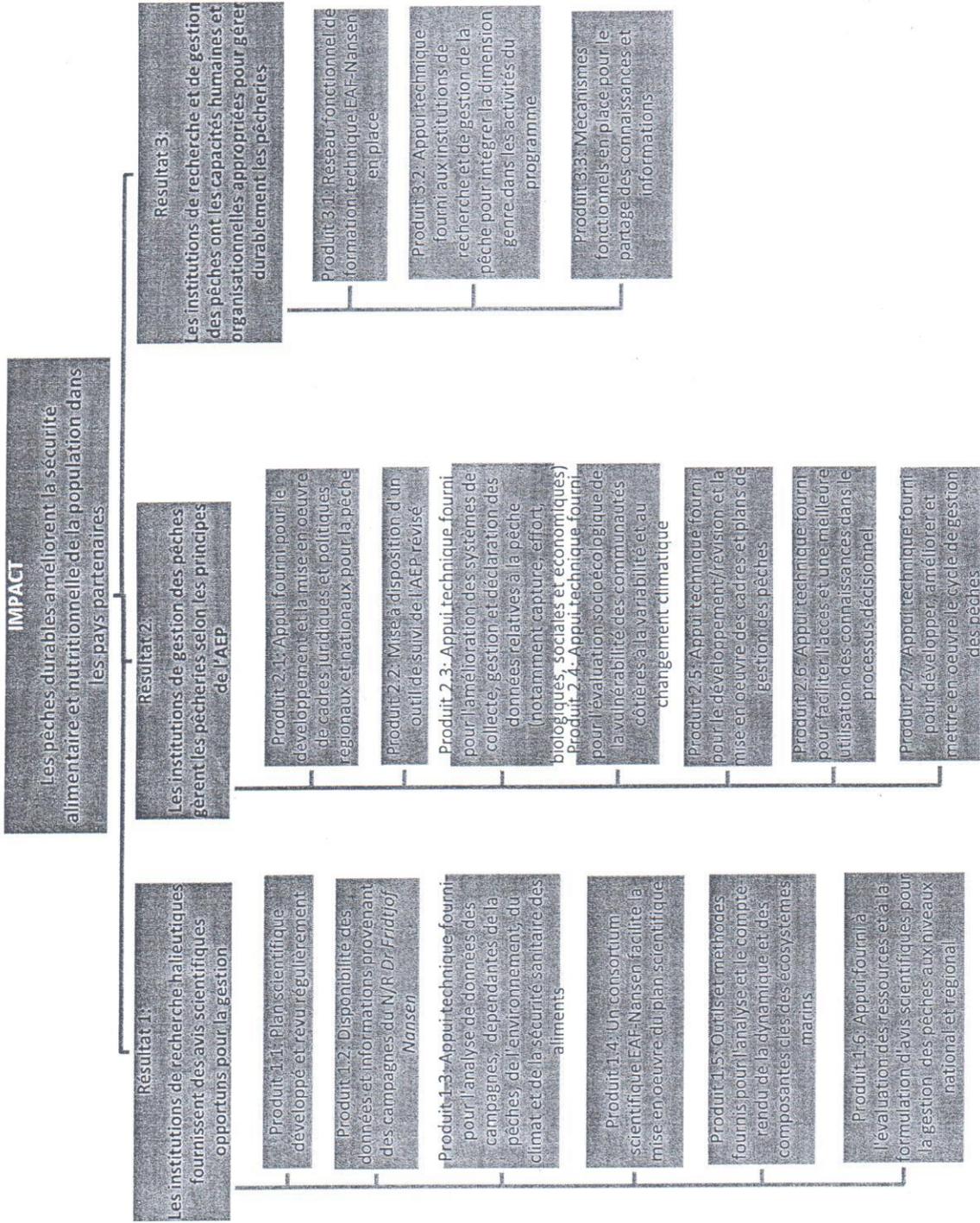
NU. 2002. Sommet mondial pour le développement durable. Plan de mise en œuvre. <http://www.un.org/french/events/wssd/>

PNUE. 2012. The fifth edition of the Global Environmental Outlook (GEO-5).

Ye Y., K. Cochrane, G. Bianchi, R. Willmann, J. Majkowski, M. Tandstad et F. Carocci. 2013. Rebuilding global fisheries: the World Summit Goal, costs and benefits. *Fish and Fisheries*, Volume 14, Issue 2, pages 174–185.

APPENDICES

Représentation graphique du cadre du programme



Résultats	Indicateurs			Hypothèses
	Point de départ	Objectif	Moyens de vérification (MOV)	
				Les campagnes du N/R Dr Fridtjof Nansen sont effectuées selon les plans annuels de campagne et les rapports mis à disposition rapidement Aucune détérioration de la sécurité maritime dans les zones où des campagnes ont été planifiées
Produit 1.1: Plan scientifique développé et revu régulièrement	Plan scientifique disponible	Plan scientifique provisoire disponible	Rapports du programme	Les institutions nationales et régionales contribuent à la préparation, mise en œuvre et examen du plan scientifique
Produit 1.2: Disponibilité des données et informations provenant des campagnes du N/R Dr Fridtjof Nansen	Nombre de jours de campagne par année selon les plans de campagne annuels Pourcentage de rapports de campagne livrés conformément aux MOU	270 50%	Rapports du programme; Rapports de campagne Rapports du programme	Nouveau navire fonctionnera de manière optimale sans échecs techniques majeurs Aucune détérioration de la sécurité maritime dans les zones n'a été planifiée
Produit 1.3: Appui technique fourni pour l'analyse des campagnes, dépendantes de la pêche, de l'environnement, du climat et de la sécurité sanitaire alimentaire	Nombre de rapports techniques par an sur des sujets prioritaires	0	Rapports du programme, avec des informations ventilées par thème, pays, institution et genre	Les pays mettent à disposition des scientifiques spécialisés pour participer aux activités
Produit 1.4: Un consortium scientifique EAF-Nansen facilite la mise en œuvre du plan scientifique	Nombre de rapports et de documents publiés conjointement	0	Rapports de programme; Rapports du consortium	Les institutions et les membres du consortium scientifique sont pleinement engagés

Résultats	Indicateurs				Hypothèses
	Point de départ	Objectif	Moyens de vérification (MOV)		
Produit 1.5: Outils et méthodes fournis pour l'analyse et le compte rendu de la dynamique et des composantes clés des écosystèmes marins	0	5	Rapports de programme;		
Produit 1.6: Appui fourni à l'évaluation des ressources et à la formulation d'avis scientifiques pour la gestion des pêches aux niveaux national et régional	0	10	Rapports de programmes; Rapports des ORP		
Résultat 2: Les institutions de gestion des pêches gèrent les pêches selon les principes de l'AEP	À établir en fonction de l'outil de suivi de l'AEP révisé ¹³	15	Outil de suivi de l'AEP révisé Rapports de programme		Les autorités nationales allouent suffisamment de personnel technique et de fonds pour soutenir le processus de gestion des pêches Les autorités nationales adoptent l'outil de suivi et ont les compétences nécessaires pour l'utiliser Les parties prenantes intéressées à participer au
		5		0	

¹³ L'outil de suivi de l'AEP est une méthode basée sur un atelier pour mesurer la mise en œuvre de l'AEP (voir section 1.2.3, Résultat 2).

Résultats	Indicateurs			Hypothèses
	Point de départ	Objectif	Moyens de vérification (MOV)	
Produit 2.1: Appui fourni pour le développement et la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques régionaux et nationaux pour la pêche	Nombre de pays partenaires soutenus dans l'amélioration de la politique de pêche (ou d'autres politiques connexes) et cadre juridique pour intégrer l'AEP	0	5	processus de gestion des pêches
Produit 2.2: Mise à disposition et utilisation d'un outil de suivi de l'AEP révisé	Nombre de sous-régions/régions soutenues dans la préparation ou amélioration des politiques de pêche	1 région (COPACE Nord assisté dans phase 1 du projet) sur les pêcheries de petits pélagiques	2 (du COPACE Sud, SWIOFC, BCC)	Volonté de réviser les politiques et les cadres juridiques afin d'assurer la cohérence avec les principes de l'AEP et les politiques environnementales, sociales et économiques pertinentes Les pays demanderont au projet une assistance
Produit 2.3: Appui technique fourni pour l'amélioration des systèmes de collecte, gestion et déclaration des données relatives à la pêche (notamment capture, effort,	Nombre de pays utilisant l'outil de suivi de l'AEP révisé	0	10 ¹⁴	Intérêt des institutions partenaires et des ORP à utiliser l'outil
	Nombre de pays soutenus pour améliorer la collecte et la gestion des données halieutiques	0	5	Les systèmes nationaux de collecte de données liés à la pêche sont en place et engagement pris pour les améliorer

¹⁴ Environ un tiers des pays bénéficiaires d'Afrique.

Résultats biologiques, sociales et économiques) ¹⁵	Indicateurs				Hypothèses
	Point de départ	Objectif	Moyens de vérification (MOV)		
Produit 2.4: Appui technique fourni pour l'évaluation socioécologique de la vulnérabilité des communautés côtières à la variabilité et au changement climatique	0	2	Rapports de programme et d'activité	Volonté de participer à des équipes multidisciplinaires et à des groupes de travail	
Produit 2.5: Appui technique fourni pour le développement/révision et la mise en œuvre des cadres et plans de gestion des pêches	0 ¹⁶	15 pays 2 régions	Rapports de programme Rapports d'activité	Les partenaires s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre des plans participatifs de gestion de l'AEP	
Produit 2.6: Appui technique fourni pour faciliter l'accès et une meilleure utilisation des connaissances dans le processus décisionnel	0	15	Rapports de programme Rapports d'activité	Acceptation du processus par les partenaires et engagement des autorités de gestion des pêches	
Produit 2.7: Appui technique fourni pour développer, améliorer et mettre en œuvre les cycles de gestion des pêches	0	10	Rapports de programme Rapports d'activité	Les autorités nationales allouent suffisamment de personnel technique et de fonds pour soutenir les activités du cycle de gestion des pêches	
Résultat 3: Les institutions de recherche et de gestion des pêches ont les capacités humaines et organisationnelles appropriées pour gérer durablement les pêches	0	Institutions dans les 10 pays partenaires	Étude à commanditer en 2020 Questionnaires et interviews	Des incitations financières et non financières existent pour retenir le personnel formé	

¹⁵ Inclut les données socioéconomiques.

¹⁶ N'inclut pas les pays soutenus dans la Phase 1 du Projet EAF-Nansen.

Résultats	Indicateurs			Hypothèses
	Point de départ	Objectif	Moyens de vérification (MOV)	
			Compte rendu des formations	<p>Personnel sélectionné/recruté pour répondre aux besoins</p> <p>Des incitations financières et non financières sont présentes pour retenir le personnel formé</p> <p>Personnel sélection recruté pour répondre aux besoins</p> <p>Partenaires contribuent activement à l'évaluation des capacités</p> <p>Personnel formé participe au processus de gestion</p>
Produit 3.1: Réseau fonctionnel de formation technique EAF-Nansen en place	<p>Nombre d'institutions formellement impliquées dans le réseau de formation</p> <p>Nombre d'ateliers de formation organisés par an dans le cadre du réseau de formation</p> <p>Nombre d'ateliers organisés par an sur l'intégration de la dimension de genre dans les pêcheries</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>Rapports de programme</p> <p>Rapports de programme ventilés par thème, pays, institution et genre</p>	<p>Les institutions africaines intéressées et d'autres institutions internationales acceptent de soutenir le Réseau de formation</p>
Produit 3.2: Appui technique fourni aux institutions de recherche et de gestion de la pêche pour intégrer la dimension genre dans les activités du programme	<p>Nombre d'institutions dotées d'un soutien pour intégrer le genre dans les activités halieutiques</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>1</p> <p>10</p>	<p>Aucun stéréotype négatif ne peut compromettre l'égalité entre les genres</p>

Résultats	Indicateurs			Hypothèses
	Point de départ	Objectif	Moyens de vérification (MOY)	
Produit 3.3: Mécanismes fonctionnels en place pour le partage des connaissances et des informations	<p>0</p> <p>Stratégie de communication de la phase 1 révisée et mise en œuvre</p> <p>Nombre de matériel lié aux pêches préparé pour l'information et l'éducation</p> <p>Site web du programme est régulièrement mis à jour, un bulletin sur le programme publié trimestriellement et d'autres moyens de communication développés</p> <p>Nombre de visites du site web du programme et autres réseaux sociaux (par ex. Flickr)</p> <p>Nombre de forums du programme tenus</p>	<p>1</p> <p>tout au long</p> <p>15 000 visites/an (site web)</p> <p>25 000 hits par mois (Flickr)</p> <p>3 en 5 ans</p>	<p>Rapports de programme</p> <p>Stratégie de communication</p> <p>Rapports de programme</p>	<p>Participation des points focaux genre par pays dans les activités du programme</p> <p>Système de S&E sensible au genre, incluant l'établissement d'indicateurs disponibles au niveau des pays</p> <p>Les parties prenantes sont intéressées et acceptent de partager des informations sur les problèmes communs de gestion des pêches</p> <p>Accès facile aux technologies</p>

Plan de travail (activités provisoires); les plans de travail détaillés seront préparés chaque année

Produit	Activité	2017				2018				2019				2020				2021					
		Q1	Q2	Q3	Q4																		
Résultat 1: Les institutions de recherche halieutique fournissent des avis scientifiques opportuns pour la gestion																							
Produit 1.1: Plan scientifique développé et revu régulièrement	Activité 1.1.1 Consulter les partenaires pertinents pour s'assurer que le plan scientifique est conforme aux priorités nationales et régionales et le revoir régulièrement	X	X							X	X							X	X				
Produit 1.2: Disponibilité des données et informations provenant des campagnes du NR Dr Fridtjof Nansen	Activité 1.2.1 Identifier les partenaires et préparer des plans de campagne en ligne avec le plan scientifique			X								X										X	
	Activité 1.2.2 Mener des études avec le NR Dr Fridtjof Nansen en collaboration avec les partenaires et offrir à bord une formation aux scientifiques et techniciens locaux			X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 1.2.3 Entretien et développer davantage un système de collecte, rapport, stockage et accès aux données du NR Dr Fridtjof Nansen		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 1.2.4 Organiser des réunions/ateliers post-campagne avec les scientifiques nationaux et finaliser les rapports de l'étude	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Produit	Activité	2017				2018				2019				2020				2021				
		Q1	Q2	Q3	Q4																	
Produit 1.3: Appui technique fourni pour l'analyse des données de campagnes, dépendantes des pêches, l'environnement, le climat et la sécurité sanitaire alimentaire	Activité 1.3.1 Organiser des ateliers sur l'analyse des études et des données relatives à la pêche, l'environnement, le climat et la sécurité alimentaire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 1.3.2 Appuyer les partenaires nationaux et les ORP afin d'utiliser les meilleures informations scientifiques disponibles pour la prise de décision			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produit 1.4: Un consortium scientifique EAF-Nansen facilite la mise en œuvre du plan scientifique	Activité 1.4.1 Constituer et rendre opérationnelles des équipes thématiques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 1.4.2 Planifier et mener des recherches et préparer des articles scientifiques pour publication			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produit 1.5: Outils et méthodes fournis pour l'analyse et le compte rendu de la dynamique et des composantes clés des écosystèmes marins	Activité 1.5.1 Appuyer le développement d'outils et de méthodes pour la caractérisation, l'évaluation et le suivi de l'écosystème et préparer des guides pour leur application			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 1.5.2 Préparer/réviser/mettre à jour les guides d'identification des espèces	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produit 1.6: Appui fourni à l'évaluation des ressources et à la formulation d'avis scientifiques pour la gestion des pêches aux niveaux national et régional	Activité 1.6.1 Assister les pays partenaires dans l'évaluation des ressources et la formulation d'avis de gestion sur la base des résultats des campagnes et des autres données et informations disponibles		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Produit	Activité	2017				2018				2019				2020				2021							
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4				
			Activité 2.3.2 Appuyer le développement et la mise en œuvre d'un cadre commun pour la collecte et l'analyse harmonisée des données pour les pays ou régions prioritaires					X	X	X	X					X	X	X	X					X	X
	Activité 2.3.3 Effectuer des analyses comparatives des systèmes existants de collecte et d'analyse des données sociales et économiques relatives à la pêche et développer des cadres de bonnes pratiques pour les pays ou régions prioritaires			X	X																				
	Activité 2.3.4 Appuyer le développement et la mise en œuvre d'un cadre commun pour la collecte et l'analyse harmonisée des données relatives au secteur de la pêche pour les pays ou régions prioritaires									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produit 2.4: Appui technique fourni pour l'évaluation socioécologique de la vulnérabilité des communautés côtières à la variabilité et au changement climatiques	Activité 2.4.1 Fournir un appui pour des évaluations périodiques des risques/vulnérabilités (naturels et humains) et des facteurs affectant les communautés de pêche côtières à l'aide des outils appropriés			X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produit 2.5: Appui technique fourni pour le développement/révision et la mise en œuvre des cadres et plans de gestion des pêches	Activité 2.5.1 Identifier les besoins et lacunes aux niveaux national et régional pour l'appui technique en vue du développement et de la mise en œuvre de cadres et plans de gestion des pêches et développer		X																						

Produit	Activité	2017				2018				2019				2020				2021						
		Q1	Q2	Q3	Q4																			
	Activité 2.5.2 Aider au développement/révision et à la mise en œuvre de plans et cadres nationaux de gestion des pêches pour les pays et/ou les pêches sélectionnés en appliquant l'AEF		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X	
	Activité 2.5.3 Aider au développement/révision et mise en œuvre de plans et cadres régionaux pour la pêche en appliquant l'AEF		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X	
	Activité 2.5.4 Appuyer les pays partenaires à intégrer des aspects de la gestion des pêches dans de plus larges processus et systèmes intersectoriels de gestion					X		X		X		X		X		X		X		X		X		X
	Activité 2.5.5 Fournir un appui pour renforcer le rôle des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches (ORP/A) sur des aspects sélectionnés pertinents pour leur mandat et les objectifs du programme				X			X		X		X		X		X		X		X		X		X
	Activité 2.6.1 Faciliter l'accès et la compréhension des avis scientifiques fournis aux gestionnaires pour être utilisés dans leur gestion des pêches				X			X		X		X		X		X		X		X		X		X
Produit 2.6: Appui technique fourni pour faciliter l'accès et une meilleure utilisation des connaissances dans le processus décisionnel	Activité 2.6.2 Appuyer l'incorporation de méthodes et d'outils intégrés d'aide à la décision dans les processus régionaux et nationaux de gestion des pêches						X		X		X		X		X		X		X		X		X	

Produit	Activité	2017				2018				2019				2020				2021				
		Q1	Q2	Q3	Q4																	
	Activité 2.6.3 Fournir un appui au processus consultatif scientifique des ORPI/A			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produit 2.7: Appui technique fourni pour développer, améliorer et mettre en œuvre les cycles de gestion des pêches	Activité 2.7.1 Aider les pays sélectionnés à établir et rendre opérationnel un cycle de gestion des pêches fonctionnel, dont l'évaluation des capacités institutionnelles			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 2.7.2 Sur demande, fournir un avis sur divers aspects de la gestion des pêches (par ex. règles de contrôle des captures, SCS, statistiques etc.) aux pays partenaires			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Résultat 3: Les institutions de recherche et de gestion des pêches ont les capacités humaines et organisationnelles appropriées pour gérer durablement les pêches																						
Produit 3.1: Réseau fonctionnel de formation technique EAF-Nansen en place	Activité 3.1.1 Élaborer une stratégie de développement des capacités pour la mise en œuvre de l'AEP		X	X																		
	Activité 3.1.2 Effectuer une évaluation des besoins en capacité sur la base du guide la FAO existant et identifier les priorités nationales et régionales			X																		
	Activité 3.1.3 Effectuer une évaluation des institutions de formation possibles et mettre				X																	

Produit	Activité	2017				2018				2019				2020				2021					
		Q1	Q2	Q3	Q4																		
Produit 3.2: Appui technique fourni aux institutions de recherche et de gestion de la pêche pour intégrer la dimension genre dans les activités du programme	en place et rendre opérationnel le Réseau de formation																						
	Activité 3.1.4 Développer et mettre en œuvre un plan de formation pour le Programme EAF-Nansen		X																				
	Activité 3.1.5 Concevoir des cours appropriés et développer du matériel d'appui en partenariat avec les membres du réseau qui couvrent tout l'éventail des applications de l'AEP																						
	Activité 3.1.6 Renforcer et mettre en œuvre le programme de mentorat																						
	Activité 3.1.7 Fournir un appui technique pour intégrer l'AEP dans les cours universitaires																						
	Activité 3.2.1 Développer et mettre en œuvre une stratégie genre pour le programme et réviser au besoin																						
	Activité 3.2.2 Aider les pays à intégrer le genre dans les activités du programme et rendre compte en fonction																						
Activité 3.2.3 Adapter le matériel existant sur l'intégration du genre dans le secteur de la pêche aux activités du programme																							

Produit	Activité	2017				2018				2019				2020				2021					
		Q1	Q2	Q3	Q4																		
Produit 3.3: Mécanismes fonctionnels en place pour le partage des connaissances et des informations	Activité 3.2.4 Organiser des ateliers pour les équipes nationales spéciales en collaboration avec les points focaux genre dans les pays partenaires pour améliorer les aspects genre dans les activités des programmes nationaux			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Activité 3.3.1 Préparer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le programme en prenant des dispositions particulières pour son adaptation par des pays partenaires			X	X																		
	Activité 3.3.2 Préparer et diffuser du matériel d'information, éducation et communication (IEC) sur les résultats et les thèmes du programme			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 3.3.3 Améliorer et actualiser le site internet du programme et préparer/publier le bulletin d'information trimestriel du programme			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Activité 3.3.4 À travers le Forum du programme faciliter les échanges de connaissances transdisciplinaires entre le programme et les initiatives et projets connexes						X								X								

Registre des risques du programme

Risque n°	Énoncé du risque	Impact H, MH, ML ou L	Probabilité (estimation de la probabilité, H, MH, ML ou L)	Note globale (Rouge/orange/Vert)	Mesure d'atténuation	Titulaire de la mesure (personne/unité désignée pour suivre ce risque)	Date prévue
1. Manque de collaboration entre les principales parties prenantes	Afin de réaliser l'impact et les produits du Programme une collaboration et une coopération efficaces à tous les niveaux entre les parties prenantes et les partenaires sont essentielles. Ceux-ci comprennent les pays partenaires bénéficiaires, les entités et organismes régionaux, les donateurs et les agences des pays récipiendaires et les unités de la FAO.	M	ML	Vert	Le Programme atténue ce risque par une mise en réseau prévue et significative, des activités de coordination et de collaboration, une planification conjointe, des réunions régulières entre les principaux partenaires, le partage d'informations et l'élaboration d'une stratégie de communication.	Suivie par l'unité de mise en œuvre du Programme (unité de coordination du Programme de la FAO) et rapportée aux unités consultatives et de gestion	Continu tout au long du Programme
2. Les connaissances générées ne sont pas utilisées pour la planification de la gestion des pêches	Le Programme générera des connaissances (notamment des données sur le suivi et la recherche scientifique) qui sont destinées à être utilisées pour la gestion des pêches. La responsabilité de l'utilisation des connaissances et des données générées par le Programme incombe aux parties prenantes du Programme et aux gouvernements (et non directement au Programme). Il existe un risque moyen que ces connaissances ne soient pas utilisées pour la gestion des pêches, ou ne soient pas utilisées efficacement ni communiquées aussi largement qu'elles le devraient.	M	ML	Vert	Le Programme atténue ce risque à travers sa composante de développement des capacités, de plaidoyer et de communication pour la mise en œuvre de l'approche AEP. L'appropriation se développera avec les parties prenantes à tous les niveaux (pêcheurs, communautés, gouvernements et partenaires de recherche) qui seront encouragés et appuyés dans le pilotage et le développement de plans de gestion dans le cadre de l'AEP dans leurs pays. Les connaissances générées par les études de l'ICAF Nansen alimenteront directement l'application des approches AEP et seront largement partagées à travers les réseaux existants. Le programme scientifique développera des cadres pour s'assurer que le travail effectué en vertu de cette composante ciblera les besoins (à travers une planification participative et l'identification des problèmes).	Suivie par l'unité de mise en œuvre du Programme (unité de coordination du Programme de la FAO) et rapportée aux unités consultatives et de gestion	Continu tout au long du Programme
3. Le N/R Dr Fridtjof Nansen n'est pas exploité à la capacité prévue	Il y a un faible risque que le navire de recherche ne puisse pas fonctionner en raison de circonstances indépendantes de la volonté du Programme, cela pourrait être dû, par exemple, à des besoins de réparations pour cause de panne ou à l'entretien régulier.	L	L	Vert	La FAO et le Programme EAF Nansen possèdent de nombreuses années d'expérience dans l'exploitation de ce type de navire et ce risque dû à une panne/entretien régulier est atténué par la poursuite du cadre de planification du navire actuel qui s'assure que l'entretien et les réparations n'interfèrent pas avec les opérations prévues.	Suivie par l'unité de mise en œuvre du Programme (unité de coordination du Programme de la FAO) et rapportée aux unités consultatives et de gestion	Continu tout au long du Programme

Risque n°	Énoncé du risque	Impact H/M/H.ML ou L	Probabilité (estimation de la probabilité: H/MH/ML ou L)	Note globale (Rouge/orange/ vert)	Mesure d'atténuation	Titulaire de la mesure (personne/unité désignée pour suivre ce risque)	Date prévue
4. Présence de la piraterie dans les zones de travail ciblées	Il y a un faible risque que les activités de piraterie dans l'océan Indien occidental et en Afrique de l'Ouest (Golfe de Guinée) affectent le travail du programme. Afin d'obtenir des connaissances complètes sur les ressources marines et l'environnement dans la zone du Programme, le navire doit être utilisé dans toutes les zones (y compris celles touchées par la piraterie). Toutefois, le navire ne peut pas être utilisé dans les zones où il existe un risque pour la sécurité (en raison de la piraterie), signifiant que les études ne seront pas complètes ou ne pourront pas commencer.	L	L	Vert	Pour atténuer l'effet de la piraterie, le Département navires de l'IMR s'appuiera sur les conseils de sécurité provenant de sources appropriées, notamment le Bergen Risk Solutions (Maritime Security Reviews), la Chambre de commerce international (Bureau contre le crime commercial) et d'autres sources des Nations Unies. Dans le cas où la piraterie empêche d'exploiter le navire dans des zones particulières, le Programme élaborera des plans d'études alternatifs pour s'assurer que le navire soit utilisé efficacement. Une évaluation biannuelle des risques sera entreprise et les résultats abordés lors des réunions annuelles et semi-annuelles Norad/FAO/IMR.	Suivie par l'unité de mise en œuvre du Programme (unité de coordination du Programme de la FAO) et rapportée aux unités consultatives et de gestion	Continu tout au long du Programme
5. Gouvernements et parties prenantes sont incapables d'engager des ressources pour développer et entretenir les capacités en matière d'AEP et pour sa mise en œuvre afin de gérer plus efficacement les pêches.	Il existe un niveau de risque moyen que les gouvernements et les parties prenantes (pour de nombreuses raisons) ne puissent pas maintenir les engagements de ressources pour le développement des capacités en matière d'AEP ou pour sa mise en œuvre.	M	M	Vert	Le Programme atténue ce risque grâce à d'importantes activités prévues de développement des capacités à l'appui des gouvernements et des parties prenantes et de plaidoyer à tous les niveaux, notamment politique. Le Programme travaille également avec des partenaires au développement et différents donateurs à tous les niveaux, notamment le niveau national, pour fournir une orientation technique et élaborer des programmes et projets supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre de l'AEP. L'évaluation des besoins de capacités des partenaires sera effectuée avec l'implication active des partenaires.	Suivie par l'unité de mise en œuvre du Programme (unité de coordination du Programme de la FAO) et rapportée aux unités consultatives et de gestion Le Programme veillera au niveau élevé d'engagement dans les pays partenaires.	Continu tout au long du Programme
6. Les questions de genre ne sont pas traitées de manière adéquate.	Traiter les questions de genre dans le programme EAF Nansen est important pour s'assurer que les femmes puissent participer à la gouvernance des pêches. Il y a un risque moyen que cela se produise si les gouvernements et les parties prenantes ne sont pas capables d'aborder le genre dans la planification de la gestion des pêches.	L	M	Vert	Le Programme atténue ce risque par l'élaboration et le suivi de sa propre stratégie d'égalité des genres.	Suivie par les spécialistes genre et l'unité de mise en œuvre du Programme (unité de coordination du Programme de la FAO) et rapportée aux unités consultatives et de gestion	Continu tout au long du Programme
7. D'importantes catastrophes naturelles ou indites par l'homme ou crises empêchent l'exécution du programme prévu.	Il y a un faible risque que des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme touchent les pays dans lesquels sont prévues les activités du programme.	L	L	Vert	Si ces événements se produisent, les activités de l'EAF Nansen dans ce pays ou cette région seront, après consultation et accord avec les parties prenantes, reprogrammées à une date ultérieure et le navire travaillera dans un autre pays ou une autre région. Des plans d'urgence seront élaborés pour les pays/régions touchés fréquemment par ces événements.	Suivie par l'unité de mise en œuvre du Programme (unité de coordination du Programme de la FAO) et rapportée aux unités consultatives et de gestion	Continu tout au long du Programme

Termes de référence pour le consortium scientifique EAF-Nansen

Contexte et justification

Les connaissances limitées sur le fonctionnement et la dynamique des écosystèmes marins tropicaux et subtropicaux et leur réaction à un certain nombre de facteurs de stress anthropiques comme la pêche et la pollution, en particulier face à la variabilité et au changement climatiques, ont été identifiées comme un des défis clés pour la prochaine phase du Programme Nansen. La connaissance du fonctionnement des écosystèmes est essentielle pour la gestion durable des pêches et pour renforcer la capacité d'adaptation des pays côtiers à la variabilité et au changement climatiques.

Au fil des ans, le Programme Nansen a entraîné d'importantes productions scientifiques même si, au cours des dernières phases, elles ont été moindres en raison d'un financement insuffisant. Il a été admis que les efforts pour produire des connaissances scientifiques sur les ressources et les écosystèmes à partir des données recueillies par les campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* devraient, compte tenu de leur coût élevé, être améliorés afin de mieux répondre aux besoins des pays partenaires. En outre, le lien entre production scientifique et gestion des pêches a besoin d'être renforcé.

Afin de régler les carences mentionnées ci-dessus, il a été proposé qu'un consortium scientifique soit mis en place au sein du Programme EAF-Nansen afin d'encourager l'utilisation intensive des données pour la production de connaissances scientifiques et de conseils de gestion.

Objectifs

Les objectifs du consortium scientifique du Programme EAF-Nansen sont les suivants:

- accroître la compréhension des écosystèmes tropicaux/subtropicaux et des impacts de la pêche, de la variabilité et du changement climatiques et d'autres facteurs de stress anthropiques sur la structure et la dynamique de ces écosystèmes, en particulier sur les ressources halieutiques;
- accroître la production scientifique basée sur les données recueillies par le N/R *Dr Fridtjof Nansen*;
- améliorer la contribution du Programme EAF-Nansen aux conseils de gestion des pêches; et
- renforcer les capacités scientifiques pertinentes dans les pays partenaires.

Le consortium se focalisera sur le renforcement des compétences à travers une coopération Nord-Sud en matière de recherche, notamment par l'appui de programmes de master, doctorat et post-doctorat pour traiter les aspects scientifiques des écosystèmes marins tropicaux sur la base des données Nansen.

Facilitation

L'IMR étant l'un des principaux partenaires du Programme EAF-Nansen mais également un institut de recherche marine chef de file dans le monde, il a été proposé que le consortium scientifique soit facilité par l'IMR en liaison avec le Centre Hjort sur les dynamiques des écosystèmes. Le Centre Hjort est le résultat d'un effort de collaboration des principaux instituts de recherche marine à Bergen pour étudier la possibilité de captures marines durables et accrues compte tenu du changement climatique et de la demande croissante d'aliments. Les domaines de recherche clés du Centre Hjort sont les impacts de la pêche sur les écosystèmes marins, le changement climatique et l'analyse des facteurs de stress multiples

et exacerbés sur les écosystèmes marins. Cela est entièrement en ligne avec les domaines de recherche qui ont été identifiés comme pertinents dans le cadre du Programme EAF-Nansen et une étroite collaboration entre les deux centres serait bénéfique aux deux.

Le consortium scientifique EAF-Nansen établira également des liens avec les universités dans les pays partenaires ainsi qu'en Europe.

Organisation

Le consortium scientifique EAF-Nansen doit faciliter la collaboration entre les instituts universitaires et de recherche pertinents dans les pays partenaires et leurs homologues en Norvège pour la recherche scientifique marine sur les écosystèmes tropicaux et subtropicaux. Il aura un groupe de pilotage composé de représentants de la Norad, la FAO, l'IMR, l'université de Bergen et d'universités et d'instituts de recherche sélectionnés dans les pays partenaires.

Des enseignements pourront être tirés du Projet NansClim qui a réussi à élaborer des conclusions scientifiques à partir des données recueillies par le N/R *Dr Fridtjof Nansen*. Cela a pu avoir lieu grâce à l'excellente coopération entre les scientifiques de l'IMR et leurs homologues de la région de Benguela (Angola, Namibie et Afrique du Sud), et a entraîné un nombre considérable de publications scientifiques. La création du consortium scientifique EAF-Nansen garantira le prolongement naturel du Projet NansClim en tant qu'élément permanent du Programme EAF-Nansen.

Comme dans le Projet NansClim, des groupes de travail (ou équipes thématiques) seront mis en place pour produire des publications scientifiques dans différents domaines. Les groupes de travail seront composés de scientifiques des pays partenaires concernés, de leurs homologues norvégiens et d'autres, le cas échéant. Chaque groupe de travail devrait avoir une «durée de vie» de deux à trois ans au cours desquels de quatre à cinq rencontres seraient organisées, à Bergen ou dans le pays partenaire.

Le consortium scientifique étudiera les possibilités d'offrir des bourses à des étudiants en master ou doctorat des pays partenaires pour des études à temps complet ou partiel.

Budget

Il a été suggéré que le consortium scientifique débute ses activités en 2016 dans le but d'être pleinement opérationnel à partir de 2017. Le budget couvrira la facilitation et en partie la participation aux voyages des scientifiques, les indemnités journalières pour les ateliers, les bourses des étudiants et les réunions du groupe de pilotage. Le budget est de 5 millions de NOK par année.

Termes de référence pour le réseau de formation technique EAF-Nansen

Contexte et justification

Le développement des capacités a été reconnu comme l'un des domaines clés dans le nouveau Programme EAF-Nansen. Cela se fonde sur la complexité croissante des questions relatives aux océans et aux appels récurrents à des mesures pour le renforcement des capacités sur divers aspects de la recherche et de la gestion des océans dans divers forums internationaux qui traitent de ces problématiques. Le Programme Nansen et, plus récemment, le Projet EAF-Nansen ont, au fil des ans, fourni des opportunités de formation, également en coopération avec diverses universités en Afrique, mais il est admis qu'il est nécessaire de renforcer cette composante du programme.

Afin de répondre à la forte demande de renforcement des capacités au sein des disciplines techniques dans la recherche et la gestion des pêches et de l'environnement marin dans les pays en développement, surtout dans les zones couvertes par le Programme, il est recommandé de mettre en place un réseau de formation technique (RFT) afin de donner des cours, à court et moyen termes, dans un certain nombre de disciplines, notamment celles mentionnées ci-dessus et d'autres selon la demande.

L'avantage d'avoir un RFT dédié repose sur la nécessité de renforcer substantiellement le niveau des activités dans ce domaine. Avec un RFT centré en Afrique, l'identification des besoins de développement des capacités s'améliorerait en termes de pertinence et d'établissement des priorités. En outre, la collaboration avec les universités locales et les centres de recherche devrait être renforcée. Le RFT collaborera étroitement avec le consortium scientifique EAF-Nansen.

Objectifs

Le principal objectif du RFT est de renforcer la capacité technique dans les pays partenaires dans les domaines pertinents pour la recherche sur l'environnement et la pêche maritime, et la gestion des pêches. Cela se fera en:

- appuyant l'identification des besoins de développement des capacités en Afrique en ce qui concerne les principaux domaines couverts par le projet;
- renforçant la capacité et la coopération avec des institutions universitaires et publiques pertinentes dans les pays partenaires;
- élaborant des programmes de cours spécifiques (en coopération avec la FAO, l'IMR, la DoF, les universités en Norvège et dans les pays partenaires, et d'autres partenaires si c'est souhaitable);
- affichant les cours prévus sur le site web du Programme EAF-Nansen;
- identifiant les candidats appropriés, avec un accent particulier sur les femmes; et
- en se mettant en liaison avec d'autres activités de développement des capacités au sein du Programme EAF-Nansen, d'autres projets de la FAO ou toute autre initiative de formation pertinente pour les domaines couverts par le Programme.

Le RFT sera coordonné par un coordinateur de la formation sous la direction de la FAO.

Organisation

Dans la recherche halieutique et l'écosystème marin, les cours porteront notamment sur l'évaluation des stocks, la planification et les rapports d'études, la taxonomie des poissons et des invertébrés, le traitement et la gestion des données (par ex. dans Nansis), l'instrumentation scientifique – fonctionnement, entretien et calibrage, et les analyses en laboratoire du plancton, du benthos, des sédiments, des nutriments et des déchets, etc.

Les cours sur la gestion des pêches porteront sur la gestion de l'AEP, les statistiques de la pêche, l'inspection de la pêche et l'application de la loi, la législation sur la pêche, le SCS, le VMS, l'économie de la pêche et l'analyse des politiques de pêche.

Budget

Il est suggéré que le réseau de formation technique soit mis en place en janvier 2017 mais les préparations peuvent commencer au sein de l'actuel Projet EAF-Nansen. La première tâche sera d'organiser le programme de travail initial et de mettre en place des liens et des accords avec les universités et les institutions pertinentes. Le budget couvrira la facilitation, les voyages et les honoraires des conférenciers en connexion avec les cours, les frais de voyage des étudiants et le matériel de formation.

Le budget estimé est d'environ 2,5 millions NOK pour la première année et s'élèvera à environ 3,8 millions NOK par an au cours des quatre dernières années du programme.

Résumé des conclusions, enseignements tirés et recommandations clés de la revue de la Phase I: réalisations et enseignements tirés du Projet

Phase I (2006–2011)

Au cours de la première phase du projet, deux revues ont eu lieu – un examen à mi-parcours (MTR) commandité par la FAO en juillet 2009 et une évaluation externe indépendante (EEI) entreprise en juillet–août 2013. Le MTR et l'EEI ont tous deux été effectués par des consultants extérieurs.

Les objectifs du MTR étaient de fournir une évaluation interne de l'état de mise en œuvre du projet, de faire des recommandations pour des modifications dans la conception et l'orientation globales, de faire des recommandations pour le plan de travail du reste du projet (2009–2011) et de fournir des éléments dans le processus de discussion d'une possible poursuite du projet. Les examinateurs ont notamment noté ce qui suit:

- en dépit des contraintes du projet, deux tiers des pays ciblés ont un niveau élevé d'adhésion au projet ainsi que d'importantes institutions comme la Convention d'Abidjan et la Convention de Nairobi (toutes deux sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE]);
- le projet a atteint des niveaux élevés de sensibilisation aux concepts de l'AEP dans les pays cibles par l'organisation de plusieurs ateliers très suivis;
- le renforcement des capacités a été entrepris par des scientifiques nationaux à bord du N/R *Dr Fridtjof Nansen*; les partenaires partagent l'avis général que le navire est une ressource scientifique utile, en particulier pour les données sur la pêche hauturière et les écosystèmes marins; et
- une stratégie de communication dont l'objectif est d'accroître la visibilité du projet et la sensibilisation à l'importance d'une AEP a été élaborée à travers une approche participative et a inclus des contributions des pays.

L'EEI a été achevée en novembre 2013 (FAO, 2013). Les conclusions générales ont révélé que le projet avait particulièrement bien réussi à atteindre ses objectifs. L'évaluation a trouvé que le projet avait offert une avancée majeure vers l'adoption du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) grâce à un processus participatif pour formuler des plans de gestion des pêches. La Phase 1 s'est révélée être en ligne avec les objectifs de la politique de développement de la Norvège, les objectifs stratégiques de la FAO et a également répondu à la demande d'appui de la part des pays membres de la FAO pour mettre en œuvre l'ARP. Il a été conclu que, globalement, la Phase 1 du Projet, avait été très pertinente et avait fourni des résultats satisfaisants.

L'évaluation a également noté les domaines à améliorer et à renforcer, notamment ceux relatifs à la planification financière, les questions transversales (en particulier le genre) et la durabilité des partenariats (voir le tableau ci-dessous).

Afin de traiter les domaines préoccupants identifiés, l'évaluation a fait les six principales recommandations suivantes:

- concevoir des accords de co-financement pour que le N/R *Dr Fridtjof Nansen* navigue directement avec des partenaires financiers institutionnels comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

en association avec la communauté des organes régionaux des pêches (ORP), des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des organisations de protection de l'environnement. Cet effort pourrait être coordonné et supervisé au niveau de l'Union africaine sachant que le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) élaborent actuellement le nouveau cadre politique et de stratégie panafricain pour la pêche. Le secrétariat du mécanisme pourrait être fourni par le NEPAD, renforçant ainsi son mandat de la Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA) et le travail des nouveaux groupes de travail et de réflexion sur les politiques de la pêche;

- accroître la capacité de l'unité de coordination du programme (UCP) pour appuyer le processus national de mise en œuvre et de révision des plans de gestion de pêche selon l'approche écosystémique (AE-FMP), en particulier en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des pêches, notamment les aspects politiques, juridiques et institutionnels; et pour poursuivre son appui à un scientifique spécialiste de l'écosystème marin pour la phase de transition au cours de la Phase II;

Évaluation globale du projet par l'EEI, juillet 2013

Note	TI 1	I 2	PI 3	PS 4	S 5	TS 6	S/O
Conception du projet et concept						X	
Pertinence du projet							
Programmation et théorie du changement				X			
Conception du projet			X				
Gestion du budget					X		
Planification financière		X					
Mise en œuvre du projet							
Gestion du projet (Norad/FAO/IMR)						X	
Budget et effectif				X			
Gestion des ressources financières						X	
Arrangements institutionnels					X		
Résultats et contributions aux objectifs							
<u>Produits et résultats</u>							
FMP FAO – AEP			(x)	X	X	(x)	
Études IMR et services scientifiques			(x)	X		(x)	
<u>Aspects transversaux</u>							
Développement des capacités			X			X	
Communication					X		
Contribution aux produits normatifs de la FAO					X	X	
Dimension genre		X					
Impact environnemental					X		
Durabilité des partenariats et des alliances	(x)	(x)			X	X	

6-Très satisfaisant (TS)/excellent/très grande pertinence; 5-Satisfaisant (S)/bien/grande pertinence; 4-Partiellement satisfaisant (PS)/adéquat/assez pertinent; 3-Partiellement insatisfaisant (PI)/inadéquat/un peu de pertinence; 2-Insatisfaisant (I) pertinence faible/limitée; et 1-Très insatisfaisant (TI) très faible ou pas de pertinence du tout; S/O sans objet.

- commanditer (éventuellement à travers le Partenariat pour la pêche en Afrique [PAF] de la NEPAD) une évaluation approfondie des besoins actuels et à venir et des capacités en matière d'études par les navires de recherche, de compétences et de services scientifiques aux niveaux national et régional;
- concevoir, avec l'appui de la Norad et en collaboration avec le PAF, les ORP et les pays membres, une stratégie de renforcement des capacités qui considérerait une base plus large de partenaires norvégiens et africains. La stratégie encouragerait également les échanges d'information, d'expériences et d'expertise entre pays en ce qui concerne la promotion de l'AE-FMP. La mise en œuvre de la stratégie et ses impacts seraient également suivis par des registres tenus par l'UCP de la FAO et l'IMR, et publiés annuellement par le biais de rapports de synthèse sur le renforcement des capacités pour les activités à terre et en mer de l'AEP;
- concevoir une stratégie de communication et appuyer une équipe de communication à temps plein (éventuellement basée dans l'agence de planification et de coordination de la NEPAD (NPCA) ou un organe régional des pêches (ORP) pour le mettre en œuvre; et
- considérer explicitement le genre dans la Phase II du projet. Le cadre logique devra être «sexué» avec des indicateurs détaillés pour illustrer l'étendue de la voix des femmes dans les forums et les activités locales, nationales et régionales du projet.

Termes de référence de l'équipe du Programme

IX.1: Coordinateur du programme (P5)

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Placé sous l'autorité générale de l'Assistant Directeur-général du Département des pêches et de l'aquaculture et la supervision générale du Directeur de la Division des politiques des pêches et de l'aquaculture (FIA), le Coordinateur travaillera sous la supervision immédiate du chef de la Sous-division chargée de la pêche marine et continentale (FIAF) et du responsable du budget, sous les conseils du Fonctionnaire d'appui technique principal (LTO). Il travaillera également en étroite coopération avec le Coordinateur de la recherche de l'IMR, l'équipe du Programme EAF Nansen, d'autre personnel de FIAF ainsi qu'avec les institutions concernées des pays participants.

Le Coordinateur dirigera le Programme EAF Nansen, il en proposera la vision stratégique, en assurera la planification, en définira l'orientation technique et pilotera l'exécution des activités conformément aux plans arrêtés. Il/elle jouera le rôle de point de contact central avec les programmes partenaires (notamment les autres organisations des Nations Unies, les organisations régionales de pêche et les pays) et assurera en tant que de besoin, l'interaction avec la Norad et tous les autres donateurs.

Il/elle devra s'acquitter des tâches spécifiques suivantes:

- assurer la direction et la coordination des activités du Programme, de son personnel et de ses consultants;
- apporter une assistance technique à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP) et assurer plus particulièrement – en lien étroit avec les institutions partenaires – la planification des activités de promotion et d'application de l'AEP, dans le respect de l'égalité de genre;
- assister et conseiller les pays associés au Programme en matière de collecte et de traitement des données et informations liées à l'application de l'AEP; organiser, en collaboration étroite avec les chercheurs, responsables et acteurs locaux, des ateliers et rencontres sur l'analyse des données;
- superviser la préparation des termes de référence des consultants;
- en lien avec le Responsable des opérations/analyste de programmes, préparer des plans de travail annuels et veiller à l'allocation des ressources financières correspondantes;
- coordonner la mise en place et le fonctionnement du réseau de formation technique EAF-Nansen en Afrique et soutenir la création du Consortium scientifique EAF-Nansen dont la gestion sera confiée à l'IMR;
- coordonner et superviser la préparation/révision du Programme de communication stratégique ainsi que sa mise en œuvre, dans le respect de l'égalité de genre;
- en collaboration avec le Coordinateur de la recherche IMR, représenter le programme dans les comités de pilotage et les autres réunions de partenaires, y promouvoir le programme et ses résultats, en assurer le plaidoyer dans les forums internationaux et les réunions de haut niveau;
- promouvoir la participation d'autres institutions, programmes et projets aux activités du programme et notamment à ses composantes scientifiques;

- instituer et entretenir des relations et synergies avec les projets et initiatives financés, en Afrique et ailleurs, par le FEM, la Banque mondiale, l'Union européenne et tout autre type de donateur sans oublier les organisations et organismes internationaux et régionaux chargés de la pêche;
- organiser les réunions annuelles Norad/FAO/IMR, les comités de pilotage régionaux et le Forum du programme;
- assurer la direction technique des travaux de préparation, d'élaboration et de publication des rapports et documents techniques émanant du programme;
- préparer les rapports d'étape annuels et l'ébauche du rapport final du projet;
- assurer la coordination et l'exécution de sous-projets en lien avec les groupes de travail nationaux des pays participants et organiser la concertation avec les organisations régionales/sous-régionales de pêche pour aborder les questions techniques, politiques et programmatiques relatives à l'adoption, à la mise en œuvre et au suivi de l'AEP;
- en étroite collaboration avec les pays et les organisations régionales de la pêche, diriger le processus de préparation de sous-projets liés à la mise en place de l'AEP et promouvoir l'égalité de genre ainsi que la participation effective des femmes dans l'ensemble des activités du programme;
- en étroite collaboration avec les personnes et experts des pays participants, identifier les besoins en formation; élaborer, planifier et mettre en œuvre les programmes de développement des capacités correspondants;
- aider à la préparation des matériaux de formation en lien avec la mise en œuvre de l'AEP; et
- s'acquitter de toute autre tâche connexe selon les besoins.

EXIGENCES MINIMALES

Formation et diplômes: Diplôme universitaire supérieur en sciences maritimes, sciences halieutiques, sciences économiques ou toute discipline équivalente en lien avec l'application d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

Expérience: Expérience professionnelle approfondie en matière de conseils et informations scientifiques pour la gestion des pêches marines dans un contexte national et/ou régional de pays en développement, en Afrique notamment. Expérience de haut niveau avérée en matière de publication de documents et rapports scientifiques. Expérience pratique en gestion de la pêche et familiarité avec l'approche écosystémique des pêches. Familiarité avec les activités, la structure et les procédures de la FAO.

Langues: Maîtrise opérationnelle de l'anglais (niveau C) et connaissance du français.

Compétences en technologies de l'information: Maîtrise des logiciels de Microsoft Office et autres outils d'application des TI.

COMPÉTENCES TECHNIQUES/FONCTIONNELLES

- **Vision stratégique:** capacité à élaborer une vision, une mission et des stratégies, à cibler les besoins des pays membres et à ajuster les stratégies pour prendre en compte des situations en évolution.
- **Gestion du personnel:** capacité à renforcer l'esprit d'équipe par le développement d'une confiance collective, par un engagement fort sur des objectifs communs et par la valorisation des succès accomplis.
- **Orientation sur l'obtention de résultats:** capacité à gérer efficacement les programmes et les projets en référence aux objectifs visés et dans le cadre de priorités en évolution.
- **Établissement de partenariats:** capacité à négocier efficacement avec les partenaires afin d'obtenir des résultats positifs pour l'ensemble des parties prenantes tout en renforçant l'interdisciplinarité du programme.
- **Compétences en communication:** disposer d'un bon niveau de compétences en communication: élaboration de messages liés au programme, organisation de réunions techniques, présentation de communications orales et rédaction de rapports clairs et concis.

LIEU D'AFFECTATION: Siège de la FAO, Rome, Italie et déplacements sur le terrain.

DURÉE: 60 mois.

IX.2: Responsable des opérations/analyste de programmes (P5)

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Placé sous la supervision générale du chef de la Sous-division chargée de la pêche marine et continentale (FIAF) et du responsable du budget, le Responsable des opérations/analyste de programmes travaillera sous la supervision immédiate du Coordinateur du Programme EAF-Nansen et en collaboration étroite avec les autres personnes du Programme EAF-Nansen, le Coordinateur de la recherche de l'IMR, le Fonctionnaire d'appui technique principal et autres personnes de FIAF. Il travaillera également en concertation avec les contreparties et partenaires aux niveaux national et régional.

Le Responsable des opérations/analyste de programmes sera ainsi chargé d'assurer le soutien opérationnel, budgétaire et administratif du Programme.

Il/elle devra s'acquitter des tâches spécifiques suivantes:

- coordonner et organiser les activités financières, administratives et opérationnelles quotidiennes; apporter, en temps opportun, les contributions nécessaires: au traitement des questions relatives aux personnels et consultants, aux arrangements contractuels, au soutien technique des services, à la fourniture d'équipements, aux voyages, à la formation, aux dépenses de terrain, à la logistique, aux plans de travail et aux obligations en matière de rapports;
- faciliter la mise en œuvre et l'administration du programme;
- aviser le responsable du budget et le coordinateur du programme sur les aspects opérationnels, financiers et administratifs afin d'assurer une mise en œuvre efficace et fluide des activités du programme;
- contribuer à la planification et à la mise en œuvre des activités du programme: apporter un appui au responsable du budget en termes de gestion du budget du programme et préparer les révisions budgétaires nécessaires, s'agissant notamment des mouvements de trésorerie en provenance de la Norad et de tous autres donateurs et partenaires;
- apporter les contributions opérationnelles et budgétaires nécessaires à la préparation du plan annuel de travail; assurer le contrôle des activités planifiées en conformité avec le calendrier général du programme et les plans de travail périodiques;
- analyser les requêtes spécifiques des pays; fournir des conseils et un soutien au programme de terrain pour la conception et la mise en œuvre des activités des projets nationaux, notamment en matière de préparation des documents de projet et de révision des plans de travail et budgets (cycle des projets);
- en étroite collaboration avec le Coordinateur du programme, apporter un soutien opérationnel et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion de l'AEP, incluant la mobilisation des ressources nécessaires;
- contribuer à la préparation des termes de référence des consultants;
- diriger la mise en place d'un système de suivi et de comptes rendus du programme; superviser la production et la diffusion en temps opportun de rapports de gestion périodiques;
- assurer le soutien, le suivi et la mise en œuvre des obligations en matière de rapports, notamment pour ce qui concerne les activités liées à l'organisation des réunions du comité de pilotage et des réunions annuelles FAO/Norad et FAO/IMR; contribuer à la préparation de la documentation relative à ces réunions;

- en collaboration avec le Coordinateur de la recherche de l'IMR, le Coordinateur des campagnes, les points focaux nationaux, les autres partenaires du programme et les organisations des NU (PNUE, COI de l'UNESCO, etc.), contribuer à l'organisation de campagnes avec le N/R *Dr Fridtjof Nansen* (pour la sécurisation des autorisations des opérations du navire dans les zones économiques exclusives des pays, les accords, l'évaluation des questions liées au piratage, les nominations d'experts nationaux désignés pour participer aux campagnes, etc.); apporter un soutien opérationnel à la mise en œuvre des activités correspondantes (réunions et ateliers en amont et en aval des campagnes);
- négocier et préparer des protocoles d'accord (MoU) et autres accords contractuels avec les programmes partenaires, les organisations des Nations Unies et les centres de formation (relevant notamment du réseau de formation technique du Programme EAF-Nansen) pour soutenir le plan scientifique et le programme de mentorat;
- préparer des budgets prévisionnels détaillés pour les réunions et ateliers, les lettres d'accord (LoA) et protocoles d'accord (MoU) en faveur des gouvernements hôtes ou institutions concernées; préparer les lettres d'invitation et veiller à leur expédition dans les délais impartis;
- participer aux diverses réunions, comités de pilotage et forums du programme; aider à la préparation des documents et rapports et faciliter leur distribution en amont des réunions;
- préparer un rapport sur les aspects financiers et administratifs du programme et le soumettre aux réunions Norad/FAO/IMR;
- prendre des notes et préparer les comptes rendus des réunions Norad/FAO/IMR; contribuer aux comptes rendus des réunions IMR/FAO (*en collaboration pour ces dernières avec les responsables de la contrepartie IMR/CDCF*);
- contribuer à la préparation des rapports d'étape semestriels du programme; faciliter la préparation, le traitement et la diffusion de dossiers, comptes rendus techniques, rapports d'étape aux donateurs, rapport final; et
- s'acquitter de toute autre tâche connexe selon les besoins.

EXIGENCES MINIMALES

Formation et diplômes: Diplôme universitaire supérieur en économie, administration publique, administration des affaires ou toute autre discipline connexe.

Expérience: Dix ans d'expérience professionnelle minimale en matière de mise en œuvre, supervision, coordination et administration de projets, de préférence au sein d'agences des Nations Unies et de programmes de développement, une expérience au sein de projets liés à la pêche constituant un atout supplémentaire.

Langues: Maîtrise opérationnelle de l'anglais et du français (niveau C).

Compétences en technologies de l'information: Maîtrise des logiciels de Microsoft Office et familiarité avec les procédures et protocoles liés aux systèmes informatiques de la FAO (GRMS, FPMIS, etc.).

COMPÉTENCES TECHNIQUES/FONCTIONNELLES

- Familiarité avec les politiques, mécanismes et exigences du système des NU et de la communauté des donateurs;
- familiarité avec le secteur des pêches, les institutions internationales et les organisations régionales de pêche;
- expérience en matière de négociations avec d'autres organisations internationales;
- expérience en matière d'analyse, de formulation et de mise en œuvre de projets dans le secteur des pêches, au sein des pays en développement, notamment;
- capacité avérée d'analyse de problèmes complexes, de formulation de rapports analytiques et d'élaboration de solutions à l'intention des responsables;
- capacité à planifier, à organiser le travail et à établir des priorités; et
- capacité à communiquer de façon claire et concise à l'oral comme à l'écrit.

LIEU D'AFFECTATION: Siège de la FAO, Rome, Italie et déplacements sur le terrain.

DURÉE: 60 mois.

IX.3: Socio-économiste (P-3)

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Placé sous la supervision générale du chef de la Sous-division chargée de la pêche marine et continentale (FIAF), le socio-économiste travaillera sous la supervision immédiate du Coordinateur du programme et sous l'autorité technique de la Sous-division des politiques, de l'économie et des institutions (FIAP). Il travaillera également en étroite collaboration avec le Fonctionnaire d'appui technique principal, le Coordinateur du Programme EAF-Nansen, les autres personnes de FIAF et FIAP, les points focaux des ministères chargés de la pêche et de tout autre ministère concerné dans les pays participants.

Le socio-économiste apportera une assistance technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de la composante socioéconomique du Programme EAF-Nansen, s'agissant notamment des analyses socioéconomiques relatives à l'AEP.

Il/elle devra s'acquitter des tâches spécifiques suivantes:

- coordonner les activités sociales et économiques du programme avec les points focaux nationaux et les autres personnels nationaux concernés;
- contribuer à l'examen des systèmes existants de gestion des pêches, s'agissant notamment des aspects institutionnels et des processus consultatifs dans les pays participants;
- assister les pays dans la collecte et l'analyse des informations sociales et économiques pertinentes en lien avec les pêches de capture marines, issues des institutions nationales et d'autres sources (programmes et projets bénéficiant d'une assistance internationale par exemple);
- contribuer à la préparation de petits projets en y intégrant l'aspect d'égalité de genre; apporter un soutien technique à leur mise en œuvre;
- élaborer un cadre commun pour la collecte et l'analyse des données sociales et économiques pertinentes sur la pêche;
- réaliser une évaluation des besoins de formation socioéconomique; contribuer à la préparation et à l'organisation de formations et ateliers pratiques portant sur la mise en œuvre d'un plan de gestion des pêches, sur les méthodologies de collecte des données et sur l'analyse des informations sociales et économiques indispensables à toute activité de conseil en matière de gestion des pêches;
- assister les consultants travaillant sur les questions sociales et économiques tout au long de leurs missions; assurer, en relation avec les pays participants, le suivi des résultats/-recommandations de ces consultations notamment pour veiller à leur intégration dans les processus de gestion des pêches;
- superviser la préparation des rapports, études de cas et documents techniques sociaux et économiques;
- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des plans de travail du programme;
- contribuer à la préparation des rapports semestriels du programme ainsi qu'à la préparation, à l'élaboration et à la diffusion de dossiers, rapports techniques de projets, rapports d'étape aux donateurs et rapport final; et
- s'acquitter de toute autre tâche connexe en tant que de besoin.

EXIGENCES MINIMALES

Éducation: Diplôme universitaire supérieur en économie des ressources, économie, sciences sociales ou toute autre discipline connexe.

Expérience: Au minimum cinq années d'expérience professionnelle dans les aspects sociaux et économiques de la pêche, de l'AEP et des approches participatives. Expérience en matière d'élaboration de projets/programmes et/ou de mise en œuvre de plans de gestion des pêches.

Langues: Maîtrise opérationnelle de l'anglais et connaissance du français ou de l'espagnol.

Compétences en technologies de l'information: Logiciels Microsoft Office et outils d'application TI correspondants.

COMPÉTENCES TECHNIQUES/FONCTIONNELLES

- Expérience au sein d'organisations de gestion de la pêche à l'échelle nationale et internationale;
- connaissance des institutions internationales et des organismes régionaux du secteur des pêches;
- expérience en matière de négociations avec les parties prenantes;
- expérience en analyse et formulation de projets dans le secteur des pêches; expérience de terrain dans les pays en développement et notamment en Afrique;
- familiarité avec les questions d'égalité de genre;
- capacité à planifier, organiser le travail et établir des priorités; et
- capacité à communiquer de façon claire et concise à l'oral comme à l'écrit.

LIEU D'AFFECTATION: Siège de la FAO, Rome, Italie et déplacements sur le terrain.

DURÉE: 60 mois.

IX.4: Assistant de programme (G-6)

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision générale du Coordinateur du programme et en étroite collaboration avec le Responsable des opérations/ analyste de programmes ainsi qu'avec les autres personnel du Programme EAF-Nansen, l'Assistant de programme apportera un soutien à la mise en œuvre du programme sous tous les aspects, qu'il s'agisse des questions financières ou de toutes autres tâches administratives et logistiques.

Il/elle devra s'acquitter des tâches spécifiques suivantes:

- assister le Coordinateur du programme et les autres personnes dans la mise en œuvre de l'ensemble des procédures budgétaires, financières, opérationnelles et administratives;
- entretenir un système de suivi et de rapports sur le programme et synthétiser les données nécessaires à l'analyse des activités;
- en étroite collaboration avec le Responsable des opérations/analyste de programmes, procéder aux révisions budgétaires nécessaires à la préparation des documents du projet, des accords interorganisations, des protocoles d'accords, etc.;
- fournir des informations budgétaires et financières actualisées ainsi que des rapports de situation sur les budgets et sous-budgets afin d'assurer un suivi et une révision efficaces de la situation financière du Programme; réviser les documents financiers, vérifier leur régularité et exactitude, s'assurer de leur bien fondé et de leur acceptabilité au sein du système, établir les rapports correspondants;
- à l'aide des systèmes informatisés dont dispose l'organisation sur la gestion des personnels, des questions financières et des voyages, préparer les documents financiers relatifs au recrutement, aux achats et en assurer le suivi (par ex., déboursements sur le terrain dans FPMIS, accords de services contractuels, accords de services spéciaux, accords de prêts remboursables, demandes d'achats, etc.); établir les autorisations de voyages (TA) les demandes de remboursement des frais de voyages (TEC) pour les personnels de l'organisation, les NSHR et les missions des personnes hors personnel;
- réviser les documents relatifs à l'emploi des agents, aux services du personnel, à l'achat d'équipements et aux autres accords contractuels de type lettres d'agrément; veiller à la conformité de ces documents avec les réglementations financières et les procédures administratives de l'organisation;
- participer à la planification, la préparation et l'organisation d'activités liées au programme: ateliers, sessions de formation, séminaires, campagnes du navire de recherche; préparer et/ou finaliser les documents administratifs/financiers propres à chacune de ces activités: estimations de coûts, organisation des voyages, correspondances envoyées aux participants, aux représentations de la FAO et à d'autres partenaires du programme;
- assurer l'enregistrement des courriers arrivée et départ, prendre en charge les demandes de planification de programmes, assurer le suivi du budget; effectuer diverses tâches administratives et logistiques en lien avec les personnels des autres programmes associés à ces activités;

- formuler des projets de réponse sur les questions opérationnelles et assurer en toute indépendance le suivi des activités et des échéances en veillant à ce que les actions appropriées soient prises dans les délais impartis;
- faire preuve d'initiative et de jugement pour le règlement des problèmes en cours grâce à une bonne connaissance des politiques et procédures en vigueur ainsi que des informations existantes; et
- s'acquitter selon les besoins de toute autre tâche connexe.

EXIGENCES MINIMALES

FORMATION ET DIPLÔMES: Éducation secondaire

Expérience: Au moins cinq années d'expérience professionnelle de secrétariat, dans le secteur de l'administration notamment; expérience de terrain au sein de programmes interrégionaux et mondiaux avec un minimum de trois années au niveau G-5.

Langues: Maîtrise opérationnelle (niveau C) de l'anglais et du français.

Compétences en technologies de l'information: Logiciels de Microsoft Office et connaissance des procédures et protocoles des systèmes informatiques de l'organisation relatifs aux questions de personnel, budget, finances et voyages (GRMS, FPMIS, IMIS – Système intégré de gestion de l'information).

Autres compétences fonctionnelles

- Initiative, sens élevé des responsabilités; capacité à planifier, organiser le travail et établir des priorités;
- maturité dans l'analyse des situations, capacité à travailler sous pression; savoir agir promptement et prendre des initiatives;
- faire preuve d'une grande discrétion dans la gestion des questions confidentielles;
- savoir préparer des projets de correspondance et pouvoir exécuter des instructions avec un minimum d'explications;
- connaissance approfondie des procédures et protocoles du système informatique de l'organisation sur les questions de personnel, budget, finances et voyages (GRMS, IMIS, FPMIS, etc.);
- connaissance des procédures et protocoles d'organisation des réunions et de préparation des documents et rapports correspondants; et
- courtoisie, tact, capacité à établir et entretenir des relations de travail efficaces avec des personnes issues de contextes nationaux et culturels diversifiés.

LIEU D'AFFECTATION: Siège de la FAO, Rome, Italie avec voyages occasionnels sur le terrain pour aider à l'organisation des réunions du programme.

DURÉE: 60 mois.

IX.5: Assistant administratif (G-3)

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision générale du Coordinateur du programme et en étroite collaboration avec l'Assistant de programme et d'autre personnel du Programme EAF-Nansen, l'Assistant administratif effectuera une série de tâches d'accompagnement opérationnel et administratif contribuant à faire fonctionner le programme de façon souple et efficace.

Il/elle devra s'acquitter des tâches spécifiques suivantes:

- Rédiger les correspondances courantes; collationner les tableaux pertinents;
- réviser les rapports, présentations, publications et autres documents du programme;
- assurer la mise en place et la gestion des dossiers du bureau conformément aux procédures de l'organisation;
- exécuter, valoriser et suivre diverses tâches administratives en utilisant les systèmes informatiques de l'organisation relatifs au budget, aux finances, aux voyages et aux ressources humaines;
- en réponse aux instructions, engager les procédures de recrutement des consultants;
- apporter une assistance à l'organisation de divers ateliers techniques et réunions internationales (préparation de la documentation, location de salles de réunion, organisation des voyages et réponses aux demandes pendant les réunions);
- apporter une assistance à l'organisation des voyages, à la formalisation des rapports des consultants et des documents techniques, participer à leur publication éventuelle;
- apporter une assistance à l'organisation des voyages pour les membres de l'équipe et les collaborateurs extérieurs: organiser le transport, la logistique, l'hébergement, la mise à disposition des documents, etc.;
- réceptionner les appels téléphoniques et accueillir les visiteurs; répondre aux demandes courantes, internes ou externes, et/ou les rediriger sur les personnes/unités compétentes;
- enregistrer, retrouver, structurer et actualiser les informations et données provenant de diverses sources (par ex. Intra-/Internet, dossiers, etc.); en présenter les résultats dans les formats habituels de l'organisation;
- veiller à la fourniture des matériels de bureau et à la maintenance des équipements; et
- s'acquitter en tant que de besoin de toute autre tâche connexe.

EXIGENCES MINIMALES

FORMATION ET DIPLÔMES: fin de second cycle.

Expérience: Deux années d'expérience avérées en travail de bureau.

Langues: Maîtrise opérationnelle de l'anglais (niveau C) et connaissance du français

Compétences en technologies de l'information: Connaissance des applications de MS Office, d'Internet et des procédures et protocoles liés aux systèmes informatiques de l'organisation: budget, finances, voyages (GRMS, FPMIS, IMIS).

Autres compétences

- Connaissance des normes de communication et de documentation propres à l'organisation (charte graphique);
- compétences en organisation de réunions et mise en forme des rapports;
- compétences organisationnelles et capacité à respecter les échéances;
- capacité à travailler sous pression et en équipe; sens de l'initiative et des responsabilités; capacité à planifier son travail et à établir des priorités; et
- expérience préalable de travail administratif et d'appui opérationnel.

LIEU D'AFFECTATION: Siège de la FAO, Rome, Italie avec voyages occasionnels sur le terrain pour aider à l'organisation de certaines réunions

DURÉE: 60 mois.

IX.6: Termes de référence du Coordinateur de la recherche de l'IMR

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Placé sous la supervision générale et le contrôle du Directeur du Centre de coopération pour le développement dans la pêche (CDCF)/IMR et sous la supervision et le contrôle programmatique du Directeur de la Division des politiques et des ressources des pêches et de l'aquaculture (FIA) de la FAO, le Coordinateur de la recherche de l'IMR travaillera en étroite collaboration avec le Coordinateur des campagnes IMR, le Coordinateur du Programme EAF-Nansen, les équipes du Programme EAF-Nansen et d'autres membres des équipes de l'IMR et de la FAO. Il assurera la responsabilité directe de la coordination générale des activités scientifiques telles que précisées dans la lettre d'agrément FAO/IMR relative aux services scientifiques.

Il/elle devra s'acquitter des tâches spécifiques suivantes:

- assurer dans les délais prescrits la mise en place et la coordination des contributions techniques de l'IMR au Programme EAF-Nansen;
- en collaboration avec le coordinateur du Programme EAF-Nansen et ses partenaires, élaborer le programme de travail des services scientifiques et en assurer la coordination;
- participer occasionnellement aux campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen* en tant que responsable de campagne ou en qualité de chercheur;
- préparer les réunions de planification des campagnes en lien avec les partenaires et élaborer le plan annuel de campagnes du N/R *Dr Fridtjof Nansen*;
- tisser des liens étroits avec les programmes de recherche marines et avec les partenaires de la pêche au niveau national, régional et mondial; assurer le suivi des études de terrain concernant l'impact de la pollution, la variabilité climatique et les changements intervenus dans la structure de l'écosystème marin et la productivité dans le but d'alimenter le Programme scientifique EAF-Nansen,
- contribuer au développement des activités de recherche et assurer le suivi de l'état de l'environnement marin, notamment par l'identification des habitats critiques et sensibles et évaluer les changements intervenus;
- organiser la recherche et la collecte de données; utiliser les informations et connaissances issues des campagnes et études de terrain pour proposer, en collaboration avec les partenaires, des conseils stratégiques et techniques;
- collaborer avec les personnels concernés de la FAO pour identifier et mettre à disposition les informations scientifiques nécessaires à la réalisation des objectifs généraux du programme;
- en étroite collaboration avec les équipes de la FAO, concevoir des outils de formation spécifiques et collaborer aux sessions de formation du consortium scientifique EAF-Nansen ainsi qu'à son réseau de formation technique;
- superviser et réviser les rapports techniques de l'IMR relevant du Programme EAF-Nansen;
- en appui aux besoins du Projet, préparer le projet de plan de travail annuel de l'IMR en précisant, pour la discussion avec la FAO, les contributions et budgets nécessaires;
- en lien avec les services scientifiques, préparer le rapport d'étape annuel de l'IMR ainsi que le rapport relatif au renforcement des capacités;
- valider techniquement les rapports de campagne du N/R *Dr Fridtjof Nansen* et les soumettre à la FAO;

- participer aux diverses réunions consultatives organisées par le Programme EAF-Nansen, comités de pilotage et forum annuel par exemple;
- participer en tant que de besoin aux réunions pré et post-campagnes et aux groupes de travail organisés aux niveaux national, régional et international;
- contribuer à la préparation d'articles destinés à être mis en ligne sur le site Internet du Programme EAF-Nansen et/ou à être publiés dans la lettre d'information du programme; préparer en tant que de besoin tout autre type de rapport; et
- s'acquitter de toute autre tâche connexe répondant aux besoins du programme.

EXIGENCES MINIMALES

Formation et diplômes: Diplôme universitaire supérieur en sciences halieutique ou biologique.

Expérience: Au moins 10 années d'expérience dans le secteur de la recherche halieutique et notamment dans l'utilisation des navires de recherche pour l'évaluation des ressources marines et de l'écosystème: collecte, stockage et analyse des données. Une expérience professionnelle dans les pays en développement en relation avec le Projet EAF-Nansen, avec des institutions internationales ou des projets de développement constituerait un atout important.

Compétences linguistiques: Ce poste suppose une maîtrise totale de l'anglais et du norvégien et une connaissance du français, de l'espagnol ou du portugais.

Compétences en technologies de l'information: Utilisateur expérimenté des logiciels de Microsoft Office ainsi que des outils spécialisés d'analyse et d'évaluation des pêches.

LIEU D'AFFECTATION: Siège de la FAO, Rome, Italie avec des déplacements réguliers à Bergen, Norvège et sur le terrain.

DURÉE: 60 mois

IX.7: Termes de référence du Coordinateur des campagnes de l'IMR

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Placé sous l'autorité générale du Directeur-Général de l'Institut norvégien de la recherche marine (IMR) et sous la supervision générale du Directeur du Centre de coopération pour le développement dans la pêche (CDCF), le Coordinateur des campagnes de l'IMR travaillera en étroite collaboration avec le Coordinateur de la recherche de l'IMR, les équipes de l'IMR, le Coordinateur du Programme EAF-Nansen, les équipes du Programme EAF-Nansen ainsi qu'avec d'autres agents de la FAO et de l'IMR.

Il/elle devra s'acquitter des tâches spécifiques suivantes:

- organiser et mettre en œuvre le plan annuel de campagnes du *N/R Dr Fridtjof Nansen* et identifier, au sein de l'IMR et des organisations partenaires, les scientifiques compétents pour collaborer aux campagnes;
- assurer, pour la préparation et la mise en œuvre des campagnes, la coordination avec les points focaux désignés par les partenaires, les équipes de la FAO et le personnel du département des navires de l'IMR;
- participer occasionnellement aux campagnes du *N/R Dr Fridtjof Nansen* en tant que responsable des campagnes ou en qualité de chercheur;
- apporter, en tant que de besoin, une assistance technique aux travaux des réunions pré et post-campagnes ainsi qu'aux groupes de travail organisés aux niveaux national, régional et international;
- rédiger les rapports techniques et réviser les rapports de campagne préparés par les responsables des campagnes; les soumettre au Coordinateur de la recherche de l'IMR;
- coordonner l'utilisation du *vidéo-grab* (VAMP) et de tous autres équipements spécialisés à bord du *N/R Dr Fridtjof Nansen*, en fonction des besoins de la campagne;
- préparer les spécifications techniques des équipements scientifiques à acquérir pour le navire de recherche; superviser leur acquisition et leur livraison dans les délais prescrits;
- superviser la finalisation et l'actualisation régulière du manuel de campagnes du *Dr Fridtjof Nansen*; apporter les contributions techniques nécessaires à la préparation d'autres guides de terrain;
- contribuer à la préparation du plan de travail annuel et des rapports d'étape de l'IMR concernant le Programme EAF-Nansen;
- participer aux diverses réunions consultatives organisées par le Programme EAF-Nansen, comités de pilotage et forum annuel par exemple;
- contribuer à la préparation d'articles destinés à être mis en ligne sur le site web du Programme EAF-Nansen et/ou à être publiés dans le Bulletin d'information du programme; préparer en tant que de besoin tout autre type de rapport; et
- S'acquitter de toute autre tâche connexe répondant aux besoins du programme.

EXIGENCES MINIMALES

Formation et diplômes: Diplôme universitaire supérieur en sciences halieutiques ou biologiques.

Expérience: Au moins cinq années d'expérience dans la planification et la conduite de campagnes de navires de recherche et compétences en matière d'acquisitions.

Compétences linguistiques: Ce poste suppose une maîtrise totale de l'anglais et du norvégien.

Compétences en technologies de l'information: Logiciels de Microsoft Office.

LIEU D'AFFECTATION: Siège de l'IMR, Bergen, Norvège et déplacements à Rome et sur le terrain.

DURÉE: 60 mois